Eine ungedruckte Voltaire

Voltaire, Paul Sakmann

Voltaire

(Voltaire)

EINE UNGEDRUCKTE

VOLTAIRE-CORRESPONDENZ.

HERAUSGEGEBEN

MIT EINEM ANHANG:

VOLTAIRE UND DAS HAUS WÜRTTEMBERG

VON

DR. PAUL SAKMANN,

PROFESSOR AM REALGYMNASIUM UND AN DER REALANSTALT IN ULM.

STUTTGART

FR. FROMMANNS VERLAG (E. HAUFF)

1899.

Druck der Hoffmannschen Buchdruckerei in Stuttgart.

Vorwort.

„On trouvera des lettres de Voltaire jusqu'au jugement dernier" hat Henri Beaune irgendwo gesagt. Und in der That hat es nach den verschiedenen Funden der letzten Jahre den Anschein, als ob in der Korrespondenz dieses Mannes eine historische Quelle fliesse, die noch nicht so bald zu versiegen droht. Ein Beleg hierfür mag auch die vorliegende Veröffentlichung dieser bisher ungedruckten und unbekannten Briefe von, an und über Voltaire sein.

Die Einsicht in den Briefwechsel Voltaires mit Herzog Karl Eugen verdanke ich der Güte der Direktion des K. Württembergischen Haus- und Staatsarchivs, bei der ich mich im Frühjahr dieses Jahres nach dem Verbleib der fehlenden Antworten Voltaires auf die Briefe des Herzogs Ludwig Eugen und zugleich nach etwaigen Aktenstücken über das Verhältnis Voltaires zu Herzog Karl Eugen erkundigte. Herr Archivdirektor Dr. von Schlossberger, dem ich hiemit auch öffentlich meinen ergebensten Dank aussprechen möchte, hat dabei die Freundlichkeit gehabt, mich auf die Existenz der im Kaiserlichen Bezirksarchiv des Oberelsass zu Colmar aufbewahrten Akten über die finanziellen Beziehungen Voltaires zu Herzog Karl Eugen aufmerksam zu machen. Der Kaiserliche Archivdirektor Herr Archivrat Dr. Pfannen-

schmid in Colmar hat mir auf meine Bitte die Aktenstücke in zuvorkommendster Weise zur Benützung auf dem hiesigen Stadtarchiv überlassen und auch ihm habe ich daher für diese grosse Erleichterung meiner Arbeit an dieser Stelle den verbindlichsten Dank abzustatten. Die Colmarer Dokumente stammen aus der Kanzlei der herzoglichen Rentmeister der ehemals württembergischen Exklaven Grafschaft Horburg und Herrschaft Reichenweier bei Colmar.

Mit den in dieser Schrift abgedruckten und besprochenen Briefen hängt nun noch eine Reihe von bis jetzt unbekannten Einzelbriefen und ganzen Korrespondenzen zusammen, die mir zu finden nicht gelungen ist. Vielleicht stellt sich ein glücklicherer Finder eher ein, wenn ich sie hier notiere. Abgesehen von den in den Anmerkungen besonders bezeichneten einzelnen Briefen (15 von Voltaire und 12 an Voltaire) handelt es sich um folgende Briefwechsel: die eine Hälfte der Korrespondenz mit Ludwig Eugen (nämlich die Briefe Voltaires an den Herzog), die Korrespondenz mit der regierenden Herzogin Elisabeth Friederike Sophie, mit dem herzoglichen Minister dem Grafen von Montmartin, mit der Regentschaft von Montbéliard, überhaupt mit den herzoglichen Beamten in Montbéliard, mit dem Bankier von Türckheim in Strassburg. Das Stuttgarter Archiv besitzt ausser dem auch nur in Resten erhaltenen Briefwechsel mit Herzog Karl Eugen (es sind im ganzen 7 Briefe) keine Voltariana mehr. Die zwei überlebenden Töchter des Herzogs Ludwig Eugen, der nach kaum 2jähriger Regierung ohne männliche Erben im J. 1795 starb, waren vermählt, die älteste mit einem Fürsten von Oettingen-Wallerstein, die jüngere mit einem Fürsten von Hohenlohe-Bartenstein-Jagstberg. Ich habe mich daher nach etwaigen Briefhinterlassenschaften auch bei den fürstlichen Archiven von Wallerstein, Marktoffingen, Bartenstein, Haltenbergstetten erkundigt, doch überall ohne Erfolg.

Wenn ich mir nun hier ein Urteil über die Bedeutung der vorliegenden neuen Briefe gestatten darf, so bin ich mir natürlich wohl bewusst, dass ich unter den vielen Editoren von Voltairekorrespondenzen nur ein Aehrenleser bin. Wenn man bedenkt, dass die letzte Gesamtausgabe des Briefwechsels über 10400 Nummern zählt, so wird man nicht erwarten, dass die 60 hier gedruckten Briefe Voltaires Bild auch nur leise modifizieren können. Wirklich Neues werden wir da von keinem ineditum mehr erwarten dürfen, es wäre denn, dass etwa die wahrscheinlich rettungslos verlorene Korrespondenz mit der Marquise du Châtelet oder die mit dem Herzog von Choiseul wider alles Erwarten doch noch ans Tageslicht träte. Wohl aber sind die Briefe, die über den bedeutendsten Posten im Voltaireschen Budget Aufklärung geben, verwertbare Dokumente für eine Geschichte der Voltaireschen Finanzen. Nun ist Voltaires Finanzgebaren so charakteristisch für ihn, dass die Tradition mit vollem Recht einen der markantesten Züge in dem populären Bild, das sie von ihm in Umlauf gesetzt hat, daraus entnommen hat. Ein Beweis hiefür ist das eine der beiden Lessingschen Epigramme über ihn, das geschichtlich so wirksam geworden ist. Oder man denke an die feinen Bemerkungen Goethes über diesen Punkt in „Wahrheit und Dichtung“. Aber nicht nur unser Urteil über Charakter und Individualität Voltaires wird bestimmt von dem, was wir über den Finanzmann denken; auch die Möglichkeit jener die ganze Kulturwelt umfassenden rein litterarischen Voltaireschen Propaganda, seine fürstliche Stellung in Ferney, sein schwer zu überschätzender europäischer Einfluss — das alles wird uns ganz erst verständlich, wenn wir zugleich sehen, wie dieser kluge Politiker sich neben der scharfen Klinge seines Wortes noch eine materiellere, stets bereitliegende Schutz- und Angriffswaffe in seinem gewaltigen Leibrentenvermögen geschmiedet

hat. Darin besteht das Interesse, das jeder, der sich für Voltaire interessiert, an der Geschichte des Werdens und Wachsens, wie der Verwertung seines Vermögens nehmen muss.

Merkwürdigerweise hat es nun noch kein Historiker unternommen, einmal das reiche und gute Urkundenmaterial, das wir hierüber haben, zu sichten von dem unabsehbaren Anekdotenmaterial, das sich an den Mann geheftet hat und das doch immer nur mittelbaren geschichtlichen Wert haben kann, und auf Grund davon uns zu sagen, was wir über diesen Punkt wissen können. Das einzige, freilich eben darum viel benützte Werk darüber: Nicolardot, Ménage et finances de Voltaire (1. Aufl. 1854; 2. Aufl. 1887) entspricht bedauerlicherweise auch nicht den elementaren Anforderungen, die wir an die Methode des Historikers und an seine Loyalität seinem Gegenstand gegenüber heutzutage stellen müssen. Es ist — von seinem Parteistandpunkt nicht ungeschickt geschrieben — eines der Erzeugnisse jener wohlbekannten historischen Tendenzkunst, deren Erfolge unserem Jahrhundert, das sich selbst das historische zu nennen liebt, nicht eben zum Ruhme gereichen. Ehe aber das genannte Werk in seinen Ergebnissen — sei es nun korrigiert, sei es bestätigt werden kann, ist noch manche Arbeit im einzelnen zu leisten. Ueber den kurpfälzischen *) und über den württembergischen Posten im Voltaireschen Budget sind wir nun orientiert; nun müssen die französischen Historiker einsetzen, die uns aus den Archiven der hohen Geburts- und Finanzaristokratie Frankreichs, in deren Kreisen Voltaire seine übrigen Schuldner hatte, gewiss neue Quellen erschliessen können.

---

*) S. Gothein, Briefe Voltaires an Baron v. Beckers in der Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins 1887. Die Korrespondenz Voltaires mit Kurfürst Karl Theodor von der Pfalz, von der wir nur Reste haben, ist übrigens auch noch zu entdecken.

Was die württembergischen Geldgeschäfte betrifft, so kann ich mich dem Urteil, das Gothein über die pfälzischen Geschäfte Voltaires fällte, anschliessen: Voltaire steht erfreulicherweise in diesen wie in jenen vollständig intakt da. Nicolardot urteilt zwar über die württembergischen Finanzbriefe Voltaires, die er aus der allgemeinen Korrespondenz übrigens unvollständig und in unverständlicher Verstümmelung, auch ohne den Versuch einer Erklärung abdruckt: „... ils forment un cours complet de procédure; ils résument toute la science financière et judiciaire de Voltaire.“ In dem Sinne, den man diesem Urteil nach dem Zusammenhang geben muss, besteht es sicher zu Unrecht. Denn wenn man von der bekannten übertreibenden Rhetorik Voltaires absieht, die mehr komisch ist und zum Teil auch so gemeint war, so ergiebt sich aus diesen Stücken lediglich nichts von unlauteren Praktiken oder von dem exorbitanten Zinsfuss, zu dem Voltaire seine Gelder ausgeliehen haben soll. Es handelt sich um einfache Kapitalanlagen, zum grossen Teil auf Leibrenten, unter Bedingungen und Umständen, die man heute nicht mehr als günstig für den Ausleiher ansehen würde. Ich bin weit entfernt, diese Thatsache auf eine stoische Geringschätzung des Geldes von seiten Voltaires zurückzuführen. „En fait d'argent, il faut toujours recevoir“ ist ein echtes Voltairewort. Man hat vielmehr an die schlimmen Finanzzustände des ancien régime zu denken, das für private Grosskapitalisten noch kein goldenes Zeitalter war.

Um dem Leser ein eigenes Urteil zu ermöglichen, habe ich in dem Anhang: „Voltaire und das Haus Württemberg“, der zugleich als Kommentar im weiteren Sinn für die Kolmarer Briefe gelten mag, das hergehörige Material der allgemeinen Korrespondenz in extenso beigegeben. Auch der Umstand, dass in meinem engeren Vaterland bisher, so viel

ich sehe, von den Beziehungen Voltaires zu den beiden württembergischen Herzogen teils nichts, teils nur die blosse Thatsache bekannt war, mag wohl die verhältnismässige Ausführlichkeit in Heranziehung der Quellen rechtfertigen.

Noch habe ich Herrn Archivassessor Dr. Schneider in Stuttgart für freundliche Auskunft über die Stuttgarter Briefe, sowie Herrn Stadtarchivar Müller in Ulm für stets bereitwillig gewährte Unterstützung mit seinem sachverständigen Rat bei Entzifferung der Kolmarer Handschriften meinen Dank hier auszusprechen.

Ulm, im Dezember 1898.

Der Verfasser.

Die Voltaire-Correspondenz
des Kaiserl. Bezirksarchivs des Oberelsass
in Colmar
und des Königl. Haus- und Staatsarchivs
in Stuttgart.

Vorbemerkung.

Die Briefe No. 81; 84; 85; 92; 132; 133; 144 stammen aus dem Stuttgarter, alle übrigen aus dem Colmarer Archiv.

Von den Briefen Voltaires sind No. 66; 74; 75; 76; 148 und 149 von Voltaires eigener Hand geschrieben, alle andern, mit Ausnahme des Briefs 91, der eine mir unbekannte Handschrift zeigt, sind von Voltaires Sekretär Wagnière geschrieben und von Voltaire eigenhändig unterzeichnet.

In den Briefaufschriften sind die Adressaten in eckige Klammern gestellt, wenn die Adresse fehlt und der Adressat auch sonst im Brief nicht bezeichnet, sondern nur aus dem Inhalt des Briefs vom Herausgeber erschlossen ist.

Die württembergischen Personalien sind in den Anmerkungen nach den entsprechenden Jahrgängen des „Hochfürstlichen württembergischen Adresskalenders“ gegeben, soweit sie daraus ermittelt werden konnten.

Von den mit dem Zeichen † versehenen Briefen sind nur Auszüge, beziehungsweise Referate gegeben, die übrigen sind vollständig und wörtlich mitgeteilt. Die ursprüngliche Orthographie ist nur in den von Voltaire eigenhändig geschriebenen Briefen beibehalten.

Für die Rentenberechnung der folgenden Briefe sei daran erinnert, dass Voltaire am 21. November 1694 geboren, am 30. Mai 1778 gestorben ist. Die Nichte Denis, nach Voltaires Angabe 1712 geboren, ist am 20. August 1790 gestorben.

No. 1. **Dekret des Conseil von Montbéliard.**

Copie pour M. le receveur général Flachsland*) de Riqueveir.

Son Altesse sérénissime ayant ordonné par son gracieux rescrit du 26 décembre de l'an dernier de payer à M. François Arouet de Voltaire, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne et chambellan de Sa Majesté prussienne, la somme de quatre mille deux cents écus d'Empire, ou celle de quinze mille sept cent cinquante livres argent de France annuellement et pendant la vie de mondit sieur de Voltaire en quatre payements égaux, dont le premier quartier est déjà échu dès le 30 décembre dernier, ordonnant de plus sadite Altesse sérénissime de payer après le décès de mondit sieur de Voltaire à sa nièce Mme Mignot, veuve du sieur Denis, quand il vivait commissaire des guerres, la somme de deux mille écus d'Empire ou celle de sept mille cinq cents livres de France, aussi annuellement et pendant sa vie en quatre payements égaux, [illegible] entendu néanmoins, que le cas du décès arrivant, soit de M. de Voltaire, soit de Mme Mignot, sa nièce, il ne sera payé de la pension de l'un ou de l'autre que la rate du quartier commencé: le conseil enjoint en conséquence au receveur général Lalance**) de satisfaire régulièrement auxdits payements, conformément aux intentions de Son Altesse sérénissime exprimées ci-dessus. Pour cet effet il se pourvoira à temps de lettres de change pour Berlin, et incessament pour le premier quartier déjà échu le 30 décembre dernier, formant la somme de mille cinquante écus d'Empire, ou celle de trois mille neuf cent trente sept livres dix sols argent de France et prendra les arrangements nécessaires pour que les payements suivants soient exactement acquittés contre la quittance de M. de Voltaire.

Et comme ces pensions viagères, tant de M. de Voltaire que de la dame sa nièce, doivent cesser entièrement par leurs décès, ledit receveur Lalance se procurera, pour éviter toutes surprises, des certificats en bonne et due forme de la vie de l'un et ensuite de l'autre; de quoi il aura soin

*) Jean Frédéric Flachsland: 1750 Sous-receveur von Horburg, 1751 Receveur particulier, 1753—1755 Receveur général des revenus des comté d'Horbourg et seigneurie de Riqueveir.

**) Georges Lalance 1739—1763: Receveur général des domaines oder Rentmeister in Montbéliard.

de prévenir mondit sieur de Voltaire, en le priant de les lui envoyer à l'échéance de chaque payement. Mais comme il est incertain si ledit receveur général pourra trouver dans cette ville des lettres de change pour Berlin, il en écrira au receveur Flachsland à Richevier, lequel s'adressera à ce sujet à quelque négociant de Strasbourg, le remboursera des payements dont il l'aura chargé pour Berlin et les mettra ensuite en compte à la recette générale de Montbéliard; celle-ci en fera autant à la Cammerschreiberey de Stoutgard à compte et en déduction des vingt-huit mille florins que Son Altesse sérénissime s'est réservés des revenus des terres cidevant séquestrées, en y ajoutant l'agio, les provisions, le change et les faux frais à faire pour l'envoi et payement desdites sommes. Fait en conseil le 11 janvier 1753.

Signé: R. d. Gemmingen*), J. J. Gropp**).

La présente copie est conforme à son original, ce que je certifie véritable: à Montbéliard le 24 janvier 1753.

G. Lalance.

No. 2. **Von Lalance an Flachsland.**

Monsieur,

En conséquence des ordres que j'ai reçus le jour de hier du conseil de Son Altesse sérénissime de faire payer à M. de Voltaire, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne et chambellan de Sa Majesté prussienne, résidant à Berlin, la somme de 3937 l. 10 s. argent de France, pour le quartier de sa pension qui a été échu le 30 décembre dernier, je viens vous prier, Monsieur, de me procurer des lettres de change, soit de Strasbourg ou ailleurs, comme vous le trouverez le plus convenable, sur Berlin, pour m'acquitter de ce payement. Le cas est d'autant plus pressant, que le terme est révolu dès ledit jour. 30 décembre passé. Ce que je vous demande n'a rien que de conforme à mes ordres; étant content de vous faire toucher le montant desdits 3937 l. 10 s. avec l'agio, les provisions, le change et les faux frais, de la manière et aussitôt que vous me le prescrirez, les deniers étant en caisse. En attendant une prompte réponse, j'ai l'honneur d'être toujours dans les sentiments d'une considération très parfaite, Monsieur, votre très humble et trés obéissant serviteur

G. Lalance.

---

*) Baron Reinhard von Gemmingen, Ministre d'état 1749—1756, Gouverneur et Président du Conseil, grand baillif des villes et seigneuries de la principauté de Montbéliard.

**) Jean Jaques Gropp, 1739 Procureur général. 1742 Conseiller de Régence, 1760 Châtelain de la seigneurie de Franquemont.

A Montbéliard le 12 janvier 1753.

J'écris*) par cet ordinaire à M. de Voltaire pour avoir un peu de patience et que je m'adresse à vous pour son payement ne pouvant point avoir de pareilles lettres ici pour Berlin.

† No. 3. **Von Bankier Jean de Türckheim von Strassburg an Flachsland.**

Strassburg 17. Januar 1753.

Antwort Türckheims auf eine briefliche Anfrage Flachslands vom 15. Januar betreffend den Wechsel für Berlin. „Je vous la (la lettre de change) remettrai sur votre réponse moyennant deux pour cent pour le change de la remise, y compris la provision que je paye à Berlin et la mienne, en sorte que vous payerez 4016 l. 5 s. pour le tout, à moins que votre intention ne fût que l'on déduise ce change de 2 pour cent sur la somme le 3937 l. 10 s.“

† No. 4. **Von Treitlinger****) **an Flachsland.**

Strassburg 17. Januar 1753.

Antwort Treitlingers auf zwei Briefe von Flachsland vom 13. und 15. Januar. Auskunft auf Anfragen über den Kurs von Wechseln auf Berlin. „Le cours d'argent pour les lettres de change à Berlin est 134(?) pour 100; c'est à dire que pour cent écus qu' un banquier d'ici fera payer à Berlin il faut lui remettre 134(?) écus, où la provision est comprise.“

† No. 5. **Von Flachsland an [Lalance].** (Konzept.)

Reichenweier 19. Januar 1753.

Antwort auf den Brief von Lalance vom 12. Januar (No. 2). Flachsland berichtet über den Brief Türckheims (No. 3) und teilt mit, dass der dort genannten Summe von 4016 l. 5 s. noch 15 l. „pour les frais de change“ für die Sendung von Reichenweier nach Strassburg anzufügen seien, so dass die Summe im ganzen 4031 l. 5 s. ausmache. Dringender Ausgaben wegen kann er mit seiner Kasse nicht für die ganze Summe aufkommen, sondern nur für 2000 l. Er bittet Lalance ihm demgemäss 2031 l. 5 s. zu übersenden, worauf er ihm den gewünschten Wechsel zugehen lassen wird.

*) Dieser Brief von Lalance an Voltaire ist nicht bekannt.

**) Jean Louis Treitlinger, 1753 Agent de Son Altesse sérénissime à Strasbourg avec le titre et rang de conseiller, chargé des affaires des seigneuries d'Horbourg et Riqueveir; 1757 Conseiller de Régence.

† No. 6. **Von Flachsland an [Türckheim].** (Konzept.)

Reichenweier 20. Januar 1753.

Antwort auf den Brief Türckheims vom 17. Januar (No. 3). Flachsland nimmt das Anerbieten Türckheims an und bittet um Zusendung des Wechsels auf Berlin, mit besonderer Quittung für die 78 l. 15 s. Wechsel- und Provisionskosten, worauf er ihm die Summe von 4016 l. 5 s. spätestens am 29. d. M. zugehen lassen wird. Flachsland will den Wechsel nach Montbéliard senden, von wo er, von einem Brief des Gouverneurs von Gemmingen begleitet, an Voltaire abgehen wird.

† No. 7. **Von Türckheim an [Flachsland].**

Strassburg 22. Januar 1753.

Antwort auf den Brief Flachslands vom 20. Januar (No. 6). Türckheim legt seinem Brief die Tratte auf den Berliner Bankier Georges Guillaume Schweiguer zur Verfügung Voltaires bei.

Note Türckheims am Schluss des Briefs:

3937 l. 10 s. pour Berlin à 2 pour cent .	4016 l. 5 s.
port de ceux-ci de Colmar à Strasbourg . .	10
	4026 l. 5 s.

Handschriftlicher Vermerk Flachslands auf dem Brief:

NB: Le 29 janvier 1753 j'ai rendu à M. de Turckheim la lettre de change ci-dessus mentionnée en lui remettant la somme de 3937 l. 10 s. contre son billet ainsi qu'il a été ordonné par Son Excellence M. le gouverneur le 23 janvier 1753.

Flachsland.

† No. 8. **Von Lalance an [Flachsland].**

Montbéliard 24. Januar 1753.

Antwort auf den Brief Flachslands vom 19. Januar (No. 5). Lalance teilt Flachsland mit, dass der Gouverneur aus Gründen, die aus der beigelegten Instruktion (No. 9) ersichtlich sind, nicht wünscht, dass Flachsland einen Wechsel von Türckheim auf Berlin annimmt; ferner, dass Flachsland, nach dem Erlass vom 11. Januar (No. 1), von dem er eine Kopie beilegt, mit seiner Kasse für die ganze Pension Voltaires aufzukommen hat. Er bittet um möglichste Beschleunigung der Zahlung; er hat inzwischen Voltaire von dem Grund der Verzögerung benachrichtigt*).

*) s. Anmerkung zu No. 2.

No. 9. **Erlass von Gemmingens.**

Copie pour M. le receveur général Flachsland de Riqueveir.

Pour copie.

La demande que fait le banquier M. de Turckheim me paraît être fort raisonnable; mais ce n'est pas notre affaire qu'il nous remette une lettre de change pour Berlin; elle peut se perdre et nous n'aurons point de quittance de M. de Voltaire. Au contraire je souhaite que M. de Turckheim se charge ou donne ordre à un de ses amis à Berlin de payer à M. de Voltaire la somme de 1050 Reichsthaler contre sa quittance et qu'on nous la remette ensuite. Je prie le receveur Lalance de le mander au sieur Flachsland et de lui dire que suivant les arrangements qu'on avait faits il serait chargé de fournir les sommes qu'il faut tant pour le payement du premier quartier dû à M. de Voltaire que des autres quartiers et qu'il n'avait qu' à prendre ses arrangements pour que ces payements puissent être faites de sa part avec toute la justesse possible. Il convient de lui envoyer une copie de l'ordre du conseil. Le sieur Flachsland gagnera par là un peu de temps et celui qu'il lui faut pour ramasser de quoi rembourser le sieur de Turckheim.

Signé: R. d. Gemmingen.

C'est une question si M. de Voltaire sera content du payement qu' on lui fera en valeur de l'argent de France; cela se déclarera quand il touchera pour la première fois l'argent qui lui doit être payé.

La présente copie est conforme à l'original que Son Excellence m'envoya hier 23 du courant; c'est ce que je certifie véritable. A Montbéliard le vingt-quatre janvier mil sept cent cinquante-trois.

G. Lalance.

† No. 10. **Von Flachsland an [Lalance].** (Konzept.)

Reichenweier 5. Februar 1753.

Antwort auf den Brief von Lalance vom 24. Januar (No. 8). Flachsland berichtet über die Massregeln, die er nach Empfang der neuen Instruktion getroffen hat. Er ist am 29. Januar nach Strassburg gereist, um Herrn von Türckheim die Mitteilung zu machen und den Wechsel zurückzugeben. Gegen Entrichtung der Summe von 3937 l. 10 s. nebst den Provisionen hat er von Türckheim einen Schein erhalten, in dem dieser sich verpflichtet, ihm die Quittung Voltaires im Laufe dieses Monats zuzustellen. „Si le gazetier de Schaffhausen ne nous a point imposé, M. de Voltaire se trouve actuellement du côté de Genève et non pas à Berlin. Nous saurons dans peu de temps ce qui en est."

No. 11. **Von Lalance an Flachsland.**

Monsieur.

Si les dispositions que je vous ai prié de faire par mes précédentes pour le payement de M. de Voltaire n'étaient pas encore faites, vous pourriez

en arrêter le cours, parce qu'il me marque par sa lettre du 27 janvier dernier*) qu'il ne veut point de lettre de change et qu'il veut tirer sur moi. J'ai référé son contenu au conseil, qui m'a chargé de vous faire part de cette disposition. Si par contre vos arrangements sont pris, il faudra bien laisser le cours libre à cette affaire, à cause des frais que vous pouvez déjà avoir faits, et j'en écris par cet ordinaire à mondit sieur de Voltaire**), pour qu'il ne tire pas sur moi son premier payement si le vôtre peut avoir lieu.

Le conseil me charge aussi de vous dire de tenir prête la somme de 3937 l. 10 s. pour ledit payement, au cas seulement vous ne l'ayez point encore exécuté pour que je ne demeure pas en arrière, les deniers que j'avais pour ce sujet ayant d'abord trouvé une autre place. Vous voyez, Monsieur, les revirements de parti que vous et moi sommes obligés de faire. J'ai l'honneur d'être en attendant réponse dans les sentiments d'une très parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

A Montbéliard, le 7 février 1753.

G. Lalance.

No. 12. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strasbourg le 10 février 1753.

Monsieur,

Sur le premier avis donné à Berlin d'une lettre de change de 3937 l. 10 s., que vous m'aviez demandée, mon ami a parlé à M. de Voltaire, lequel lui a fait entendre que pareille somme réduite en argent fort de Brandenbourg ne lui ferait qu'environ 997 Reichsthaler tandis que sa pension était de 1050 R., sur quoi on me demande des ordres ultérieurs. Mon correspondant ayant reçu peu de jours après un second avis de ma part qui ordonne de payer 1050 R. en écus neufs à 36 bz. (= Batzen) relativement aux ordres de votre part, cela fera toujours pareille somme de 3937 l. 10 s. et M. de Voltaire vraisemblablement fera la première observation et ne voudra pas en donner quittance. C'est ce qui me mettra hors d'état de vous donner satisfaction qu'après que vous m'aurez instruit des ordres et intentions de la cour. — Si on a payé l'année passée déjà de ces pensions-là à M. de Voltaire, on peut savoir si on lui a fait la remise en argent fort de Brandenbourg, dont l'écu revient à 4 livres de France; si au contraire on lui a promis ou stipulé sa pension qu'en écus argent d'Empire, il est trop heureux si elle est payée sur le pied de 36 bz. l'écu double, puisqu'il vaut au-delà dans les terres de Wirtemberg. Mais nous connaissons M. de Voltaire autant ingénieux en économie qu'en

*) Dieser Brief Voltaires an Lalance fehlt.

**) Der Brief von Lalance an Voltaire fehlt.

litterature et vos ordres me conduiront, le fonds étant tout prêt à Berlin dès qu'on aura décidé. Agréez en attendant, Monsieur, les assurances du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Jean de Turckheim.

† No. 13. **Von Flachsland an [Lalance].** (Konzept.)

Reichenweier 12. Februar 1753.

Bericht über den Brief Türckheims vom 10. Febr. (No. 12) und Bitte um Instruktionen wegen der Weigerung Voltaires.

No. 14. **Von Lalance an [Flachsland].**

Monsieur,

Je viens de référer à Son Excellence, Monsieur notre gouverneur, le contenu de votre lettre du 12 du courant avec la copie de celle de M. de Turckheim, qui y était jointe. Elle m'a chargé en conséquence de vous prier de marquer audit sieur de Turckheim en écrivant à son ami de Berlin de porter M. de Voltaire à recevoir les 3937 l. 10 s. argent de France, pour son premier payement échu le 30 décembre passé, sous la réserve que mondit sieur de Voltaire pourra faire par sa quittance que c'est un à bon compte de ce premier payement et sans préjudice de ce qui pourrait lui être redû d'icelui par rapport à la différence des espèces d'Empire à celles de Brandebourg, attendu que les dispositions pour le susdit payement de 3937 l. 10 s. se trouvaient faites et pour éviter d'ultérieurs frais. J'ai ordre d'écrire dans ce goût à M. de Voltaire et c'est ce que je vais faire par le présent ordinaire*) en lui faisant sentir que le rescrit de Son Altesse sérénissime qui prescrit le payement de sa pension en 1050 écus par chaque quartier ne peut excéder les 3937 l. 10 s. ci-dessus en comptant l'écu d'Allemagne connu dans le Wirtemberg et dans la haute Allemagne sur le pied de trois livres quinze sols, argent de France. Il se peut qu'il se rendra à la proposition de l'ami de M. de Turckheim ou de mienne (sic); et s'il s'y refuse, on sera obligé de prendre d'autres arrangements. En un mot le rescrit de sadite Altesse sérénissime porte 1050 écus, et non des Richsdalers; c'est ce qui fait la différence, différence qui emporte le cinq ou le six pour cent au moins. Votre lettre du 5 m'est bien parvenue; je l'envoyai aussitôt à Son Excellence étant au conseil, et comme il ne porta rien en marge ni à la suite, c'est la preuve qu'il a approuvé le contenu et qu'il n'avait rien à y dire. Ainsi tous les frais que vous avez faits ne sont que légitimes. J'ai l'honneur d'être toujours dans les sentiments d'une considération très parfaite, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

A Montbéliard le 14 février 1753. G. Lalance.

*) Der Brief von Lalance an Voltaire ist nicht bekannt.

† No. 15. **Von Flachsland an Türckheim.** (Konzept.)

(Reichenweier) 18. Februar 1753.

Flachsland macht Mitteilung von dem Brief von Lalance (No. 14) und bittet Türckheim in diesem Sinn an seinen Geschäftsfreund in Berlin zu schreiben.

† No. 16. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

Montbéliard, 25. Februar 1753.

Von Gemmingen bittet Flachsland seine Zahlungen an Voltaire so pünktlich als möglich zu machen. „A ce que j'apprends nous serons encore chargés du payement d'une pareille somme envers mondit sieur de Voltaire. Cela étant, votre recette sera en bonne partie employée à payer ces sommes qui iront à vue de pays à 32000 l.“

No. 17. **Dekret des Conseil von Montbéliard an Flachsland.**

Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc régnant de Wurtemberg ayant ordonné par un gracieux rescrit du 26 décembre 1752 de payer annuellement à M. Arouet de Voltaire, gentilhomme de chambre ordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne et chambellan de Sa Majesté prussienne les sommes suivantes, savoir une de 4200 Reichsthaler à 3 l. 15 s. pièce, évaluée en argent de France, faisant celle de quinze mille sept cent cinquante livres, dont le quart qui est de 3937 l. 10 s. a dû lui être payé le 30 de décembre dernier; et on doit continuer de lui payer une pareille somme de trois mois en trois mois pendant qu'il restera en vie, après quoi et à compter du jour de sa mort il sera payé une pension de 2000 Reichsthaler, faisant la somme de sept mille cinq cents livres, argent de France, à la dame Mignot, veuve du sieur Denys, ci-devant officier au régiment de Champagne et ensuite commissaire des guerres, nièce de M. de Voltaire, aussi pendant la vie de la dite dame annuellement et en quatre termes égaux, formant chacun un objet de 1875 l. dont l'échéance du premier sera trois mois après le décès de mondit sieur de Voltaire, une autre somme de 3300 Reichsthaler ou de douze mille trois cent soixante et quinze livres, argent de France, en vertu d'un rescrit du 1er de ce mois, payable de même en quatre termes égaux chacun de trois mois, dont le premier sera révolu et échu le 1er juillet de la présente année. Le payement de cette somme de 3300 Reichsthaler lui sera aussi continué pendant sa vie et ne cessera que du jour de sa mort, dès lequel temps la dite dame Mignot sa nièce touchera en place de cette somme celle de six cents Reichsthaler chaque année payable en quatre termes égaux de trois mois en trois mois, chaque fois par une somme de 150 Reichsthaler ou de cinq cent soixante-deux livres, argent de France, et cessera ledit payement dès la date de sa mort.

En conséquence de tout quoi, le conseil ordonne au sieur Flachsland, receveur des revenus du domaine de Son Altesse sérénissime monseigneur le duc régnant de Wirtemberg dans les Comté d'Horbourg et Seigneurie de de Richewir de faire ces différents payements aux termes indiqués et aussi exactement qu'il lui sera possible par l'organe d'un banquier assuré de Strasbourg ou d'autres qui voudront s'en charger de la manière prémise soit au sieur de Voltaire, soit à sa nièce la dame Mignot et de se procurer de bonnes quittances de chaque payement et même des certificats de vie de celle des deux personnes ci-dessus dénommées à laquelle il s'agira de faire lesdits payements, en observant au surplus d'en mettre le montant avec les frais d'agio, provisions, ports de lettres et autres sur le compte de la recette générale du domaine de Montbéliard, de lui faire passer les reçus et certificats d'abord après qu'on les lui aura remis et de s'en faire donner une décharge dudit receveur général qui lui servira de légitimation dans les comptes qu'il aura à rendre à la seigneurie.

Fait en conseil à Montbéliard ce 6 mars 1753.

R. d. Gemmingen.
J. J. Gropp.

Au sieur receveur Flachsland.

No. 18. **Auszug eines Briefs von Bankier Schweigger an Türckheim.**

Extrakt eines Schreibens von Herr Banquier Schweigger in Berlin vom 6. Mertz 1753.

Ich habe in ergebenster Antwort dero Angenehmen vom 20. passato sogleich nach Empfang desselben mich bey Herrn von Voltaire verfüget, um demselben wegen der 1050 Reichsthaler à 36 Batzen alle Vorstellungen zu thun. Doch dieser Herr bleibt ein für allemal bei seinem Entschluss diese Gelder nicht anders als nach hiesigem valor anzunehmen, und wann ich dazu keine ordre hätte, möchte es noch Anstandt haben: vielleicht er selbsten Gelegenheit haben würde darüber zu disponiren. Ich kann bei so gestalten Umständen weiter nichts thun als Ihre fernere Ordre abzuwarten, wass mit den in Händen habenden Fonds unternehmen soll; wenn nuhn wie vermuthe nichts aus der Zahlung an diesen Herrn werden sollte, so gebe Ihnen nach erhalt dero Antwort rückrimesse ......

† No. 19. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strassburg 13. März 1753.

Antwort auf die Briefe Flachsland's vom 12. und vom 18. Februar (No. 15). Türckheim legt eine Abschrift der Antwort von Schweigger (No. 18) bei. „Volà un philosophe qui n'a pas encore renoncé à l'attachement pour l'argent; il n'y a même pas de plaisir à lui en donner."

No. 20. **Von Flachsland an Voltaire.** (Konzept.)

Le 19 mars 1753.

A M. de Voltaire à Berlin.

Ma recette ayant été chargée par un décret du conseil de régence de Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc régnant de Wurtemberg à Montbéliard, fondé sur des rescrits de sadite Altesse sérénissime des 26 décembre 1752 et 1er mars de la présente année de vous payer annuellement et en quatre termes égaux de trois mois chacun pour pension viagère la somme de 4200 Reichsthaler à 3 l. 15 s. pièce évaluée en argent de France, dont le premier quartier était échu le 30 décembre dernier d'une sorte et celle de 3300 Reichsthaler ou de douze mille trois cent soixante et quinze livres argent de France, dont le premier quartier sera révolu le premier juillet de la présente année de l'autre, je me donne l'honneur, Monsieur, de vous informer de ces arrangements et vous supplie d'avoir la bonté de me mander aussitôt que faire se pourra où et par quelle voie je dois pour l'avenir vous faire tenir ces sommes d'argent et de m'envoyer au bout de chaque quartier un certificat de vie, ainsi que ledit décret me le prescrit pour que je puisse vous faire lesdits payements avec toute l'exactitude requise. Les ordres que je vous demande à cet égard, Monsieur, me sont d'autant plus nécessaires que ne saurais prendre aucun arrangement pour le payement du second quartier qui sera échu à la fin de ce mois jusqu'à ce que je saurai votre intention là-dessus; et comme je viens d'apprendre, Monsieur, que vous n'êtes intentionné de recevoir ces payements que sur le pied que les espèces ont cours en Brandebourg et que pour cette raison vous n'avez pas encore jugé à propos d'accepter les 3937 l. 10 s. argent de France pour le quartier du 30 décembre dernier que M. Lalance receveur général de la principauté de Montbéliard m'a chargé de vous faire passer à Berlin, je dois avoir l'honneur, Monsieur, de vous observer que les ordres du conseil de régence ci-dessus mentionnés ne me permettent de vous payer le Reichsthaler qu'à raison de 3 l. 15 s. argent de France; je n'oserais m'en écarter. Dans ces circonstances vous

ne trouverez pas mauvais, Monsieur, que la remise desdits 3937 l. 10 s., dont il s'agit, étant faite depuis le 29 janvier dernier que j'aie payé cette somme à M. Jean de Turckheim, banquier à Strasbourg, ensemble les provisions et frais de remise qui se montent à 97 l. 11 s. argent de France. Je vous prie très instamment, Monsieur, d'avoir la bonté de recevoir ladite somme et de m'en fournir quittance ou de me procurer un ordre qui m'autorise à vous faire ce payement et les suivants sur un autre pied. Les ordres que je vous demande, Monsieur, me sont d'autant plus indispensables que dans l'incertitude où je me trouve à l'égard du premier quartier je ne saurais prendre aucun arrangement pour le payement du second, qui sera échu à la fin de ce mois jusqu' à ce que j'aurai les instructions sur ce sujet nécessaires. Je m'estime heureux, Monsieur, que cette occasion me procure l'honneur de vous assurer du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être . . . . . .

† No. 21. **Von Flachsland an von Gemmingen.** (Konzept).

Reichenweier 22. März 1753.

Flachsland erstattet Bericht über die Briefe Türckheims und Schweiggers vom 6. und vom 13. März (No. 18 f.), über seinen Brief an Türckheim vom 18. Februar (No. 15) und über seinen Brief an Voltaire vom 19. März (No. 20) und bittet um weitere Verhaltungsmassregeln.

† No. 22. **Von Lalance an Flachsland.**

Montbéliard 20. April 1753.

Lalance teilt Flachsland im Auftrag des Gouverneurs mit, dass nach einem Brief des Rats Hochstetter, des Geschäftsträgers des württembergischen Hofs am preussischen Hof, Voltaire sich nicht mehr in Berlin befindet, und beauftragt ihn, Türckheim zu schreiben, er solle die nach Berlin gesandte Summe zurückziehen und zur Verfügung Voltaires bis auf weitere Nachricht von ihm bereit halten.

† No. 23. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strassburg 23. April 1753.

Antwort auf einen Brief Flachslands vom 23. März: „L'on me répond par le dernier courrier (von Berlin) que M. de Voltaire, que nous savons

à Leipsick, n'a rien touché et qu'on ne s'attend point qu'il touchera. La somme reste donc à votre disposition et à vos fortunes. J'aurais été charmé avec vous de trouver moins de fermeté chez ce monsieur-là qui ne lui fait pas honneur."

† No. 24. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strassburg 30. April 1753.

Antwort auf einen Brief Flachslands vom 23. April. Türckheim hat die Gelder von Berlin zurückgezogen und sie stehen zur Verfügung für Voltaire.

† No. 25. **Von Flachsland an [Lalance].** (Konzept.)

Reichenweier 2. Mai 1753.

Flachsland berichtet über seinen Brief vom 23. April an Türckheim, über dessen Antwort vom 30. April (No. 24) und über seinen Brief an Voltaire vom 19. März (No. 20), auf den er noch keine Antwort erhalten hat. Die Gelder für das zweite Quartal der Pension Voltaires liegen bei ihm seit März bereit.

No. 26. **Dekret des conseil von Montbéliard an [Lalance].**

Pour copie.

Monsieur,

Ensuite de nouveaux ordres que j'ai reçus de Son Altesse sérénissime datés de Rome du 18 d'avril dernier, par lesquels elle déclare que les frais des payements à faire à M. de Voltaire à Berlin et la mieux-value de l'écu de Brandebourg doivent tomber à la charge de ce prince, vous prendrez la peine d'en informer sans retard le sieur Flachsland en concertant avec lui les arrangements convenables, pour que le dernier payement refusé par le sieur de Voltaire et ceux qui devront lui être nantis dans la suite soient faits régulièrement sur le pied et en conformité des intentions de sadite Altesse sérénissime, au cas seulement qu'il persiste à vouloir être payé sur ce même pied. Fait en conseil le 16 mai 1753.

Signé: R. d. Gemmingen.

Copie conforme à l'original, ce que je certifie véritable.

A Montbéliard le seize mai mil sept cent cinquante-trois.

G. Lalance.

† No. 27. **Instruktion von Gemmingens an Lalance.** (Kopie.)

Copie d'instruction de Son Excellence Monsieur le baron de Gemmingen notre gouverneur donnée le 6 mai 1753, au receveur soussigné.

M. de Voltaire est encore en voyage; on n'a qu'à attendre qu'il demande son argent et le tenir en attendant prêt. . . . .

Copie conforme à l'original, ce que je certifie véritable.

A Montbéliard, le 16 mai 1753.

G. Lalance.

† No. 28. **Von Lalance an Flachsland.**

Montbéliard 16. Mai 1753.

Antwort auf den Brief Flachslands vom 2. Mai (No. 25). Flachsland soll den Befehlen des Gouverneurs zu Folge die Gelder für die 2 Quartale der Voltaireschen Pension bereit halten, zusammen mit der Summe, welche der Ueberschuss des höheren Kurses des brandenburgischen Thalers über den Reichsthaler ergibt.

† No. 29. **Von Türckheim an [Flachsland].**

Strassburg 26. Mai 1753.

Antwort auf einen Brief Flachslands vom 23. Mai. Türckheim berechnet das Quartal der Voltaireschen Pension nach dem neu angenommenen Kurs auf 4144 l. 10 s. „Mais s'il est question d'économiser, M. de Voltaire doit se contenter, si pour 1050 Reichsthaler, argent de Brandenbourg, vous lui payez 4095 l. en argent de France, ce qui ferait le change entre notre argent et celui de Berlin à 130 pour cent et rien au delà."

† No. 30. **Von Flachsland an [Türckheim].** (Konzept.)

Reichenweier 30. Mai 1753.

Flachsland dankt Türckheim für den Brief vom 26. Mai (No. 29) und für die neue Berechnung und bittet ihn, wenn Voltaire, „qui doit arriver au premier jour à Strasbourg", sich einige Tage dort aufhält, ihm den Tag mitzuteilen, an dem er ihn dort sprechen kann wegen Auszahlung der zwei fälligen Quartale und wegen der Regelung der künftigen Zahlungen.

† No. 31. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

Montbéliard 18. Juli 1753.

Von Gemmingen fragt an, ob Gelder für Voltaire bereit seien.

„Suivant les nouvelles publiques M. de Voltaire se trouve encore à Francfort. Je m'étonne qu'il ne donne aucun signe de vie de lui et qu'il désire qu'on lui fasse toucher son argent." (sic).

† No. 32. **Von Flachsland an [von Gemmingen].** (Konzept.)

(Reichenweier) 21. Juli 1753.

Antwort auf den Brief von Gemmingens vom 18. Juli (No. 31). Flachsland wird sich mit Voltaire persönlich oder brieflich wegen der Berechnung der Pension ins Benehmen setzen und teilt die Berechnung Türckheims nach dem Brief No. 29 mit. Danach ist bis jetzt die Summe von 15 502 l. 10 s. verfallen.

† No. 33. **Von Lalance an Flachsland.**

Montbéliard 24. Juli 1753.

Voltaire schreibt nicht; man weiss aber durch die öffentlichen Nachrichten, dass er noch in Frankfurt ist: „Le cas pour son payement ne tardera peut-être pas longtemps; mais le coup sera plus frappant et je n'ai nul doute que vous ne soyez prêt à le recevoir de quel côté qu'il puisse vous être porté et qu'il puisse partir."

† No. 34. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

Montbéliard 29. Juli 1753.

Da Herr von Voltaire in Mainz ist und sich nach Schwalbach zur Badekur begeben wird, so wird er wohl Nachricht geben oder wird Herr von Hardenberg*) Gelegenheit haben mit ihm zu sprechen. Bitte das Geld bereit zu halten.

† No. 35. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strassburg 14. August 1753.

Türckheim hat keine Nachricht von Voltaire; er glaubt dass er noch in Mainz ist. „Vous pouvez lui faire son payement en écus neufs à 36 bz (= batzen) et sur son refus lui offrir une lettre sur Berlin qui entre vous et moi ne vous coûtera pas plus que sur le pied de 52 s. par florin de ce pays-là."

† No. 36. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

Montbéliard 16. August 1753.

.... „M. de Voltaire s'est trouvé depuis peu à Mayence; j'ignore s'il y est encore ou en quel endroit il s'est retiré. Mais je m'étonne qu'il ne donne aucun signe de vie et qu'il ne marque pas où il veut qu'on lui fasse toucher son argent." ....

*) Friedrich August von Hardenberg, wirklicher adeliger Geheimerat und Kammerpräsident.

† No. 37. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

Montbéliard 3. September 1753.

.... „Suivant les gazettes M. de Voltaire se trouve à Strasbourg. N'avez-vous point de ses nouvelles?"

† No. 38. **Von von Gemmingen an [Flachsland].**

Montbéliard 14. September 1753.

.... „Je serai charmé d'apprendre qu'on ait pu s'arranger avec M. de Voltaire pour le prix de l'écu d'Allemagne à raison de 3 l. 15 s. Il a écrit à M. de Hardenberg*) à ce sujet et il insiste qu'on lui paye 4 l. par Riksdaler. Comme je l'ai mis au fait de cette petite difficulté je ne doute point qu'il ne lui écrive dans un goût á se tranquilliser et qu'il acquiesce au prix qu'on lui a offert. Je vous prie de me donner part de la suite de cette affaire" ......

† No. 39. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strassburg 20. September.

„J'ai vu ces jours-ci M. de Voltaire, qui me dit de n'avoir aucune nouvelle de M. de Hardenberg sur une lettre qu'il avait eu l'honneur de lui écrire, qu'il me priait de vous mander qu'il attendait de votre part le payement en entier des quartiers échus de sa pension, qu'il en avait à toucher de la part de Son Altesse sérénissime deux différentes; et que je devais lui communiquer votre réponse et les ordres que vous aviez de la cour pour ce qui le concerne. Il m'a en même temps chargé de vous faire ces excuses de ce qu'il n'avait pas répondu aux dépêches reçues de vous; il est toujours plaintif sur sa santé" ......

No. 40. **Von Flachsland an Türckheim.** (Konzept.)

Riquewir le 23. septembre 1753.

A M. de Turckheim.

Monsieur,

Jai bien reçu la lettre que vous m' avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois. Si M. de Voltaire, Monsieur, veut toucher dans ce pays ici le payement de sa pension en argent de France sur le pied de 3 livres 15 s. le Richsthaler, je suis prêt de le satisfaire en plein des quartiers d'icelle qui se trouveront actuellement échus, dès que je saurai où il souhaitera que je lui fasse ce payement. Si par contre ledit M. de Voltaire insiste à avoir son payement en Richsthaler sur le pied des écus de Brandebourg qu'il prétend évaluer à ce que j'ai appris à 4 livres de France la pièce, je

*) Der Brief Voltaires an von Hardenberg ist nicht bekannt.

n'oserais lui payer ces pensions à moins qu'il ne me fasse parvenir les ordres à ce nécessaires, ceux du 6 mars dernier ne m'autorisant de payer le Richsthaler que sur le pied de 3 l. 15 s. Vous jugez bien, Monsieur, que l'évaluation que M. de Voltaire propose serait trop à charge à Son Altesse sérénissime pour m'y prêter sans ordres exprès; car s'il est une fois décidé que les pensions dudit M. de Voltaire lui seront payées en argent courant à Berlin ou sur le pied des écus de Brandenbourg, espèces que nous ne pourrons pas lui fournir dans ce pays ici, je lui ferai tenir des lettres de change payables en Friderichsd'or à Berlin ce qui ne coûtera pas à beaucoup près si cher à la sérénissime Seigneurie que l'évaluation sur le pied de 4 l. le Richsthaler. En cas que M. de Voltaire n'ait encore reçu aucune réponse de la part de Son Excellence M. le baron de Hardenberg au sujet de cette évaluation et qu'il prétende toujours toucher son payement sur un pied autre que celui de 3 l. 15 s. le Richsthaler, je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de me le marquer pour que je puisse informer Son Excellence M. le Baron de Gemmingen, gouverneur à Montbéliard et demander ses ordres là-dessus.

J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait dévouement,

Monsieur, ...

† No. 41. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strassburg 27. September 1753.

Antwort auf den Brief Flachslands vom 23. September.

. . . . . . „M. de Voltaire doit toucher au commencement d'octobre 4 pensions,

ledit quartier d'icelle à R. 1050	R. 4200
deux quartiers d'une autre partie qui doivent monter à	„ 1650
	R. 5850.

et il consent d'en faire évaluation à 3 l. 15 s. par écu, ce qui fait une somme de 21 937 l. 10 s., qu'il vous prie de me faire assigner pour lui ici, et il me donnera ses quittances à votre décharge, ayant disposé de cet argent-là, que je serai bien aise de pouvoir toucher dans le cours de la semaine prochaine . . . . Comme M. de Voltaire n'est pas déterminé encore où il veut se retirer je ne puis vous apprendre encore son arrangement pour le futur: il paraît cependent que je l'engagerai à la fixation de 3 l. 15 s. pour le futur et qu'il demandera son argent à Paris . . . . . .

† No. 42. **Von Flachsland an [Türckheim].** (Konzept.)

Reichenweier 29. September 1753.

Antwort auf den Brief Türckheims vom 27. September. (No. 41.)

. . . . . . „Je suis bien aise d'apprendre que M. de Voltaire s'est enfin déterminé d'accepter les quartiers échus de sa pension sur le pied de 3 l. 15 s. le Reichsthaler“ . . . . . .

No. 43. **Von Colini an Flachsland.**

Monsieur,

Jl y a longtemps que Monsieur de Voltaire reçut une lettre de vous, adressée à Berlin. Ses voyages et ses maladies l'ont empêché de vous répondre. Il savait d'ailleurs que ses affaires étaient en bonnes mains, et il s'est reposé dans la confiance qu'il a en vous. Vous êtes prié, Monsieur, de vouloir bien faire savoir s'il n'y a rien de nouveau. M. de Voltaire vous écrirait lui même pour vous demander votre amitié, s'il n'était pas arrivé ici très malade; il compte bien avoir la consolation de vous voir quand vous viendrez à Colmar; il me charge de vous faire mille compliments. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

A Colmar 6 octobre 1753.

Colini.

No. 44. **Von Flachsland an [von Gemmingen].** (Konzept.)

du 7 octobre 1753.

Monsieur,

M. de Voltaire s'étant à la fin déterminé de recevoir 5850 Reichsthaler pour les quartiers de sa pension actuellement échus sur le pied de 3 l. 15 s. le Reichsthaler en se réservant de s'arranger d'une autre façon pour l'avenir ainsi que votre Excellence verra par la copie de la lettre de M. de Turckheim ci-jointe, je me suis engagé envers ce dernier de lui remettre mercredi prochain que je pense de me transporter à Strasbourg la somme de 16 000 l. à compte et de lui faire tenir le surplus dans la quinzaine, dont il m'a témoigné être content. Les affaires dans cet état, je pensais que nous n'aurions aucunes difficultés à appréhender de la part dudit M. de Voltaire à l'égard de cette pension. Mais selon le discours que ledit M. de Voltaire, qui se trouve depuis quelques jours dans cette ville de Colmar, m'a tenu ce matin il n'a pas encore renoncé à la mieux value des écus de Brandebourg sur les écus d'Empire. Quoi qu'il m'ait assuré d'être intentionné de remettre la décision de cette affaire à la bonté et clémence de Son Altesse sérénissime Monseigneur le Duc il n'a laissé que de m'insinuer qu'il perdait considérablement sur cette évaluation et qu'il espérait que sadite Altesse sérénissime y remédierait. Outre cela il m'a dit effectivement dans des termes pleins de respects pour sadite Altesse sérénissime que comme la promesse sous la signature de Monseigneur le duc portait entre autres

conditions qu'au sujet de la pension dont il s'agit il serait passé un contrat en forme où il le souhaiterait et que sa famille insistait à ce que ce contrat soit passé dans ce pays ici, il était venu exprès à Colmar pour finir cette affaire. Il me priait d'en informer votre Excellence pour qu'elle ait la bonté d'en rendre compte à sadite Altesse sérénissime et de faire venir pour cet effet une procuration pour la personne que Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc jugera à propos de commettre pour la passation dudit acte sans s'être expliqué davantage. J'ai cependant remarqué qu'il a consulté sur cette affaire M. l'avocat Dupont*), qui était présent à tout ce qu'il m'a dit; mais j'ignore à quelle fin. Il m'a dit aussi qu'il était encore sans réponse sur la lettre qu'il avait eu l'honneur (d'écrire) à Son Excellence M. le baron de Hardenberg. M. de Voltaire m'a prié de lui communiquer la réponse que Votre Excellence jugerait à propos de me donner sur tout ceci; je la supplie très humblement d'avoir la bonté de me marquer ce que je dois lui dire. En attendant je suis toujours intentionné d'aller mercredi prochain à Strasbourg pour finir avec M. de Turckheim l'article des quartiers échus.

No. 45. Von von Gemmingen an Flachsland.

A Montbéliard le 9 octobre 1753.

Monsieur,

On m'avertit hier matin que M. de Voltaire s'était rendu à Colmar dans l'intention de plaider contre Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc à raison de certaines sommes qu'on lui retenait et qui lui sont dues par une convention faite avec sadite Altesse sérénissime. En arrivant chez moi j'ai trouvé votre lettre du 7 de ce mois qui m'apprend le contraire; j'y ai vu avec plaisir que M. de Voltaire s'est déterminé à accepter les sommes échues à raison de 3 l. 15 s. le Risdahler et que M. de Turckheim se flattait même de le disposer à recevoir sur le même pied les payements qu'on lui devra faire par la suite. J'espère que M. de Turckheim ne négligera rien pour faire revenir M. de Voltaire de l'idée où il est de ne recevoir son payement qu'en valeur d'écus de Brandebourg. Si absolument il ne veut pas se relâcher sur cet article, il faut bien passer par là. Son Altesse sérénissime m'a autorisé à lui faire faire ses payements sur ce pied par une lettre du 18 avril de cette année**) et j'ai donné l'ordre en conséquence au receveur général Lalance le 16 mai suivant; il vous en aura fait part. Cela ne doit pourtant pas vous empêcher d'en venir soit par vous même soit par M. de Turckheim à une nouvelle et dernière tentative pour le disposer à accepter les payements à raison de 3 l. 15 s. l'écu d'Allemagne,

*) Dupont, avocat au conseil souverain de Colmar.

**) S. No. 26.

la différence fait un objet assez considérable pour la caisse. Il convient au reste d'avoir de bonnes façons avec lui et de lui faire comprendre que le cours du Risdahler était tel qu'on le lui avait proposé. Enfin vous ferez le tout de votre mieux et vous tâcherez de finir avec lui d'une manière ou d'une autre, en évitant soigneusement tout ce qui pourrait engager M. de Voltaire à nous susciter à ce sujet une difficulté.

Quant à l'acte ou contrat en forme qu'il désirerait être passé en Alsace pour l'assurance des payements qui lui doivent être faits à la suite au sujet de la pension ou rente viagère de question, il m'est impossible de m'y prêter sans y être autorisé expressément de la part de Son Altesse sérénissime. Je n'ai aucune connaissance de la convention qui a été faite entre sadite Altesse sérénissime et M. de Voltaire sinon qu'on a donné un ordre au conseil de faire toucher à ce dernier les sommes dont vous avez été informé par un ordre du 6 mars dernier. Comme Monseigneur le duc ne s'est pas expliqué plus clairement sur cette affaire il ne me convient pas de lui parler d'un pareil acte séparé et particulier à passer à Colmar; si M. de Voltaire persiste dans son dessein il n'y a que deux voies: il choisira celle qu'il trouvera le plus convenu à ses vues; l'une est de s'adresser uniquement à Son Altesse sérénissime, l'autre de m'envoyer une copie de la convention qu'il a faite avec le prince et d'y joindre un mémoire qui renferme un projet du contrat en forme qu'il souhaiterait de faire recevoir dans la province d'Alsace; j'enverrai l'une et l'autre immédiatement à Monseigneur le duc, et je le solliciterai à me faire parvenir ses ordres; au cas que M. de Voltaire préfère d'écrire lui-même à ce prince, je lui ferai parvenir la lettre et je ferai de mon mieux pour lui procurer une prompte réponse. Il pourra faire entrer dans la lettre ou dans le mémoire l'article concernant les certificats de vie qu'on lui demande. Par la résolution qu'on me donnera de la part de Son Altesse sérénissime je verrai si Elle veut persister à ce que M. de Voltaire ou après sa mort Madame Denys fournisse ces certificats de vie à chaque payement ou chaque année, ou si Elle se contentera d'une simple déclaration écrite de la main de la personne qui doit toucher la pension. M. de Hardenberg m'a mandé avant son départ pour la Saxe qu'il n'avait pu répondre à M. de Voltaire d'une manière positive*) sur le contenu de la lettre qu'il avait eu l'honneur de recevoir de sa part parceque l'absence de Son Altesse sérénissime l'avait empêché de s'instruire des intentions de ce prince. Vous avez de reste très bien fait de vous arranger avec M. de Turckheim de manière que M. de Voltaire puisse toucher son payement et en disposer quand il le trouvera à propos. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur

R. de Gemmingen.

---

*) Der Brief von Hardenbergs an Voltaire ist nicht bekannt.

† No. 46. **Von Flachsland an [von Gemmingen].** (Konzept.)

Reichenweier 14. Oktober 1753.

Flachsland hofft die Quittung Voltaires für die an Türckheim abgelieferten Gelder zu erhalten „dès qu'il sera de retour de Munster dans la vallée de saint Grégoire, où il est depuis quatre jours.“ ...

† No. 47. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

Montbéliard 17. Oktober 1753.

Antwort auf Flachslands Brief vom 14. Oktober (No. 46) ... „Je suis très curieux de voir si M. de Voltaire se contentera de recevoir 3 l. 15 s. pour l'écu ou s'il faudra lui en payer 4 l. comme il le demande“ ...

No. 48. **Von Flachsland an [von Gemmingen].** (Konzept).

Le 31 octobre 1753.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'informer très humblement Votre Excellence que sur les nouvelles représentations faites à M. de Voltaire le 18 du courant au sujet de l'évaluation des Reichsthalers, il s'est à la fin déterminé d'accepter sa pension sur le pied de 3 l. 15 s. le Reichsthaler et m'a donné en conséquence sa quittance pour les quartiers qui étaient échus à la fin de ce mois dernier, par laquelle il a réduit les 5850 Reichsthalers qui lui étaient dus en argent de France selon notre compte sans faire mention de quelle façon les écus d'Allemagne ont été évalués en qualifiant ces pensions de rentes viagères affectées aux biens de Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc, ainsi que Votre Excellence verra par la copie de la dite quittance que j'ai l'honneur de joindre à ce pli. Après avoir lu ladite quittance j'ai observé audit M. de Voltaire que comme selon les ordres qui m'avaient été adressés pour raison de son payement l'article de 6187 l. 10 s. n'était échu que le premier octobre au lieu du dernier septembre et que je n'étais pas autorisé à recevoir sa quittance autrement motivée que selon lesdits ordres qui qualifiaient ce payement de pensions au lieu de rente viagère, il convenait de la changer sur ce pied-là, à quoi il ma répondu que le terme de l'échéance du dernier septembre était si peu différent de celui du premier octobre qu'il ne valait pas la peine de changer cette quittance pour un si petit objet et que ce n'était pas pour une pension mais pour une rente viagère qu'il recevait ces sommes, pour lesquelles il ne donnerait jamais d'autres quittances.

Pour éviter toute difficulté avec ledit M. de Voltaire à cet égard je lui ai dit que j'aurai l'honneur d'en rendre compte à Votre Excellence et que, si en attendant ses ordres j'acceptais ladite quittance, ce sera sous la

réserve de son approbation. C'est pourquoi je supplie très humblement Votre Excellence d'avoir la bonté de me mander si je dois me contenter de cette quittance et l'envoyer au sieur Lalance contre une décharge ou si je dois faire auprès dudit M. de Voltaire une nouvelle tentative pour la changer, à quoi cependant je pourrais difficilement l'engager. Pour ce qui est de la passation d'un nouveau contrat relativement à ladite pension dont j'ai eu l'honneur de parler avec Votre Excellence dans une de mes précédentes très humbles relations j'ai communiqué audit M. de Voltaire ce que Votre Excellence m'a ordonné de lui dire à ce sujet, lequel m'a donné à connaître que pour finir cet article il aurait l'honneur d'en écrire à Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc,*) dès qu'il sera de retour à Colmar où il doit être arrivé depuis quelques jours. Il paraît que ledit M. de Voltaire veut fixer son séjour dans ce pays ici; dans cette vue il cherche une maison de campagne pour y demeurer et il m'a dit que si le séquestre d'Ostheim était levé il ferait une proposition à la sérénissime seigneurie d'y bâtir à ses frais une maison laquelle après sa mort retomberait à la seigneurie à condition qu'elle ait la bonté de lui abandonner les matériaux du vieux château consistant en pierre de taille et moilons et de fournir de ses forêts le bois de charpente qu'il aurait nécessaire pour la construction du nouveau bâtiment. Mais comme ledit M. de Voltaire change fort souvent ses projets et que ledit séquestre n'est pas encore levé, je pense qu'il sera obligé de louer ou d'acheter une autre maison pour son logement pendant quelque temps. . . . .

† No. 49. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

A Montbéliard le 10 novembre 1753.

Monsieur,

J'ai appris avec plaisir par la lettre du 31 du mois passé que vous avez pris la peine de m'écrire que vous êtes enfin venu à bout de vous arrégler avec M. de Voltaire au sujet du payement que vous êtes chargé de lui faire à raison de 3 l. 15 s. l'écu d'Allemagne. La quittance qu'il vous a remise et de laquelle vous avez joint une copie à votre lettre est bonne. Vous n'avez qu'à en envoyer l'original au sieur receveur général Lalance qui l'échangera contre un reçu de sa main. Il est très indifférent qu'il donne le nom de rente viagère ou pension aux payements que vous venez de lui faire ou qui sont à faire par la suite; j'ignore à quel titre Son Altesse sérénissime les lui fait toucher; mais je présume moi-même que ce n'est pas une pension, mais une rente viagère. Puisque M. de Voltaire s'est déterminé à s'adresser directement à Son Altesse sérénissime pour la passation d'un contrat à Colmar au sujet de cette même rente on attendra

*) Dieser Brief Voltaires an Herzog Karl Eugen ist nicht mehr vorhanden.

les ordres que Monseigneur le duc voudra bien donner à ce sujet. Le temps et l'événement nous apprendront si le projet que M. de Voltaire a formé de bâtir à Ostheim est praticable, s'il sera goûté et s'il aura lieu. . . .

Comme M. de Voltaire, à ce qu'il me paraît, est très difficile à manier, je vous prie, Monsieur, de faire vos efforts pour lui procurer son argent aux termes stipulés. . . . J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

R. d. Gemmingen.

† No. 50. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

Montbéliard 18. Dezember 1753.

. . . Comme il importe à Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc que M. de Voltaire soit exactement payé, je prie de prendre les arrangements convenables à ce sujet. Pour cet effet il convient que vous vendiez quelque grain préférablement au vin, qui est encore à trop bas prix. . . .

No. 51. **Auszug eines Briefs von Voltaire an [von Gemmingen].**

Extrait de la lettre de M. de Voltaire du 28. janvier 1754.

Monsieur,

Souffrez, Monsieur, que je prenne cette occasion pour vous parler d'une petite formalité au sujet de la rente de 7500 Reichsthalers que j'ai sur son Altesse, Monseigneur le duc de Wirtemberg. Je suis convenu avec le sieur Flachsland, receveur de vos domaines en Alsace, qu'il ne me payerait que sur mes quittances accompagnées d'une lettre de moi. Il est bien sûr que des lettres de ma main sont des certificats de vie plus authentiques que des témoignages étrangers d'un notaire inconnu. Il serait très gênant pour moi et même très préjudiciable d'être obligé de me présenter tous les trois mois à des notaires. Je vous supplie, Monsieur, très instamment d'entrer dans ma situation. Je peux vivre dans une campagne éloignée des notaires et des juges et très aise de leur être inconnu. Cette formalité d'un certificat de vie n'est admise dans aucun de nos tribunaux. Elle ne se pratique qu'à l'hôtel de ville de Paris à cause de la grande quantité d'étrangers et d'inconnus qui ont de rentes viagères sur ce fonds publique. Mon contrat avec Son Altesse sérénissime ne porte point cette for-

malité. Je ne peux certainement exiger le payement de ma rente viagère après ma mort. Enfin, Monsieur, je vous aurai une très grande obligation si vous voulez bien avoir la bonté de me délivrer de cet embarras et écrire au sieur Flachsland qu'il continue à me payer sur mes lettres et quittances; il n'aura pas longtemps cette peine.

† No. 52. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

Montbéliard, 6. Februar 1754.

... „Il est inutile de demander à mondit sieur de Voltaire un certificat de vie tant qu'il restera dans votre voisinage, puisque vous lui ferez toujours vous-même les payements dont vous êtes chargé. Comme c'est un homme un peu difficile, à ce qu'on dit, vous aurez soin d'observer envers lui tous les ménagements convenables et les égards qui lui sont dus; par conséquent tâchez de l'entretenir toujours dans de bonnes dispositions" ....

† No. 53. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

Montbéliard, 8. Februar 1754.

Von Gemmingen macht Flachsland Mitteilung von dem Inhalt des von Colmar datierten Brief Voltaires vom 28. Januar. Solange Voltaire in Colmar oder überhaupt im Elsass bleibt, kann man sich mit eigenhändig von ihm geschriebenen Briefen und eben solchen, mit seinem Siegel versehenen Quittungen begnügen, im Fall, dass Flachsland seine Handschrift gut kennt. Man kann es so halten, selbst wenn er sich weiter fort begiebt, da man ja von dem Tod Voltaires sofort Nachricht hätte durch die öffentlichen Zeitungen. Wenn übrigens Flachsland für den letzteren Fall Voltaire dazu bewegen kann, certificats de vie auszustellen, so möge er es nicht versäumen.

No. 54. **Von von Gemmingen an Voltaire.** (Kopie.)

Réponse de Son Excellence du 8 février 1754.

J'ai été fâché d'apprendre par votre lettre du 28 janvier dernier que vous soyez gêné par les certificats de vie que le sieur Flachsland exige de vous à chaque payement qu'il est chargé de vous faire de la rente que vous avez sur Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc de Wirtemberg. Il n'a rien fait qu'en conformité des ordres que j'ai reçus et de ceux que je lui ai prescrits en conséquence. Mais ces certificats seront

inutiles pendant le temps que vous resterez dans la province d'Alsace. Comme il connaît votre main, il pourra se contenter d'une lettre que vous prendrez la peine de lui écrire à chaque payement. C'est ce que je viens de lui faire connaître. Et si dans la suite vous jugiez à propos de vous éloigner de cette province pour choisir ailleurs votre séjour je me flatte que vous pratiquerez volontiers toutes les précautions nécessaires pour qu'il n'y ait point d'erreur ni de méprise.

No. 55. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

Montbéliard le 15 mars 1754.

Monsieur,

Son Altesse sérénissime ayant tout récemment jugé à propos par un rescrit du 26 février dernier *) d'exempter M. de Voltaire de la formalité de fournir des certificats de vie à chaque échéance de sa rente viagère, je lui en donne avis par cet ordinaire. Vous vous contenterez donc ci-après des quittances qu'il vous enverra écrites et signées de sa main, auxquelles vous aurez soin de faire honneur. La précaution des certificats de vie paraît en effet d'autant moins essentielle vis-à-vis de M. de Voltaire, que sa mort sitôt qu'elle arrivera deviendra publique et ne tardera pas à vous être connue. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

(à) M. Flachsland. R. d. Gemmingen.

† No. 56. **Von Flachsland an [Türckheim].** (Konzept.)

Reichenweier, 19. September 1754.

Anfrage über die Art der Auszahlung des am 1. Juli d. J. verfallenen Pensionsquartals im Betrag von 7031 l. 5 s. an Voltaire. . . . „Je serais bien aise de savoir M. de Voltaire contenté avant l'expiration de ce mois.“

† No. 57. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strassburg, 22. Sept. 1754.

Antwort auf den Brief Flachslands vom 19. Sept. (No. 56). Türckheim berechnet die Kosten des Wechsels für Voltaire.

† No. 58. **Von Flachsland an Türckheim.** (Konzept.)

Reichenweier, 26. September 1754.

Au vingt du mois d'octobre prochain payées par cette première de change à l'ordre de M. de Voltaire: sept mille trente une livres cinq sols esp[ce] valeur reçue

Jean Friedrich Flachsland.

---

*) Das Voltaire betreffende Reskript ist unbekannt.

† No. 59. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

Montbéliard, 24. Oktober 1754.

...... „Je me flatte que vous vous donnerez tous les soins possibles de rembourser à M. le banquier de Turckheim les 7031 l. 5 s. qu'il vous a avancées pour payer M. de Voltaire et que vous tâcherez de satisfaire avec la dernière exactitude ce créancier peu complaisant sans que vous ayez besoin de vous procurer par emprunt les fonds dont vous aurez besoin pour le contenter“ ......

† No. 60. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strassburg, 19. November 1754.

...... „J'ai eu avis dudit sieur de Voltaire par sa lettre du 10. de ce mois*) quil vous avait commis de me payer pour lui au bout de chaque quartier ce qui lui compétait de sa rente ...... Comme M. de Voltaire tire sur moi, et à l'impromptu à mesure de l'emploi qu'il fait de son argent, je suis bien aise de me voir en ordre de deux côtés“ ......

† No. 61. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strassburg, 23. November 1754.

...... „M. de Voltaire dispose à Lyon de son quartier échu au premier octobre et me mande que c'est à vous de payer le change, vu que l'on lui avait promis de lui faire toucher sa rente franche où il se trouverait. La rente du quartier d'auparavant se trouve dans le même cas. Cette remise du fonds coûte un pour cent“ ......

No. 62. **Von Flachsland an [von Gemmingen].** (Konzept.)

Monsieur,

J'ai l'honneur d'informer très humblement votre Excellence que, quoique M. de Voltaire parti de Colmar le 11 de ce mois m'ait marqué le même jour que je pourrai m'adresser à loisir à M. de Turckheim pour le payement des quartiers de sa rente viagère, je viens de recevoir une lettre qu'il m'écrivit de Lyon le 17 du courant**), par laquelle il me demande le quartier de sa rente viagère du mois d'octobre dernier et une autre de M. de Turckheim de Strasbourg du 23 de ce mois par laquelle il me donne avis

*) Der Brief Voltaires an Türckheim ist nicht bekannt.

**) Dieser Brief Voltaires an Flachsland ist nicht vorhanden.

que ledit M. de Voltaire avait disposé de ce quartier à Lyon où il prétendait qu'on devait le lui faire tenir sans frais de même que celui du premier juillet de cette année dont il m'a donné quittance le 26 septembre et dont je suis obligé de payer audit M. de Turckheim les intérêts depuis le 20 dudit mois, entre les mains duquel il l'a laissé jusqu'ici nonobstant qu'il ma pressé pour le payement d'icelui. Quelque incommode que soit à ma caisse capucine ce payement du quartier d'octobre, lequel j'avais promis de payer successivement audit M. de Voltaire d'ici à la Saint-George de l'année prochaine de même que ceux du premier janvier et premier avril de ladite année, pour qu'audit terme de la Saint-George je puisse être à même de solder tout compte avec lui pour le passé afin de ne rien lui devoir audit terme, ce qui m'aurait mis aussi à même de profiter de la bonne saison pour la vente des denrées de la sérénissime seigneurie et de ne rien précipiter à cet égard. Je ne vois pourtant pas, Monsieur, que je puisse me dispenser de lui faire à présent le payement dudit quartier du mois d'octobre en prenant les arrangements nécessaires à ce sujet avec M. de Turckheim, d'autant plus que ledit M. de Voltaire promet par sadite lettre de ne tirer sur moi à l'avenir que de 6 mois en 6 mois. Je ne pense non plus que votre Excellence trouvera de la difficulté de lui faire tenir ce quartier de même que ceux qui lui seront payés dans la suite aux frais de la sérénissime seigneurie, c'est-à-dire de me charger toujours des frais de change pour le compte de Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc à l'imitation de ce qu'il s'est pratiqué lorsque ledit M. de Voltaire était encore à Berlin. Mais pour ce qui est de ces 7031 l. 5 s. que j'ai payées audit M. de Voltaire le 26 septembre dernier pour le quartier du mois de juillet, dont je tiens quittance de sa main j'estime sauf meilleur avis, Monsieur, que comme ledit M. de Voltaire a laissé cette somme jusqu'ici entre les mains de M. de Turckheim, ce sont ses affaires et que la sérénissime seigneurie n'est pas obligée de la lui faire tenir à Lyon. Sur quoi je supplie très humblement votre Excellence d'avoir la bonté de m'honorer de ses ordres, si faire se peut par le premier ordinaire et de me renvoyer en même temps les lettres desdits sieurs de Voltaire et de Turckheim que j'ai l'honneur de joindre ici. Il est certain, Monsieur, que le payement de la rente dudit M. de Voltaire incommode beaucoup ma recette dans le temps que les denrées sont à bon marché; car si l'on est obligé de s'en défaire avant la bonne saison, qui est le printemps, la sérénissime seigneurie perd autour de mille écus sur le prix d'icelles chaque année. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect . . . . . .

Le 26 novembre 1754.

† No. 63. **Von Flachsland an [Türckheim].** (Konzept.)

Reichenweier 26. November 1754.

Flachsland berichtet über den Brief Voltaires vom 17. Oktober (s. No. 62) und bittet ihn um Vorschuss zur Auszahlung des Oktoberquartals nach Lyon.

No. 64. **Von von Gemmingen an Flachsland.**

A Montbéliard le 29 novembre 1754.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 26 du courant avec les incluses que MM. de Voltaire et de Turckheim vous ont écrites au sujet des quartiers de rente viagère que ce premier, qui est actuellement à Lyon, souhaite qu'on lui fasse toucher aux frais de votre recette. Quant à celui qui fut échu au premier d'octobre dernier, les ordres de Son Altesse sérénissime sont précis là-dessus; on doit lui en faire faire la remise où il se trouve ainsi que de ceux qui lui seront payés à la suite et en supporter les frais. Mais il paraît qu'il n'en est pas de même du quartier dont M. de Voltaire vous a donné quittance au mois de septembre passé; puisqu'il avait trouvé à propos de disposer de cet argent après vous avoir sollicité de le payer, il n'est pas des règles que la somme soit restée à votre charge entre les mains d'un autre, et que vous soyez tenu de la lui nantir une seconde fois. Vous pourrez, Monsieur, lui répondre dans ce goût-là et lui alléguer d'ailleurs les motifs que vous croirez propres à le tranquilliser. J'avais bien moi-même prévu les difficultés que vous auriez à vous acquitter de cette rente de quartier en quartier. Je vois très bien la perte dont votre recette est menacée, si vous êtes obligé de continuer à vous défaire des denrées de la seigneurie sans distinction des saisons pour avoir de quoi satisfaire aux payements dont elle est chargée. Il est pourtant nécessaire de se conformer non seulement aux intentions de Son Altesse sérénissime mais encore de contenter un créancier inquiet, méfiant et peu accoutumé à donner quartier. Ainsi, Monsieur, tâchez, autant qu'il vous sera possible, de vous arranger avec M. de Turckheim. Tout ce que je puis vous recommander d'ailleurs c'est d'avoir toutes les attentions dont vous êtes capable pour débiter les denrées de votre recette dans les temps les plus convenables et de tenir toujours les sommes prêtes, afin qu' au terme même auquel vous devez payer vous ne vous rencontriez pas dans la nécessité de faire des ventes prématurées. C'est par ce moyen, autant qu'il sera praticable, que vous pourrez vous acquitter de vos payements avec économie. Je vous renvoie ci-jointes les deux lettres que vous redemandez. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

R. d. Gemmingen.

No. 65. **Von Flachsland an Voltaire.** (Konzept.)

A Riquevir le 3 décembre 1754.

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 du mois dernier m'est bien parvenue: quoique les revenus

de ma recette, constant la plus grande partie en denrées, ne soient pas encore entrés, Monsieur, et que, ma caisse se trouvant épuisée par les payements que je vous ai faits depuis le commencement de cette année, vous m'eussiez par conséquent fait plaisir de m'accorder une couple de mois de terme pour le payement de la somme de 7031 l. 5 s., qui vous est due pour le quartier de votre rente viagère échu le premier octobre dernier ainsi que vous m'aviez fait espérer, je n'ai pas voulu manquer, Monsieur, de prendre sur le champ les arrangements nécessaires avec M. de Turckheim, pour que ladite somme vous soit payée incessamment à Lyon, en me chargeant de tous les frais de change en sorte que cette somme vous sera remise sans qu'il vous en coûte la moindre chose. C'est aussi sur ce pied-là, Monsieur, que j'aurai soin de vous faire tenir à l'avenir à mesure que je recevrai de vos nouvelles les sommes qui vous seront dues. Par contre je vous demande la grâce de ne tirer sur moi que de six mois en six mois ainsi que vous m'avez fait l'honneur de me le marquer afin que j'aie plus d'aisance en ramassant les fonds à ce nécessaires et que je ne sois pas obligé de me défaire hors de saison à vil prix des denrées de Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc. Pour ce qui est de la somme de 7031 l. 5 s. pour le quartier de votre rente du mois de juillet que je vous ai payé le 26 septembre dernier en une lettre sur M. de Turckheim dont vous m'avez donné quittance, j'ai l'honneur de vous observer, Monsieur, que quelque porté que je sois d'aller audevant de tout ce qui peut vous faire plaisir, je ne saurais me charger de vous faire passer à Lyon aux frais de la seigneurie cette somme que vous avez laissée entre les mains de mondit sieur de Turckheim près d'un mois après que ma lettre fut échue par une raison que vous trouverez selon vos grandes lumières suffisante pour m'en décharger, qui est qu' ayant accepté madite lettre et m'en délivré quittance, ensuite de quoi je me suis arrangé avec ledit sieur de Turckheim en lui payant le change ordinaire dont j'ai informé en son temps la régence de sa dite Altesse sérénissime, ladite somme ne peut plus être censée d'être à sa charge envers vous, ensorte

que si je payais quelque chose au-delà ce serait hors des règles et par conséquent un article sujet a m'être rayé dans mon compte, à quoi vous ne voudrez pas selon vos bontés naturelles m'exposer. Je vous supplie, Monsieur, de me continuer l'honneur de votre amitié et bienveillance et d'être persuadé de l'exactitude avec laquelle je tâcherai toujours de vous satisfaire de la rente dont ma recette est chargée, de même que des sentiments pleins de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être. . . . .

No. 66. **Von Voltaire an Flachsland.**

J'ai reçu votre lettre mon cher monsieur et je craignais que vous n'eussiez pas reçu les miennes. Je vous remercie de la bonté que vous avez de me payer par Mr Turkeim le quartier echu le 1er octobre. Vous me rendrez par là le plus grand service j'avais prévenu vos vues en vous proposant de me payer dorénavant de six mois en six mois. Je suis charmé que cette facilité vous convienne, vous prendrez d'ailleurs doresnavant touttes les mesures qu'il vous plaira soit avec Mr Turkeim soit avec mr tronchin mon banquier a lyon qui est mon amy et parfaittement honnete home je m'en remets entierement à votre volonté et à votre amitié, etant de tout mon coeur monsieur votre tres humble et obeissant serviteur

Voltaire.

a Lyon 9 décembre 1754.

† No. 67. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strassburg 18. Februar 1755.

. . . . M. de Voltaire m'avait déjà demandé par lettre du 4. courant*) de lui assigner dans le cours de mars ses 14 000 l. et avant-hier un banquier de Genève avec lequel il paraît avoir fait connaissance nouvelle m'écrit tout bonnement de lui faire remise pour une somme pareille que je devais toucher pour M. de Voltaire à la fin de ce mois. J'ai répondu au premier

*) Der Brief Voltaires an Türckheim und die Antwort Türckheims sind nicht vorhanden.

et à celui-ci: que je n'avais aucun fonds; qu'en me remettant les quittances de M. de Voltaire je ferais son affaire et sans frais pour ce dernier, mais que la somme n'était échue qu' à la fin de mars et que je verrai à lui faire toucher son argent là-haut pour ce temps-là. Vous voyez, monsieur, par tout ceci que nous avons affaire à un homme qui bien loin de faire quartier se repent quasi de vous avoir accordé le terme de 6 en 6 mois et qu'il faut se préparer au jour, pour le satisfaire. . . . . Je suis,

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Jean de Turckheim.

† No. 68. **Von Flachsland an [Türckheim].** (Konzept.)

Reichenweier 21. Februar 1755.

. . . . Il paraît, Monsieur, que M. de Voltaire ne se souvient plus de ce qu'il m'a promis tant verbalement que par lettre. Vous avez fort bien fait, Monsieur, d'avoir répondu à son banquier à Genève que la somme qu'il demande n'était échue que le premier du mois d'avril prochain, terme avant lequel je ne lui payerai rien. D'ailleurs étant chargé de ne débourser le sol pour ses rentes qu' après qu'il sera constaté qu'il est en vie, je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté, de rien payer pour ces rentes jusqu' à ce que j'aurai l'honneur de vous le marquer. J'ai dit audit M. de Voltaire étant à Colmar que pour le dispenser quant à présent, de m'envoyer des certificats de vie, desquels il m'a témoigné d'avoir de la répugnance il ait à m'écrire une lettre de sa main munie de son cachet au bout de tous les 6 mois ensuite de quoi je le satisferai selon les ordres qu'il me donnera; ensorte que tandis que je n'aurai de ses nouvelles du mois d'avril prochain je n'oserai lui payer le quartier qui sera échu le premier dudit mois.

Si vous lui écrivez, Monsieur, je vous prie d'avoir la bonté de le lui marquer, ne pouvant pas lui écrire moi-même, ignorant l'endroit où il demeure. . . . .

† No. 69. **Von Türckheim an Flachsland.**

Strassburg 18. März 1755.

Türckheim übersendet seine Rechnung für das Oktoberquartal Voltaires.

Quittance de M. de Voltaire du 1er décembre	7031 l.	5 s.
pour la remise à Lyon à 101.	70	6
intérêt jusqu' à fin de mars à 1/2 p. c. par mois 142 l.		
ports de lettres déboursés jusqu' à ce jour . 1 l. 6 s.	143	6
	7244 l.	17 s.

† No. 70. **Von Flachsland an Türckheim.** (Konzept.)

Reichenweier 8. April 1755.

Flachsland hat mit Türckheims Brief vom 5. April die Assignation Voltaires vom 1. d. M. erhalten; er bittet Türckheim, Voltaire seine Rente vom lezten Halbjahr im Betrag von 14062 l. 10 s. auszuzahlen.

No. 71. **Von Jeanmaire*) an Treitlinger.** (Konzept.)

Du 3 avril 1756.

Monsieur,

Je viens de recevoir une lettre fort pressante de M. de Voltaire**) par laquelle il me fait entendre qu'il risque de mourir de faim si on ne lui paye pas le montant de sa rente échue au premier de ce mois. S'il disait vrai, peut-être pourrait-on trouver moyen de différer encore ce payement; mais comme il n'y a pas à s'y fier, qu'il y a plutôt à craindre qu'il ne nous fasse de mauvaises difficultés, j'ai ordre de vous prier, Monsieur, d'engager M. de Turckheim à nous avancer la somme ordinaire de 14 062 l. 10 s. pour la faire toucher incessamment à M. de Voltaire. J'aurai soin de la lui rembourser pour le mois de juillet prochain avec intérêt et remerciement. J'ai l'honneur dêtre. . . . .

No. 72. **Von Jeanmaire an Voltaire.** (Konzept.)

A M. de Voltaire aux
délices de Genève
du 3 avril 1756.

Monsieur,

J'ai ordre de vous payer réglément à chaque échéance la rente qui vous est due. J'y aurais satisfait, si j'avais (pu) me défaire convenablement d'une partie de mes denrées qui font le principal objet de ma direction. J'étais dans l'idée qu'il vous serait fort indifférent de recevoir votre argent un ou deux mois plus tôt ou plus tard; j'aurais pris la liberté de vous demander ce terme, si j'avais su, Monsieur, le lieu de votre domicile. Mais aujourd'hui il n'est plus question de délai dès

*) François Louis Jeanmaire 1756 Receveur général d'Horbourg, 1764 Receveur général de la principauté de Montbéliard et des terres en Alsace, 1766 Conseiller, 1768 Directeur général des domaines de la principauté de Montbéliard et des terres en Alsace.

**) Der Brief Voltaires an Jeanmaire ist unbekannt.

le moment que vous souhaitez d'être payé. J'écris par cet ordinaire à M. de Turckheim, banquier à Strasbourg, pour qu'il ait la bonté de me faire l'avance de cette somme et j'espère qu'il vous la fera toucher incessament. J'ai l'honneur d'être . . . . . .

† No. 73. **Dekret der Finanzkammer. An Jeanmaire.**

(Montbéliard) 24. September 1756.

Antwort der Finanzkammer auf die remontrance Jeanmaires vom 6. September, der meldet, dass seine Kasse für die am 30. d. M. fällige halbjährliche Rente Voltaires im Betrag von 14062 l. 10 s. nur 8000 l. zu liefern im stande ist.

„On ordonne au remontrant de tâcher d'engager par une lettre polie*) ledit sieur de Voltaire à se contenter d'un à compte de huit mille livres sous promesse de lui faire toucher le restant au plus tôt possible et dans le temps qu'il croira que sa caisse pourra le fournir" . . . . . .

En la chambre des finances, le 24 septembre 1756.

de Faber**).
E. d. Franckenberg***).

No 74. **Von Voltaire an Jeanmaire.**

aux delices, route de lyon, a geneve 28 Sept 1756.

en consequence de mes conventions monsieur je vous instruis tous les six mois que je suis en vie et je compte que vous avez bien voulu vous arranger pour me faire toucher ma rente par Mr Turkeim. Je vous serai tres obligé de votre attention etant parfaitement monsieur votre tres humble et tres obeissant Servitr

Voltaire,
gentilhomme orde du roi.

---

*) Der Brief Jeanmaires ist nicht vorhanden.

**) Wilhelm Eberhard Faber 1742 Directeur de la chancellerie; 1747 Ministre d'État; 1748 Conseiller d'État; 1754 Vice-président; 1761—1767 Président in Montbéliard.

***) Eberh. Sylv. de Franckenberg, Gentilhomme de la chambre de Son Altesse sérénissime 1755—1760 Conseiller actuel.

No. 75. **Von Voltaire an Jeanmaire.**

A Monrion pres de lausane 15 mars 1757.

Selon l'usage établi entre nous je vous avertis toujours vers l'échéance des quartiers de ma rente Sur S A S^{e} M^{g} le duc de Virtemberg, et je vous reitere que la subsistance de ma maison dépend de cette rente. vous m'obligerez sensiblement de me faire payer au 1er avril de six mois échus, prenez la voie qui vous sera la plus commode soit par les lettres de change de Mr Turkheim soit en m'envoiant des especes a lausane. J'entrerai dans touttes les vues que vous aurez, et je me ferai un vrai plaisir de vous témoigner ma reconaissance, etant bien veritablement monsieur votre tres humble et tres obeiss^{t} serviteur

Voltaire,
gentilhome ord^{e} du Roy.

No. 76. **Von Voltaire an Jeanmaire.**

aux délices 20 avril 1757.

vous n'ignorez pas monsieur que l'intention de Son Altesse Serénissime est que je sois exactement payé de la rente qu'il me doit. ma convention est que je touche ma rente de trois en trois mois. je veux bien consentir pour votre facilité a n'etre payé par an qu'en deux termes. je vous prie encore de ne me point faire attendre un argent absolument nécessaire sans lequel je ne peux subsister. le payement d'une rente viagere ne soufre point de retardement j'attends les effets de votre equité et de votre exactitude étant entierement monsieur v^{t} t^{r} h^{b} et obst

Voltaire,
genthō ord. duroy.

No. 77. **Dekret des Conseil. An Jeanmaire.**

Sur remontrances du receveur Jeanmaire qu'il lui faudra une somme de six mille livres pour parfaire la pension de M. de Voltaire à échoir au

sémestre; attendu qu'il bâtissait une église en même temps qu'un théâtre et en m'invitant de le venir voir, il me prépare que n'osant pas me dire la messe, au moins me jouerait-il une comédie de sa façon. Je ne répondrai à ces offres qu'après que vous aurez bien voulu m'informer de vos arrangements sur son sémestre et du temps que vous pourrez l'acquitter entre mes mains comme à l'ordinaire ......

† No. 83. **Von Türckheim an Jeanmaire.**

Strassburg, 9. Oktober 1762.

Monsieur,

M. de Voltaire m'a donné propria manu un signe de son existence en date du 30 septembre dernier*). Vous en devinez, Monsieur, le sujet, sans que je vous le répète. Comme j'ai affaire à un homme avec lequel je n'aime pas me brouiller je ne puis lui refuser des secours, qu'il réclame au moins pour partie de son sémestre; sans qu'il soit besoin entre vous et moi, de faire à la fois ce payement ......

No. 84. **Von Voltaire an Herzog Karl Eugen.**

A Ferney 22 janvier 1768.

Monseigneur,

Je suis obligé d'informer Votre Altesse sérénissime que le Genevois qui avait offert de vous prêter soixante mille livres et qui même aurait été jusqu'à six-vingt mille, voyant que je n'avais aucune réponse de vous, est venu ce matin retirer sa parole et m'avertir qu'il a disposé de ses fonds d'une manière avantageuse, attendu que les dissensions de Genève sont prêtes de finir par un accommodement. Je perds la seule ressource que j'avais dans cet homme. Il m'aurait aidé dans mes besoins pressants, si j'avais pu lui montrer une délégation sur vos fermiers. Je suppose que la rigueur de la saison n'a pas permis à votre chambre de Montbéliard de me rendre cette justice qu'elle m'avait promise; mais j'espère toujours en votre bonté et en votre équité. Je suis sûr que vous

*) Der Brief Voltaires an Türckheim ist unbekannt.

M. de Voltaire, des ordres qu'elles portaient pour moi de son sémestre échu et de l'usage religieux qu'il faisait de son argent en bâtissant une église. Cette conversion m'a porté de lui promettre en réponse une promise remise . . . . . .

No. 81. **Von Herzog Karl Eugen an Voltaire** (Konzept).

Minute d'une réponse à
M. de Voltaire du 20 septembre 1761.

Monsieur,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez adressée le 15 du courant*). C'est avec plaisir que je souscrirai pour la valeur de 20 exemplaires du recueil que vous avez entrepris de donner au public et qui ne manquera pas d'ajouter un nouveaū relief à la renommée que vous vous êtes acquise à si juste titre. J'attendrai en son temps l'état des frais qui seront à payer pour les acquitter incessamment. Charmé, Monsieur, si je pouvais avoir la satisfaction**) de vous voir l'hiver prochain à ma cour et de faire votre connaissance personnelle qui me mettrait à même de vous convaincre des sentiments d'une considération très distinguée avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† No. 82. **Von Türckheim an Jeanmaire.**

Strassburg, 6 Oktober 1761.

Monsieur,

J'ai des lettres de la propre main de M. de Voltaire***) qui justifient son existence; il me rappelle le souvenir de son

*) Der Brief Voltaires an den Herzog ist unbekannt.

**) Die Worte am Schluss des Briefs von „satisfaction“ bis „sentiments“ sind eine Korrektur von anderer Hand; an ihrer Stelle standen ursprünglich die nun ausgestrichenen Worte: „d'entretenir l'hiver prochain à ma cour une personne d'un mérite et d'une réputation aussi distinguée et de vous renouveler les sentiments“ . . . . . . Ebenso ist die Schlussformel: „très . . . . . serviteur“ von anderer Hand beigefügt, der Schreiber des Briefs hatte unten bemerkt: „Die Courtoisie wird zu gnädigst gefälliger Disposition unterthänigst ausgesetzt.“

***) Diese Briefe Voltaires an Türckheim sind nicht bekannt.

No. 96. **Von Rosé an Voltaire.** (Konzept.)

Monsieur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le 15 du présent mois*), vu qu'elle a passé à Montbéliard, l'adresse étant dirigée à Montbéliard au lieu à Colmar (sic). J'ai effectivement payé vos deux derniers quartiers de mars et de juin. J'en ai les quittances de M. de Dietrich de Strasbourg. Ces payements se sont faits, Monsieur, conformément aux arrangements que M. Jeanmaire m'avait assuré d'avoir pris avec vous. Je l'attends tous les jours ici pour passer le contrat et mettre fin à cette affaire; ainsi, à ce que je suis informé dudit sieur Jeanmaire, l'accommodement proposé par lui aura lieu. J'ai l'honneur . . . . .

A Colmar le 28 juillet 1769.

A M. de Voltaire.

No. 97. **Dekret des conseil von Montbéliard.**

Les Vice-Président et Conseillers de la régence à Montbéliard pour Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc régnant de Wirtemberg etc. déclarent pour les présentes qu'ayant plu à sadite Altesse d'autoriser et approuver par son gracieux rescrit du 9 mai de l'année courante les arrangements pris avec Monsieur de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi pour un nouvel emprunt d'une somme de quatre-vingt-seize mille livres aux conditions suivantes, savoir:

1. Que mondit sieur de Voltaire rétrocéderait deux billets à ordre de Son Altesse sérénissime chacun de trente-cinq mille livres, dont l'un échu au mois de mars dernier et l'autre à la même date de l'année suivante formant ensemble soixante et dix mille livres et qu'il fournirait comptant les vingt-six mille livres restantes pour parfaire lesdits quatre-vingt-seize mille livres.

2. Que cette somme soit remboursée à mondit sieur de Voltaire ou à ses héritiers en quatre années avec l'intérêt au quatre pour cent formant la somme totale de cent cinq mille six cents livres, savoir la première année vingt-huit mille livres, la seconde vingt-huit mille livres, la troisième vingt-quatre mille huit cents livres et la quatrième aussi vingt-quatre mille huit cents livres: lesdits payements de chaque année à faire de quartier en quartier, dont le premier est échu dès le 1er juillet dernier. En con-

*) Dieser Brief Voltaires an Rosé ist nicht vorhanden.

No. 89. **Von Voltaire an Rosé.**

Je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien avoir pour moi la même attention que le dernier quartier; l'entretien de ma maison est uniquement fondé sur les sept mille livres que vous me payez tous les trois mois. Je vous prie d'avoir la bonté de m'envoyer des lettres de change sur Paris, sur Lyon ou sur Genève, à votre choix, ou de m'envoyer de l'or par le coche de Strasbourg à Lyon à l'adresse de MM. Sherer banquiers à Lyon en m'en donnant avis. Je vous serai très obligé. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

A Ferney 7 octobre 1768.

No 90. **Von Rosé an [Voltaire].** (Konzept.)

A Colmar le 11 octobre 1768.

Monsieur,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire le 7 du courant. Les mines que j'ai fouillées au mois de juillet passé ne m'ayant plus rien produit, j'en ai sondé d'autres depuis le courant du mois dernier pour y trouver la valeur des 7 mille livres que je devais et que j'aurais desiré, Monsieur, pouvoir vous faire passer au premier de ce mois. Mes travaux n'ont pas été infructueux. J'ai tiré une bonne partie que j'aurais eu l'honneur de vous envoyer si je n'avais pas découvert des veines moyennant desquelles je compte, Monsieur, d'être en état dans le courant de ce mois de vous satisfaire en plein. Apollon et Plutus vous favorisent, Monsieur, en abondance, ainsi les fonds pour l'entretien de votre maison ne doivent jamais vous manquer. Je vous supplie, Monsieur, de vous patienter un peu; dès aussitôt que je serai pourvu de la somme totale vous serez le premier auquel je m'acquitterai au nom de Son Altesse sérénissime pour la somme dont est question en vous l'envoyant

désirs. Vous pouvez imputer, Monsieur, les 2698 l. que M. Jeanmaire vous a fait tenir sur les 14 000 l. que j'ai à vous payer. J'ai 8000 l. en caisse destinées pour vous. Il m'entrera le surplus dans le courant de ce mois de sorte que sur la fin du courant peut-être plus tôt je pourrai avoir la satisfaction de vous faire passer le tout. Je vous supplie, Monsieur, d'en avoir patience. Si je suis un peu tardif à vous payer, Monsieur, ce n'est pas de ma faute. Ceux qui me doivent pour Son Altesse sérénissime le sont. Vos sentiments d'humanité, vos actions nobles me sont si bien connues que je me flatte, Monsieur, que vous ne voudriez pas que j'agisse sans délai à la dernière rigueur contre des débiteurs desquels tout leur acquit passe de mes mains aux vôtres. Je vous supplie, Monsieur, de m'informer si vous désirez que je continue l'envoi de l'argent pour vous par la voie ordinaire du Postamt de Bâle à Ferney, que vous m'avez fait l'honneur de m'indiquer du passé et qui est la voie la plus prompte. Je vous dois encore la réponse, Monsieur, à ce que vous m'avez demandé du vin de Riquevir.*) Quant au vin des revenus de Son Altesse sérénissime il est d'une moindre qualité; la longueur du chemin augmenterait trop le prix. Le vin d'une meilleure qualité qui s'y trouve chez les particuliers est malsain lorsqu'il n'est pas bien vieux. Il abrégerait vos jours précieux et augmenterait aussi trop le prix eu égard à la distance de Riquevir chez vous. En général le vin de Riquevir est malsain pour les personnes qui n'y sont pas accoutumées. Vous devez avoir dans votre voisinage du vin très sain entre Genève et Lausanne.

A M. de Voltaire.

No. 101. **Von Rosé an Voltaire.** (Konzept.)

A Bâle le 29 janvier 1770.

Monsieur,

Je viens de me rendre de Colmar dans cette ville pour charger le Postamt de l'envoi de ce que j'ai à vous faire passer

*) Ein Brief Voltaires mit dieser Anfrage an Rosé ist nicht bekannt.

pour parfaire votre quartier de 14 000 l. échu au dernier de décembre 1769. Vous recevrez, Monsieur, par la voie du Postamt de mercredi qui vient (ainsi que vous le désirez par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le 12 de ce mois)*) deux paquets cachetés, l'un renfermant 235 louis en or et l'autre 235 louis en or et 22 l. autres espèces, ces deux paquets formant ensemble la somme de

	11 302 l.
M. Jeanmaire vous a déjà fait passer . .	2 698
donte me charge	
Total . .	14 000 l.

Moyennant quoi j'éspère, Monsieur, que vous serez satisfait pour le quartier échu. Je vous supplie, Monsieur, de m'accuser la réception de ladite somme par le premier ordinaire et de m'envoyer à Colmar deux quittances pour pouvoir les joindre à mes comptes, l'une de 7000 l. pour le quartier échu au dernier décembre 1769 de votre rente viagère et l'autre de 7000 l. pour le troisième quartier échu au dernier décembre 1769 de la première année des payements stipulés par la Régence de Montb. en vertu de décret en date du 13 septembre 1769. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect . . . .

No. 102. **Von Voltaire an Rosé.**

31 janvier 1770 à Ferney.

Je me flatte, Monsieur, que vous avez fait partir par le coche les quatorze mille francs, que vous m'aviez promis, et sans lesquels je ne puis satisfaire mes créanciers. Je suis persuadé que vous avez pris toutes les précautions nécessaires pour m'envoyer cet argent par le coche de Berne à Genève et que vous voudrez bien m'écrire pour m'en donner avis. Je compte donc n'avoir que des remerciements à vous faire, ils sont proportionnés à mes besoins et aux attentions que vous voulez bien avoir pour moi. J'ai l'honneur d'être bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur Voltaire.

*) Dieser Brief Voltaires an Rosé ist nicht vorhanden.

No. 103. **Von Voltaire an [Rosé].**

Je vous envoie, Monsieur, mes deux quittances et je vous remercie. C'est à M. Jeanmaire à vous allouer les quatorze mille livres qu'il a pris pour compléter le principal qu'il me rembourse en quatre années; il me semble que cet arrangement est beaucoup plus net et plus commode. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

A Ferney 11 février 1770.

No. 104. **Von Rosé an [Voltaire]** Konzept.

A Bâle le 3 avril 1770.

Monsieur,

J'arrive de Colmar dans cette ville pour charger le Postamt de l'envoi des 14000 l. échus au premier de ce mois. Vous recevrez, Monsieur, ladite somme en or dans deux paquets cachetés et sous votre adresse par la voie dudit Postamt de deniers. Je vous supplie, Monsieur, de m'accuser la réception de ladite somme par le premier ordinaire et de m'en envoyer par Bâle à Colmar deux quittances l'une de 7000 l. pour le quartier échu au premier de ce mois de votre rente viagère et l'autre de 7000 l. pour le dernier quartier échu aussi au premier de ce mois de la première année des payements stipulés par la régence de Montbéliard en vertu du décret en date du 13 septembre 1769. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Monsieur, . . .

No. 105. **Von Voltaire an Rosé.**

29 auguste 1770 à Ferney.

J'ai attendu que l'échéance de vos lettres fût prochaine pour vous en accuser la réception. J'en ai reçu pour la valeur de sept mille livres payables en septembre et en octobre.

Comme je n'ai de correspondance suivie ni à Lyon ni à Paris et que je suis obligé de payer argent comptant des frais

journaliers très considérables, je vous serais très obligé de vouloir bien dans son temps m'envoyer par le carosse l'argent de chaque quartier selon le premier usage, en cas que cet usage ne vous gêne point.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec beaucoup de reconnaissance pour toutes vos attentions votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 106. **Von Voltaire an Rosé.**

Je vous serai, Monsieur, sensiblement obligé si vous voulez bien me faire le payement du quartier échu à la fin de ce mois. Vous savez combien ce payement m'est nécessaire. Je vous prie de me faire ce plaisir dout je n'ai eu jamais un si pressant besoin. L'exactitude avec laquelle vous m'avez fait toujours toucher ce qui m'était dû me répond de votre complaisance et c'est en vous remerciant que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

A Ferney 29 septembre 1770.

Voltaire.

No. 107. **Von Voltaire an Rosé.**

[Randbemerkung von der Hand Rosés: du 5 octobre 1770.]

Je vous suis très obligé, Monsieur, mais je vous assure qu'on ne trafique point ainsi au pair des lettres de change à Genève, et que je suis obligé de les envoyer à Paris par des correspondants et de payer une provision. Mais je suis très éloigné de vouloir vous gêner et je m'en remets à votre bonne volonté et à vos arrangements. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 108. **Von Voltaire an [Rosé].**

12 mars 1771 à Ferney.

Je vous renvoie, Monsieur, une de vos lettres de change de 743 l. 10 s. sur M. Murtotau, qui a été protestée. Je vous

prie de m'en envoyer une autre qui soit payée. Je vous prie encore de considérer qu'il m'en coûte plus de cent francs pour les négociations de vos lettres de change; et mon marché est fait pour recevoir chez moi sans aucun frais le payement de chaque quartier. Cette stipulation expresse est d'autant plus juste que j'ai prêté à quatre pour cent dans le temps que je pouvais prêter à cinq. Il y a aussi 3 l. de frais pour le protêt. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 109. **Von Voltaire an Rosé.**

Ce qui est passé est passé, Monsieur, mais comme je suis obligé dorénavant de fournir sur le champ à de très grandes dépenses, je vous prie de vouloir bien exécuter à la lettre les ordres de Son Altesse sérénissime et les engagements qu'elle a pris avec moi. Je lui ai prêté mon argent à quatre pour cent, pouvant le prêter à cinq suivant les lois. Notre contrat porte que je serai payé dans ma maison sans aucuns frais. Je vous enverrai la note des frais signée de mon banquier et je vous prierai de me le rembourser. Vous me ferez plaisir de m'envoyer les lettres de change le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

1er avril 1771 à Ferney.

No. 110. **Von Voltaire an Rosé.**

Si vous avez des lettres de change, Monsieur, je vous prie de me les envoyer; je vous serai très obligé; j'en ai un très grand besoin. Je suis sûr que vous ferez plaisir à Son Altesse sérénissime en me payant avec la même régularité que vous avez eue jusqu'à présent. Je ne puis me passer de votre secours. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

26 avril 1771 à Ferney.

No. 111. **Von Voltaire an [Rosé].**

A Ferney 8 octobre 1771.

Je vous envoie, Monsieur, mon reçu et s'il y a quelque lettre de change qui me soit renvoyée, je vous la ferai remettre.

Je ne sais plus si c'est vous ou M. Meiner qui m'avez mandé que vous me tiendriez compte des frais et que vous y êtes autorisé par Messieurs de la régence de Montbéliard. J'envoie à cette régence la note de mon banquier de Genève M. Bontems par laquelle les frais sur vos lettres de change se montent depuis le mois de mars à 563 l. 16 s. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 112. **Von Wagnière an Rosé.**

Monsieur de Voltaire, Monsieur, ne pouvant soutenir les dépenses de sa maison que par votre secours vous prie encore très instamment de vouloir bien vous souvenir de lui; il vous sera infiniment obligé. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Wagnière, secrétaire de M. de Voltaire.

A Ferney 2 mai 1772.

No. 113. **Von Voltaire an [Rosé].**

Je n'ai pu, Monsieur, vous envoyer plus tôt mes quittances, premièrement parce qu'on (n') a point encore payé vos lettres de change; secondement parce que je n'ai reçu votre groupe qu'aujourd'hui. Je vous souhaite une meilleure santé que la mienne. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

13 auguste 1772 à Ferney.

No. 114. **Von Voltaire an Rosé.**

A Ferney 27 octobre 1772.

Je compte, Monsieur, sur la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée. Je vous prie de (ne) me pas oublier pour le quartier échu au dernier septembre. Vous avez peut-être cru que j'entamais une nouvelle négociation avec la régence de Montbéliard; mais je n'ai pas été assez heureux pour lui rendre le service qu'elle demandait; ainsi rien ne doit vous empêcher de me continuer votre bonne volonté. Je vous prie d'en instruire M. Jeanmaire, qui connaît toute l'étendue de mes droits. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 115. **Von Voltaire an Rosé.**

A Ferney 9 décembre 1772.

Voici bientôt le temps, Monsieur, où vous me devrez vingt-six mille quatre cents livres, sauf erreur. Je vous prie de considérer que je n'ai pour vivre que l'argent que j'ai prêté à quatre pour cent à Monseigneur le duc de Virtemberg, tandis que le taux du royaume était à cinq pour cent. Je me recommande à vos attentions, et je vous prie de me dire quand vous pourrez avoir pitié de mon boucher, de mon boulanger, de mon tailleur, de mon maçon, de mon menuisier etc. J'ai l'honneur d'être parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 116. **Von Voltaire an Rosé.**

A Ferney 29 décembre 1772.

Dans ma détresse, Monsieur, qui est très grande, je compte entièrement sur vous. Messieurs de la régence de Montbéliard savent très bien qu'ils n'ont nul droit de prendre chez vous

l'argent qui m'est réservé par mon accord avec Monseigneur le duc de Virtemberg, à qui j'ai prêté mon argent à quatre pour cent, tandis que le taux est à cinq pour cent par toute l'Allemagne et par toute la France. Je vous prie instamment de ne pas oublier mon droit et la nécessité où je suis. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 117. **Von Voltaire an [Rosé].**

15 janvier 1773 à Ferney.

Je vous envoie, Monsieur, mon reçu du groupe, et je vous en remercie. Je n'ai reçu nulle nouvelle ni de M. Jeanmaire, ni de la chambre de Montbéliard; mais soyez très persuadé que s'ils prennent encore une fois chez vous l'argent qui m'appartient et que vous avez à moi en dépôt, je serai obligé de les faire assigner au parlement de Besançon. Je me flatte que vous préviendrez un événement si désagréable et que vous les empêcherez de s'y exposer. J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 118. **Von Voltaire an Rosé.**

4 mai 1773 à Ferney.

Je compte aujourd'hui entièrement sur vous, Monsieur; vous êtes chargé de me payer dix mille francs par quartier pendant deux ans, le premier quartier échu au dernier jour du mois d'avril passé ou au premier mai où nous sommes, sans préjudice de ce qui m'est dû d'ailleurs pour mes précédentes conventions avec Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc de Virtemberg. Il est dit que je serai payé chez moi en louis d'or, sans aucun frais ainsi que j'en ai usé avec M. Jeanmaire, fondé de procuration de Monseigneur le duc. Je suppose que dorénavant vous n'aurez à payer que moi sur le

revenu de la terre que vous régissez. Je vous prie de me mander sur quoi je puis compter. J'ai l'honneur d'être bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 119. **Von Voltaire an Rosé.**

25 mai 1773 à Ferney.

Par mon contrat, Monsieur, avec la régence de Montbéliard, je dois être payé de dix mille cinq cents livres, dans les premiers jours de mai. Je vous serai très obligé si vous voulez bien acquitter la promesse et la parole d'honneur que j'ai reçue sans laquelle je n'aurais pu prêter un argent qui m'était absolument nécessaire. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 120. **Von Voltaire an Rosé.**

La chambre de la régence de Montbéliard, Monsieur, me mande*) qu'elle a donné des ordres précis pour que je fusse payé de ce qui m'est dû. Je ne doute pas de votre empressement à me satisfaire, et je vous en remercie d'avance. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

A Ferney 20 octobre 1773.

No. 121. **Von Voltaire an Rosé.**

Mes derniers arrangements, Monsieur, avec Messieurs de la régence de Montbéliard, me mettent dans la nécessité d'avoir recours à vous pour le dernier quartier qui vient d'échoir. Si vous n'avez pas d'argent comptant et si vous

*) Der Brief der Kammer von Montbéliard an Voltaire ist nicht erhalten.

voulez me donner des lettres soit sur Lyon soit sur Paris à courts jours, je les recevrai volontiers. Je suis, Monsieur, bien véritablement, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

A Ferney 4 janvier 1774.

No. 122. **Von Voltaire an Rosé.**

La nécessité, Monsieur, me force à vous prier très instamment, de vouloir bien me faire toucher le quartier échu le dernier décembre 1773. Je vous demande cette justice comme une faveur dont je vous serai très obligé. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

A Ferney 22 janvier 1774.

No. 123. **Von Voltaire an Rosé.**

24 avril 1774 à Ferney.

J'attends, Monsieur, de la bienveillance que vous m'avez témoignée, que vous voudrez bien m'envoyer le quartier échu le dernier mars; je n'en ai jamais eu tant de besoin. J'ai l'honneur d'être avec reconnaissance, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 124. **Von Rosé an Voltaire.** (Konzept.)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de me rendre de Colmar dans cette ville et que je viens de charger la messagerie d'ici d'un group cacheté sous votre adresse renfermant la somme de sept mille livres pour le quartier échu au premier avril dernier de la rente viagère due par Son Altesse sérénissime Monseigneur le duc régnant de Wirtemberg, laquelle

somme consiste en 125 louis en or et le surplus en argent blanc et doit partir d'ici demain pour vous être remis franco. J'espère que vous recevrez tout à son temps. Je vous supplie, Monsieur, de m'en envoyer quittance dès que ledit group vous sera parvenu. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Monsieur, votre très humble . . . . . .

A Bâle le 3 mai 1774.

à M. de Voltaire.

No. 125. **Von Voltaire an Rosé.**

Le vieux malade de Ferney prie Monsieur Rosé de vouloir bien lui mander quand il pourra lui payer le quartier échu le dernier juin afin qu'il puisse prendre ses mesures en conséquence et régler ses dépenses. Il serait fâché de gêner Monsieur Rosé, mais il le prie de ne le pas oublier. Il a l'honneur d'être son très humble et très obéissant serviteur

V.

A Ferney 6 auguste 1774.

No. 126. **Von Voltaire an Rosé.**

Ce n'est pas pour vous presser, Monsieur, que je vous écris, mais pour vous dire au contraire, combien je vous suis obligé de m'avoir payé toujours exactement. Vous me soulagerez beaucoup si vous voulez bien m'envoyer à votre loisir le quartier échu à la fin de septembre. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

A Ferney 2 novembre 1774.

No. 127. **Von Rosé an Voltaire.** (Konzept.)

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois. Comme il m'est trop gênant et même trop coûteux de faire tous les trois mois un voyage à Bâle pour

soigner l'envoi de 7000 l., je vous supplie, Monsieur, d'agréer qu' à l'avenir je vous paye par un sémestre de six mois. Ainsi je me propose de vous faire passer au mois de janvier prochain 14000 l. pour six mois. Je suis persuadé d'avance qu'il vous sera fort indifférent de recevoir 7000 l. trois mois plus tôt ou plus tard pour les encaisser. D'ailleurs ma caisse est actuellement vide. Les revenus ne commencent à entrer qu' après la Saint-Martin et puis il faut du temps pour former une grosse somme de grains à vendre. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Monsieur, ...

A Colmar le 7 novembre 1774.

A. M. de Voltaire.

No. 128. **Von Voltaire an Rosé.**

Quoi que j'aie quatre-vingt et un an, Monsieur, et qu' à mon âge six mois soient un temps considérable, je me conformerai cependant avec plaisir à tout ce qui vous conviendra pour le peu de temps qui me reste encore à vivre. Je vous prierai seulement d'observer que suivant mes arrangements avec la régence on doit me rembourser environ soixante et treize mille livres dans l'année 1775 à compter du 1er janvier, de trois mois en trois mois. J'ignore si les fonds de Richwir peuvent suffire à ce remboursement; je ne le crois pas et je pense qu'il faudra que la forge d'Audricourt se charge d'une partie. Je suis bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

12 novembre 1774 à Ferney.

No. 129. **Von Voltaire an Rosé.**

A Ferney 17 janvier 1775.

Peut-être, Monsieur, y a-t-il quelque lettre de vous pour moi en chemin; mais je suis bien aise de vous prévenir en vous souhaitant la bonne année. Je ne doute pas que vous ne me fassiez toucher incessament les deux quartiers que vous

me devez, et j'espère même que Messieurs de la régence se seront arrangés avec vous pour me payer dans les quatre quartiers de cette année 1775 une somme assez considérable dont je suis leur créancier. Mon âge de quatre-vingt et un ans et mes maladies ne me permettent guère d'attendre. Au reste, vous pourriez très aisément me faire envoyer mon argent sans vous donner la peine d'aller à Bâle, puisque les voitures publiques vont de Colmar à Bâle sans difficulté. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 130. **Brief des Conseil von Montbéliard an [Rosé].**

Montbéliard, le 8 février 1775.

Monsieur,

M. de Voltaire vient de nous écrire*) non seulement que vous lui deviez deux termes de sa rente échus à la fin de l'année dernière, mais que vous lui aviez annoncé par votre lettre que vous ne pouviez pas le payer. Nous sommes étonnés et d'un pareil retard et d'une correspondance qui pourrait entraîner des suites fâcheuses. Avant que de faire une pareille démarche, vous auriez dû nous en prévenir. Faites nous connaître au plus tôt les raisons qui vous ont obligé d'en agir ainsi. Nous sommes, Monsieur, Vos très humbles et très obéissants serviteurs

Les Vice-Président et Conseillers de la régence de Montbéliard:

de Goll

Comte de Sponeck.

No. 131. **Brief von Rosé an [den Conseil von Montbéliard].** (Konzept.)

Colmar 12. Februar 1775.

Rosé antwortet auf den Vorhalt vom 8. Februar, berichtet über seinen Brief an Voltaire vom 7. Nov. 1774 und über Voltaires Brief vom 12. Nov. 1774. Er ist in seinen Bemühungen, die Gelder für Voltaire zusammenzubringen, unterbrochen worden durch ausdrücklichen Befehl des Herzogs, demzufolge er 15 000 l. auf 20. Januar an Rat Sandherr abzuliefern hatte. Auf den Brief Voltaires vom 17. Januar hat Rosé sich bei ihm ent-

*) Dieser Brief Voltaires an den conseil von Montbéliard ist nicht vorhanden.

schuldigt*) und um Geduld gebeten bis zum Verkauf seines Getreides. So kann ihn in seinem Verhalten gegen Voltaire kein Tadel treffen.

No. 132. **Von Voltaire an Herzog Karl Eugen.**

A Ferney 5 avril 1775.

Monseigneur,

C'est une grande consolation pour moi, que la bonté dont Votre Altesse sérénissime m'honore. Je la remercie très sensiblement des ordres qu'elle a bien voulu donner; ils me sont bien précieux dans les peines que j'éprouve. Votre justice et votre magnanimité adouciront la fin de ma vie. J'ai eu l'honneur d'envoyer à votre bibliothèque un petit livre nouveau, que je vous prie de recevoir avec bonté, tout indigne qu'il en est. Je voudrais être à portée de marquer mieux le profond respect et le dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Altesse sérénissime le très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 133. **Von Herzog Karl Eugen an Voltaire.** (Konzept.)

Minute d'une réponse à M. de Voltaire du 18 avril 1775.

Monsieur,

Vous m'avez fait un sensible plaisir par l'envoi d'un nouveau livre de votre ouvrage, dont vous venez de me prévenir epr votre lettre du 5 du courant. Quoique ce livre ne me soit pas encore parvenu, je ne tarde cependant pas, Monsieur, de vous en faire mes remerciements, comme il me vient d'une main aussi célèbre que la vôtre. Il sera**) un ornement pour ma bibliothèque; vous pouvez être assuré, Monsieur, de la haute considération avec laquelle je serai toujours, Monsieur, votre très humble et très dévoué

Carl.

---

*) Dieser Brief Rosés an Voltaire ist nicht vorhanden.

**) Der letzte Satz des Briefs lautete ursprünglich: J'en ferai un ornement dans ma bibliothèque et vous assure à cette occasion de la haute considération avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur .... Der jetzige Wortlaut des Briefs beruht auf eigenhändiger Korrektur des Herzogs.

No. 134. **Von Voltaire an Rosé.**

J'ai, Monsieur, plus de quatorze mille francs à payer les premiers jours de juillet. J'ai recours à vous; je vous prie très instamment, de m'envoyer mes deux quartiers; je vous aurai une extrême obligation. Je suis bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

A Ferney 20 juin 1775.

No. 135. **Von Wagnière an Rosé.**

A Ferney 25 décembre 1775.

M. de Voltaire, qui ne se porte pas bien, me charge, Monsieur, de vous dire qu'ayant beaucoup de choses à payer au commencement du mois prochain, il vous prie de vouloir bien venir à son secours en lui envoyant son sémestre; il vous en sera très obligé. Il vous fait bien des compliments. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Wagnière, secrétaire de M. de Voltaire.

No. 136. **Von Wagnière an Rosé.**

La situation de M. de Voltaire est telle, Monsieur, que vous lui causeriez une perte considérable, si vous ne lui faisiez pas toucher son sémestre à l'échéance, ayant fait tous ses billets à ses créanciers pour le 8 de ce mois de janvier. Il ne paraît point du tout nécessaire que vous fassiez vous-même le voyage de Bâle; rien n'est plus aisé que de faire passer de l'argent par les voitures publiques de Bâle à Genève. M. de Voltaire vous sera très obligé si vous voulez bien lui envoyer son argent, soit en seul envoi, soit en deux. J'ai l'honneur d'être bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Wagnière.

A Ferney 2 janvier 1776.

No. 137. **Von Rosé an den Conseil von Montbéliard.** (Konzept.)

Nosseigneurs,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai remis le 14 de ce mois à M. de Voltaire à Ferney les 24 500 l. que j'ai eu à lui payer au nom de Son Altesse sérénissime. Il a eu la complaisance de me faire loger chez lui et de me faire voir tout ce qu'il y avait à voir. Quoiqu'il feint d'être malade, il a l'apparence de vivre encore longtemps. Je ne suis plus surpris de ce qu'il presse tant sur l'argent: il fait bâtir considérablement; il a déjà fait bâtir 83 maisons dans le village et l'on est à bâtir 18 autres, il y fournit l'argent à rentes viagères à sept pour cent sur lui et sur sa nièce Mme Deny. Après la mort de ces deux personnes les maisons restent aux possesseurs et les capitaux s'éteignent. Je prends la liberté, Nosseigneurs, de joindre un état de mes déboursés des frais de voyage à Ferney; il se monte à 303 l. 6 s.; la moitié m'est remboursée par l'ami du voyage; quant à l'autre moitié qui fait 151 l. 13 s. je vous supplie, Nosseigneurs, de le décréter en m'autorisant d'en porter le montant dans la dépense de mes comptes de l'année courante. Suivant le calcul que j'ai fait l'envoi de Bâle à Ferney desdits 24 500 l., y compris les frais de voyage de Colmar à Bâle, aurait coûté environ 160 l. Permettez, Nosseigneurs, de vous témoigner mes remerciements respectueux de la grâce que vous m'avez faite de consentir au voyage que je viens d'achever et que j'ai désiré de faire. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Nosseigneurs .....

A Colmar le 23 juin 1776.

No. 138. **Von Voltaire an Rosé.**

A Ferney 27 novembre 1776.

Vous avez vu, Monsieur, à quoi je dépensais l'argent des vignes de Rikwir. Je compte sur vous pour une petite partie des payements que j'ai à faire sur la fin de décembre. Je me flatte qu'il n'y a rien qui vous empêche de me fournir quatorze mille francs vers le 15 de décembre. Mon pays et moi nous vous aurons une extrême obligation. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 139. **Von Voltaire an Rosé.**

11 décembre 1776, à Ferney.

Je commence, Monsieur, par vous faire mon compliment très sincère sur la place de receveur général dont Monseig-

neur le duc de Virtemberg a récompensé vos services. Je me félicite moi-même de votre nouvel emploi. Je me flatte que mes créanciers, avec qui je m'étais arrangé pour le 15 de ce mois, attendront bien jusqu'au 1er janvier. Je vous serai très obligé si vous voulez bien alors m'envoyer les quatorze mille francs pour mes étrennes. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 140. **Von Voltaire an Rosé.**

J'ai des maisons à payer, Monsieur; mes créanciers aboient autour de moi. Je vous prie très instamment de m'envoyer de l'argent comptant, ou des lettres payables à vue. Vous me tirerez de l'état du monde le plus désagréable et je vous serai infiniment obligé. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

A Ferney 8 janvier 1777.

No. 141. **Von Voltaire an Rosé.**

18 juin 1777 à Ferney.

Trouvez bon, Monsieur, que je vous prie de vous souvenir de moi pour me mettre en état de payer au premier juillet une partie des dépenses immenses auxquelles l'établissement de ma colonie m'a engagé. Monseigneur le duc de Virtemberg me promit l'année passée de me faire payer dans ce temps-ci les soixante et dix mille livres d'argent prêté qu'il me doit. J'ignore si la régence de Montbéliard s'est arrangée avec vous pour ce payement. Mais si vous pouvez me faire toucher du moins une année échue d'arrérages en attendant le remboursement du fonds, je vous serai infiniment obligé. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 142. **Von Voltaire an Rosé.**

Vous savez, Monsieur, que Monseigneur le duc de Virtemberg me doit soixante et dix mille livres avec les intérêts d'une année à cinq pour cent, indépendamment des rentes que j'ai sur les biens de Montbéliard et sur ceux d'Alsace. Son Altesse sérénissime m'avait fait espérer que tout serait arrangé le printemps dernier, et que je pourrais être remboursé. Je vois que cette opération est longue et difficile.

J'ai écrit à Messieurs de la régence de Montbéliard,*) et je vous écris à vous, Monsieur, qui probablement ne dépendez pas de cette régence pour vous prier de vouloir bien ajouter aux quatorze mille livres que j'attends de vous pour mes anciens arrérages les trois mille cinq cents livres pour l'intérêt d'une année des soixante et dix mille livres, échu le dernier du mois de juin passé. Ce petit secours ne me tirerait pas de l'embarras cruel où me met le retardement de Son Altesse sérénissime, mais il me soulagerait un moment et je vous aurais une très grande obligation. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

A Ferney 1er juillet 1777.

No. 143. **Von Voltaire an Rosé.**

Il y a quinze jours, Monsieur, que j'attendais des marques de votre souvenir dans le triste état où je suis. Les promesses de Son Altesse sérénissime me rassuraient encore davantage. Je ne puis désespérer ni de sa justice ni de votre attention pour moi. Je vous ai écrit deux lettres auxquelles vous n'avez pas répondu; mais je me flatte que vous ne me laisserez pas mourir de faim, et que vous aurez pitié de mes créanciers comme de moi. Faites enfin réponse, Monsieur, à votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

A Ferney 15 juillet 1777.

---

*) Dieser Brief Voltaires an den Conseil von Montbéliard ist nicht vorhanden.

No. **144.** **Von Voltaire an Herzog Karl Eugen.**

A Ferney 7 octobre 1777.

Monseigneur,

Votre lettre du 24 septembre*) me consolerait autant qu'elle m'honore, si la chambre de Montbéliard avait secondé votre justice et votre humanité. J'ai été obligé de vendre une partie de ma terre et ma vaisselle. Je suis tombé malade dans ma quatre-vingt-quatrieme année, et je suis menacé de mourir sans avoir pu payer mes dettes. Je remercie avec la plus grande sensibilité Votre Altesse sérénissime, qui veut bien me payer vingt mille francs sur les soixante et dix mille livres qu'elle me doit, et qui vient à mon secours avec tant de bonté dans la crise violente où je suis. Si la chambre de Montbéliard ne peut me donner cette légère somme, j'ose supplier votre Altesse sérénissime de daigner me l'envoyer de Stoutgard. Vous avez fait cent fois des libéralités beaucoup plus fortes et je vous aurais beaucoup plus d'obligation de me donner ce petit à compte que ne vous en ont eu ceux que vous avez comblés de tant de biens. Ils ont dépensé en plaisirs plus d'argent que je ne vous en demande pour payer les dettes les plus pressantes et les plus sacrées et pour soutenir un établissement utile, prêt à être détruit. Vous pourriez ordonner qu'on m'envoyât une lettre de change sur Lyon payable à vue. La chambre de Montbéliard s'arrangerait avec moi ou avec mes héritiers pour les cinquante autres mille livres qui sont dues et je mourrais en vous regardant comme mon bienfaiteur. Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Altesse sérénissime le très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

Randbemerkung: R(eçu) le 11 du même mois.

Qu'il serait payé sans faute par la recette
de Montbéliard et que Son Altesse sérénissime ne saurait lui
faire toucher la somme qu'il demande
par celle de Stoutgard.

---

*) Dieser Brief des Herzogs an Voltaire ist nicht vorhanden; ebenso wenig der Antwortbrief des Herzogs auf den obigen Brief Voltaires.

No. 145. **Von Voltaire an Rosé.**

A Ferney 17 décembre 1777.

Je vous souhaite la bonne année, Monsieur, et je vous prie de m'en donner une. Si vous pouvez m'envoyer mes quatorze mille francs pour le premier janvier 1778, il y a quelque apparence que vous ne serez pas obligé de me payer 1779. Monseigneur le duc de Virtemberg qui me doit d'ailleurs soixante et dix mille francs pour argent à lui prêté il y a cinq ans a donné ordre qu'on me payât au moins vingt mille francs ce mois-ci. Messieurs de la régence de Montbéliard m'ont mandé*) que cet argent me serait fourni par un négociant de Montbéliard nommé Sahler. Vous pourriez avoir la bonté de m'envoyer vos quatorze mille avec ces vingt mille par la même voiture. Cet argent pourrait apaiser pour quelque temps une foule de créanciers qui me ruinent en frais. Vous consoleriez les derniers jours de ma vie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 146. **Von Voltaire an Rosé.**

A Ferney 31 décembre 1777.

Je vous souhaite la bonne année, Monsieur, et je l'attends toujours de vous. Je vous prie de vouloir bien joindre aux quatorze mille francs que j'attends de votre exactitude et de votre amitié les mille sept cent cinquante livres qui me sont dues pour les six mois d'arrérages des soixante et dix mille livres par moi prêtées à Son Altesse sérénissime, lesquelles soixante et dix mille livres vont être réduites dorénavant à cinquante mille, indépendamment des anciennes rentes courantes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

---

*) Dieser Brief des Conseils von Montbéliard an Voltaire ist nicht bekannt.

No. 147. **Von Voltaire an Rosé.**

A Ferney 2 février 1778.

Messieurs de la régence de Montbéliard, Monsieur, m'ont flatté que je recevrais de vous les quinze mille sept cent cinquante livres qui me sont dues. Mais je ne veux point vous gêner. Je suis d'ailleurs obligé de faire un voyage à Dijon pour un procès assez considérable de ma famille. Je vous écrirai à mon retour pour prendre avec vous les arrangements convenables. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

No. 148. **Von Voltaire an Jeanmaire.**

aux delices, pres de geneve 27 oct^{b}*).

Je ne peux vivre sans ma rente monsieur; et il est stipulé par mon contract avec S A S que je serai payé exactement tous les trois mois. c'est presque le seul bien qui me reste dans ma vieillesse. je me suis acordé a n'etre payé que de six mois en six mois pour vous donner plus de facilité, les trouppes qui sont en alzace favorisent sans doute la vente de vos denrées enfin Monsieur j'ay lieu d'attendre que vous entrerez dans ma situation. c'est me priver des aliments que de differer le payement de mon bien. Si vous avez besoin d'ordres pour me rendre la justice que je demande, dites moy je vous prie a qui je dois m'adresser. que je sache au moins monsieur quand vous comptez me payer. je prendrai de concert avec vous les arrangements convenables mais songez je vous prie a la nécessité ou je suis, et a la justice que j'attends de vous. Je suis de tout mon coeur Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur

Voltaire.

---

*) Der Brief kann aus den Jahren 1756, '58, '59 oder '60 sein; am 27. Oktober 1757 war Voltaire in Lausanne; von 1761 an war er im Oktober in Ferney.

No. 149. **Von Voltaire an Jeanmaire.**

aux delices 9 octob.*).

en réponse a votre lettre monsieur je vous donne avis que Mr. Turkeim m'a deja promis une lettre de change de 12250 l. sur l'argent que vous me devez. vous m'obligerez baucoup de faciliter cette partie du payement deja promise et sur laquelle j'ay compté. elle excede peu celle que vous m'offrez. je vous serai tres obligé de vouloir bien vous arranger pour cette petite affaire. la rente que j'ay sur Riquevir fait la plus grande partie de ma subsistance. et il faudrait que je rompisse ma maison, si je n'étais pas payé. je me flatte que voudrez [sic] bien entrer dans ma situation. je me suis réduit à n'être payé que tous les six mois. je voudrais vous donner encor plus de facilité. tachez de votre coté de remplir vos engagements autant que vous le pourez, et soyez persuadé de la reconnaissance avec laquelle je serai toujours vt. h. et ob. servt

Voltaire, gentilhome ord. du roy.

No. 150. **Von Voltaire an Rosé.**

Vous ne me répondez point, Monsieur, je vous prie cependant de me dire sur quoi je puis compter. Je n'ai prêté mon argent que sur la parole d'honneur de M. Jeanmaire que je serais payé exactement aux échéances. Vous me devez actuellement dix mille cinq cents livres d'une part, et treize mille deux cents d'une autre.

Je n'ai pas le sou, mais je suis Monsieur**) votre très humble obéissant serviteur

Voltaire.

Ferney 20 juin***).

*) Der Brief kann aus den Jahren 1756 bis '60 stammen. S. die Anmerkung zu No. 148.

**) Der Satz: „Je n'ai pas le sou . . . . ." und die Schlussformel sind von Voltaire eigenhändig dem von Wagnière geschriebenen Brief beigesetzt.

***) Der Brief, der zwischen die Jahre 1770 und 1776 fällt, kann nicht genauer datiert werden. Er ist vielleicht von 1773.

No. 151. **Von Wagnière an Rosé.***)

M. Voltaire fait mille tendres compliments à Monsieur Rosé. Il est trop malade pour lui écrire. Il le remercie très sincèrement de ses attentions obligeantes.

No. 152. **Von Rosé an Frau Denis.** (Konzept.)

A Colmar, le 25 juin 1780.

Madame,

Je comptais pouvoir vous tenir prête au premier du mois qui vient la somme de 12 875 l. pour le sémestre de votre rente viagère, mais je prévois que je ne saurai satisfaire audit terme, vu que les denrées sont à très bas prix et que j'ai de la peine d'en vendre par grandes parties. C'est pourquoi j'ai cru, Madame, devoir vous en prévenir, pour que vous ne disposiez pas encore desdits fonds. Je vous supplie de prendre patience. Dès que j'aurai complète ladite somme, je ne manquerai pas, Madame, de vous en donner avis. Quant au sémestre de M. l'abbé Mignot**) et d'Hornoi***) qui va échoir au premier du mois prochain, leurs portions sont prêtes; ils en peuvent disposer à vue de leurs certificats de vie et de quittances. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Madame . . . . . .

No. 153. **Von Frau Denis-Duvivier an Rosé.**

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, par laquelle vous m'annoncez un retard dans le payement de ma rente; j'aurais bien désiré que vous m'eussiez mandé à quelle époque à peu près vous y pouvez satisfaire, afin de prendre mes arrangements en conséquence. Je ne me refuse point au facilités dont vous pouvez avoir besoin, mais je crois que je pourrais avoir la préférence sur M. l'abbé Mignot et sur M. d'Hornoy, dont l'argent dites vous est tout prêt. Je suppose par la suscription de votre lettre que vous ignorez mon mariage, je prendrai avec

*) Das Billet kann nicht datiert werden. Es fällt in die Jahre 1768 bis 1778.

**) Neffe Voltaires, conseiller au grand conseil, Bruder von Frau Denis und Sohn von Pierre-François Mignot und Voltaires Lieblingsschwester Marie Arouet.

***) Alexandre-Marie de Dompierre d'Hornoy, Sohn des Président trésorier Nicolas-Joseph de Dompierre seigneur de Fontaine-Hornoy und der Marie Elisabeth Mignot, einer zweiten Nichte Voltaires, der Schwester von Frau Denis.

M. Tourton les mesures nécessaires pour que ma quittance soit dans la forme que mon nouvel état exige et je vous prie dorénavant de mettre la suscription de vos lettres à Madame Duvivier, rue de Richelieu. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante

Mignot Duvivier.

Paris ce 1er juillet.

† No. 154. **Von Rosé an Frau Denis-Duvivier.** (Konzept.)

Colmar 27. Juli 1780.

J'ai l'honneur de vous informer que vous pouvez faire prendre dès à présent chez moi à vue de certificat de vie et de quittance valable le montant du sémestre échu au premier de ce mois de votre rente viagère . . . de même que MM. les conseillers l'abbé Mignot et d'Hornoy. . . .

† No. 155. **Von Rosé an Frau Denis-Duvivier.** (Konzept.)

Colmar 28. Dezember 1780.

Rosé bittet Frau Denis sich zu gedulden, da er noch nicht in der Lage sei, das am 1. Januar f. J. fällige Semester ihrer Rente zu bezahlen.

No. 156. **Von Frau Denis-Duvivier an Rosé.**

Paris ce 21 janvier 1781.

J'ai remis mes quittances, Monsieur, à M. Tourton et j'espère que vous voudrez bien faire autant de diligence qu'il vous sera possible pour me procurer mes six derniers mois. Je n'ai qu'à me louer de votre exactitude ordinaire et je vous en suis très obligée. Je voudrais bien que vous vous arrangeassiez pour me faire toucher mes six mois à la fin de ce mois-ci ou au commencement de l'autre. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante

Mignot Duvivier.

† No. 157. **Von Rosé an den conseil von Montbéliard.** (Konzept.)

Colmar 28. Januar 1781.

Rosé teilt mit, dass ihn Frau Duvivier zur Zahlung des Semesters ihrer Rente — im Betrag von 12 875 l. — drängt. Seine Kasse ist in traurigem Zustand; er fragt daher an, ob er Frau Duvivier warten lassen soll, oder welche Massregeln er sonst zu ergreifen habe.

† No. 158. **Von Rosé an Frau Denis-Duvivier.** (Konzept.)

Colmar 13. Februar 1781.

Rosé teilt Frau Denis mit, dass das am 1. Januar verfallene Semester ihrer Rente nun für sie bereit liegt.

No. 159. **Von Duvivier an Rosé.**

Paris ce 15 février 1781.*)

Ma femme est bien étonnée, Monsieur, du retard que vous apportez à lui payer ses six derniers mois. Elle me charge de vous mander que cela la dérange infiniment et qu'elle vous prie de vouloir bien apporter plus d'exactitude dans vos payements parce qu'elle ne vit qu' avec ses rentes. D'après votre lettre elle comptait que vous feriez vos diligences pour approcher l'époque de son payement. Je joins mes instances aux siennes et vous prie de nous envoyer le dernier sémestre le plus tôt possible. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

D. Duvivier.

No. 160. **Von Duvivier an Rosé.**

Il est bien étonnant, Monsieur. que depuis trois semaines que vous nous avez mandé que notre argent était tout prêt nous ne l'ayons pas encore reçu. Il est impossible, Monsieur. qu'un pareil retard ait lieu tous les sémestres et nous vous prions de vouloir bien y mettre ordre. Vous avez pour habitude de nous demander notre quittance que nous remettons toujours d'avance à M. Tourton et vous ne nous envoyez l'argent que lorsque cette quittance vous a été adressée. Cela n'est ni dans la règle ni dans l'usage régulier. Nous ne donnerons désormais, du moins ma femme ne donnera sa quittance à M. Tourton qu'en en recevant l'argent. Ainsi, Monsieur, vous voudrez bien désormais en faire la remise très exactement; car nous ne sommes pas en état d'attendre chaque sémestre près de trois mois après un si gros article de notre revenu. Vous devez avoir confiance en votre banquier; ainsi vous ne risquez rien de lui enoyer votre argent, bien certain qu'il ne nous payera qu'en en recevant la quittance. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

D. Duvivier.

Paris ce 12 mars.**)

---

*) 1781 : Bleistiftbemerkung von anderer Hand.

**) Der Brief ist wohl aus dem Jahr 1781.

No. 161. **Brief des conseil von Montbéliard an Rosé.**

A Montbéliard le 16 mars 1782.

Monsieur,

Nous recevons une lettre de M. le Baron de Thun, où il nous marque que M. du Vivier, qui a épousé Madame Denis, l'a prié de nous adresser ses plaintes de ce que les rentes viagères sur l'Alsace ne se payent que trois mois après le terme et il nous demande sur cet objet une réponse ostensible. Prenez la peine de nous donner les éclaircissements nécessaires à ce sujet. Nous sommes avec une parfaite considération, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs

F. A. Comte de Sponeck.
de Goll fils.

† No. 162. **Von Rosé an den conseil von Montbéliard.** (Konzept.)

Colmar 23. März 1782.

Rosé antwortet auf den Vorhalt vom 16. März, dass der Grund der Verzögerung der Zahlungen der Rente der Geldmangel seiner Kasse gewesen sei, beziehungsweise Befehle zu anderweitigen dringenderen Zahlungen. Er berichtet über das Datum der Verzögerungen im einzelnen nach seinem Journal und stellt noch zwei Anfragen, beziehungsweise Anträge, welche die Art und Weise betreffen, wie Frau Duvivier ihre Gelder bei ihm erhebt und wie sie quittiert.

Verzeichnis der Briefe.

Nr.	Brief	Ort und Datum
1.	Dekret des Conseil v. Montbéliard (Copie)	Montbéliard 11. Jan. 1753.
2.	Brief von Lalance an Flachsland	Montbéliard 12. Jan. 1753.
3.	Brief von Türckheim an Flachsland	Strassburg 17. Jan. 1753.
4.	Brief von Treitlinger an Flachsland	Strassburg 17. Jan. 1753.
5.	Brief v. Flachsland an — [Lalance] (Konzept)	Reichenweier 19. Jan. 1753.
6.	Brief von Flachsland an — [Türckheim] (Konzept)	Reichenweier 20. Jan. 1753.
7.	Brief von Türckheim an — [Flachsland]	Strassburg 22. Jan. 1753.
8.	Brief von Lalance an — [Flachsland]	Montbéliard 24. Jan. 1753.
9.	Erlass von Gemmingens (Kopie)	(Montbéliard) 24. Jan. 1753.
10.	Brief v. Flachsland an — [Lalance] (Konzept)	Reichenweier 5. Febr. 1753.
11.	Brief von Lalance an Flachsland	Montbéliard 7. Febr. 1753.
12.	Brief von Türckheim an Flachsland	Strassburg 10. Febr. 1753.
13.	Brief v. Flachsland an — [Lalance] (Konzept)	Reichenweier 12. Febr. 1753.
14.	Brief von Lalance an — [Flachsland]	Montbéliard 14. Febr. 1753.
15.	Brief von Flachsland an Türckheim (Konz.)	(Reichenweier) 18. Feb. 1753.
16.	Brief von v. Gemmingen an Flachsland	Montbéliard 25. Febr. 1753.
17.	Dekret des Conseil von Montbéliard an Flachsland	Montbéliard 6. März 1753.
18.	Auszug eines Briefes von Schweigger an Türckheim	Berlin 6. März 1753.
19.	Brief von Türckheim an Flachsland	Strassburg 13. März 1753.
20.	Brief von Flachsland an Voltaire (Konzept)	(Reichenweier) 19. März 1753
21.	Brief von Flachsland an von Gemmingen (Konzept)	Reichenweier 22. März 1753.
22.	Brief von Lalance an Flachsland	Montbéliard 20. April 1753.
23.	Brief von Türckheim an Flachsland	Strassburg 23. April 1753.
24.	Brief von Türckheim an Flachsland	Strassburg 30. April 1753.
25.	Brief von Flachsland an — [Lalance] (Konz.)	Reichenweier 2. Mai 1753.
26.	Dekret des Conseil von Montbéliard an — [Lalance] (Kopie)	Montbéliard 16. Mai 1753.
27.	Instruktion von Gemmingens an Lalance (Kopie)	Montbéliard 16. Mai 1753.

28. Brief von Lalance an Flachsland — Montbéliard 16. Mai 1753.
29. Brief von Türckheim an — [Flachsland] — Strassburg 26. Mai 1753.
30. Brief von Flachsland an — [Türckheim] (Konzept) — Reichenweier 30. Mai 1753.
31. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 18. Juli 1753.
32. Brief von Flachsland an — [v. Gemmingen] (Konzept) — (Reichenweier) 21. Juli 1753.
33. Brief von Lalance an Flachsland — Montbéliard 24. Juli 1753.
34. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 29. Juli 1753.
35. Brief von Türckheim an Flachsland — Strassburg 14. August 1753.
36. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 16. Aug. 1753.
37. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 3. Sept. 1753.
38. Brief von v. Gemmingen an — [Flachsland] — Montbéliard 14. Sept. 1753.
39. Brief von Türckheim an Flachsland — Strassburg 20. Sept. 1753.
40. Brief von Flachsland an Türckheim (Konz.) — Reichenweier 23. Sept. 1753.
41. Brief von Türckheim an Flachsland — Strassburg 27. Sept. 1753.
42. Brief von Flachsland an — [Türckheim] (Konzept) — Reichenweier 29. Sept. 1753.
43. Brief von Colini an Flachsland — Colmar 6. Oktober 1753.
44. Brief von Flachsland an — [v. Gemmingen] (Konzept) — (Reichenweier) 7. Okt. 1753.
45. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 9. Okt. 1753.
46. Brief von Flachsland an — [v. Gemmingen] (Konzept) — Reichenweier 14. Okt. 1753.
47. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 17. Okt. 1753.
48. Brief von Flachsland an — [v. Gemmingen] (Konzept) — (Reichenweier) 31. Okt. 1753.
49. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 10. Nov. 1753.
50. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 18. Dez. 1753.
51. Auszug eines Briefs von Voltaire an — [v. Gemmingen] — (Colmar) 28. Januar 1754.
52. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 6. Febr. 1754.
53. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 8. Febr. 1754.
54. Brief von v. Gemmingen an Voltaire (Kopie) — (Montbéliard) 8. Febr. 1754.
55. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 15. März 1754.
56. Brief von Flachsland an — [Türckheim] (Konzept) — Reichenweier 19. Sept. 1754.
57. Brief von Türckheim an Flachsland — Strassburg 22. Sept. 1754.
58. Brief von Flachsland an Türckheim (Konz.) — Reichenweier 26. Sept. 1754.
59. Brief von v. Gemmingen an Flachsland — Montbéliard 24. Okt. 1754.
60. Brief von Türckheim an Flachsland — Strassburg 19. Nov. 1754.
61. Brief von Türckheim an Flachsland — Strassburg 23. Nov. 1754.
62. Brief von Flachsland an — [v. Gemmingen] (Konzept) — (Reichenweier) 26. Nov. 1754.

63.	Brief von Flachsland an — [Türckheim] (Konzept)	Reichenweier 26. Nov. 1754.
64.	Brief von v. Gemmingen an Flachsland	Montbéliard 29. Nov. 1754.
65.	Brief von Flachsland an Voltaire (Konzept)	Reichenweier 3. Dez. 1754.
66.	Brief von Voltaire an Flachsland	Lyon 9. Dez. 1754.
67.	Brief von Türckheim an Flachsland	Strassburg 18. Febr. 1755.
68.	Brief von Flachsland an — [Türckheim] (Konzept)	Reichenweier 21. Febr. 1755.
69.	Brief von Türckheim an Flachsland	Strassburg 18. März 1755.
70.	Brief von Flachsland an Türckheim (Konz.)	Reichenweier 8. April 1755.
71.	Brief von Jeanmaire an Treitlinger (Konz.)	(Reichenweier) 3. April 1756.
72.	Brief von Jeanmaire an Voltaire (Konz.)	(Reichenweier) 3. April 1756.
73.	Dekret der Finanzkammer: An Jeanmaire	(Montbéliard) 24. Sept. 1756.
74.	Brief von Voltaire an Jeanmaire	Délices 28. Sept. 1756.
75.	Brief von Voltaire an Jeanmaire	Monrion 15. März 1757.
76.	Brief von Voltaire an Jeanmaire	Délices 20. April 1757.
77.	Dekret des Conseil. An Jeanmaire	(Montbéliard) 7. März 1758.
78.	Brief von Türckheim an Jeanmaire	Strassburg 13. Febr. 1759.
79.	Brief von Türckheim an Jeanmaire (mit der Kopie eines Briefes von Voltaire an Türckheim)	Strassburg 20. März 1759.
80.	Brief von Türckheim an Jeanmaire	Strassburg 11. Okt. 1760.
81.	Brief von Herzog Karl Eugen an Voltaire (Konzept)	20. Sept. 1761.
82.	Brief von Türckheim an Jeanmaire	Strassburg 6. Okt. 1761.
83.	Brief von Türckheim an Jeanmaire	Strassburg 9. Okt. 1762.
84.	Brief von Voltaire an Herzog Karl Eugen	Ferney 22. Jan. 1768.
85.	Brief von Herzog Karl Eugen an Voltaire (Konzept)	6. Febr. 1768.
86.	Dekret des Conseil von Montbéliard an Rosé	11. März 1768.
87.	Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 28. Juni 1768.
88.	Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 5. Juli 1768.
89.	Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 7. Oktober 1768.
90.	Brief von Rosé an — [Voltaire] (Konzept)	Colmar 11. Oktober 1768.
91.	Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 18. Oktober 1768.
92.	Brief von Voltaire an Herzog Karl Eugen	Ferney 29. November 1768.
93.	Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 11. Jan. 1769.
94.	Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 28. Juni 1769.
95.	Brief von Rosé an — [Voltaire] (Konzept)	Colmar 4. Juli 1769.
96.	Brief von Rosé an Voltaire (Konzept)	Colmar 28. Juli 1769.
97.	Dekret des Conseil von Montbéliard	Montbéliard 13. Sept. 1769.
98.	Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 3. Oktober 1769.
99.	Brief von Wagnière an Rosé	Ferney 30. Dezember 1769.
100.	Brief von Rosé an Voltaire (Konzept)	Colmar 4. Januar 1770.

101. Brief von Rosé an Voltaire (Konzept) — Basel 29. Januar 1770.
102. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 31. Januar 1770.
103. Brief von Voltaire an — [Rosé] — Ferney 11. Februar 1770.
104. Brief von Rosé an — [Voltaire] (Konzept) — Basel 3. April 1770.
105. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 29. August 1770.
106. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 29. September 1770.
107. Brief von Voltaire an Rosé — (5. Oktober 1770).
108. Brief von Voltaire an — [Rosé] — Ferney 12. März 1771.
109. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 1. April 1771.
110. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 26. April 1771.
111. Brief von Voltaire an — [Rosé] — Ferney 8. Oktober 1771.
112. Brief von Wagnière an Rosé — Ferney 2. Mai 1772.
113. Brief von Voltaire an — [Rosé] — Ferney 13. August 1772.
114. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 27. Oktober 1772.
115. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 9. Dezember 1772.
116. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 29. Dezember 1772.
117. Brief von Voltaire an — [Rosé] — Ferney 15. Januar 1773.
118. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 4. Mai 1773.
119. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 25. Mai 1773.
120. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 20. Oktober 1773.
121. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 4. Januar 1774.
122. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 22. Januar 1774.
123. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 24. April 1774.
124. Brief von Rosé an Voltaire (Konzept) — Basel 3. Mai 1774.
125. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 6. August 1774.
126. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 2. November 1774.
127. Brief von Rosé an Voltaire (Konzept) — Colmar 7. November 1774.
128. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 12. November 1774.
129. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 17. Januar 1775.
130. Brief d. Conseil von Montbéliard an — [Rosé] — Montbéliard 8. Febr. 1775.
131. Brief von Rosé an — [den Conseil von Montbéliard] (Konzept) — Colmar 12. Februar 1775.
132. Brief von Voltaire an Herzog Karl Eugen — Ferney 5. April 1775.
133. Brief von Herzog Karl Eugen an Voltaire (Konzept) — , 18. April 1775.
134. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 20. Juni 1775.
135. Brief von Wagnière an Rosé — Ferney 25. Dezember 1775.
136. Brief von Wagnière an Rosé — Ferney 2. Januar 1776.
137. Brief von Rosé an den Conseil von Montbéliard (Konzept) — Colmar 23. Juni 1776.
138. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 27. November 1776.
139. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 11. Dezember 1776.
140. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 8. Januar 1777.
141. Brief von Voltaire an Rosé — Ferney 18. Juni 1777.

142. Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 1. Juli 1777.
143. Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 15. Juli 1777.
144. Brief von Voltaire an Herzog Karl Eugen	Ferney 7. Oktober 1777.
145. Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 17. Dezember 1777.
146. Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 31. Dezember 1777.
147. Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 2. Februar 1778.
148. Brief von Voltaire an Jeanmaire	Délices 27. Oktober.
149. Brief von Voltaire an Jeanmaire	Délices 9. Oktober.
150. Brief von Voltaire an Rosé	Ferney 20. Juni.
151. Brief von Wagnière an Rosé	
152. Brief von Rosé an Frau Denis (Konzept)	Colmar 25. Juni 1780.
153. Brief von Frau Denis-Duvivier an Rosé	Paris 1. Juli (1780).
154. Brief von Rosé an Frau Denis-Duvivier (Konzept)	Colmar 27. Juli 1780.
155. Brief von Rosé an Frau Denis-Duvivier (Konzept)	Colmar 28. Dezember 1780.
156. Brief von Frau Denis-Duvivier an Rosé	Paris 21. Januar 1781.
157. Brief von Rosé an den Conseil von Montbéliard (Konzept)	Colmar 28. Januar 1781.
158. Brief von Rosé an Frau Denis-Duvivier (Konzept)	Colmar 13. Februar 1781.
159. Brief von Duvivier an Rosé	Paris 15. Februar 1781.
160. Brief von Duvivier an Rosé	Paris 12. März.
161. Brief des Conseil von Montbéliard an Rosé	Montbéliard 16. März 1782.
162. Brief von Rosé an den Conseil von Montbéliard (Konzept)	Colmar 23. März 1782.

Voltaire und das Haus Württemberg.

Der Name des Herzogs von Württemberg begegnet uns in Voltaires Korrespondenz zum erstenmal in einem Brief Voltaires vom 3. Oktober 1743 an Amelot, den französichen Minister des Auswärtigen. Voltaire befindet sich auf Besuch beim König von Preussen, den er von Berlin nach Bayreuth begleitete. Er ist für diesen Besuch vom französischem Ministerium im geheimen mit der heiklen diplomatischen Mission betraut, Friedrich über seine politische Stellungnahme in dem Konflikt zwischen Oesterreich und Frankreich auszuhorchen; einem Politiker wie Friedrich gegenüber auch für ein gewiegteres diplomatisches Talent, als Voltaire es war, eine wenig lohnende Aufgabe. Da der König, der Voltaires Doppelrolle durchschaut, seine Absichten unter allerlei Spässen und Sarkasmen verbirgt, so ist die Ausbeute an politischen Mitteilungen für Voltaire äusserst dürftig und er ist froh, endlich die Neuigkeit einer Scene von einigem politischen Gewicht, bei der er Zeuge und Mitwirkender war, berichten zu können. Der minderjährige Herzog Karl Eugen war auf Veranlassung des Herzog-Administrators Karl Friedrich, der katholischen und österreichischen Einflüssen vorbeugen wollte, dem König von Preussen zur Erziehung übergeben worden. Die Herzogin Mutter, Maria Auguste aus dem Hause Thurn und Taxis, die den Berliner Aufenthalt ihres Sohnes nicht gerne sieht, will in Bayreuth persönlich bei Friedrich die Auslieferung des jungen Herzogs betreiben und macht, als sie auf Schwierigkeiten stösst, in einem leidenschaftlichen Auftritt, dessen Schilderung in dem oben genannten Brief hier folgen mag, Voltaire zu ihrem Vertrauten:

. . . . „Le roi de Prusse, à son retour à Baireuth, ne parla pas de la moindre affaire à son beau-frère, et l'étonna beaucoup. Il l'étonna encore plus en paraissant vouloir retenir de force à Berlin le duc de Wurtemberg, sous prétexte que Mme la duchesse de Wurtemberg, sa mère, voulait faire élever son fils à Vienne. Irriter ainsi le duc de Wurtemberg, et désespérer sa mère, n'était pas le moyen d'acquérir du crédit dans le cercle de Souabe, et de réunir tant de princes. La duchesse de Wurtemberg, qui était à Baireuth pour s'aboucher avec le roi de Prusse, m'envoya chercher. Je la trouvai fondant en larmes. „Ah! me dit elle, le roi de Prusse veut-il être un tyran, et veut-il, pour prix de lui avoir confié mes enfants et donné deux régiments, me forcer à demander justice contre lui à toute la terre? Je veux avoir mon fils; je ne veux point qu'il aille à Vienne; c'est dans ses États que je veux qu'il soit élevé auprès de moi. Le roi de Prusse me calomnie quand il dit que je veux mettre mon fils entre les mains des Autrichiens. Vous savez si j'aime la France, et si mon dessein n'est pas d'y aller passer le reste de mes jours, quand mon fils sera majeur.“ Enfin la querelle fut apaisée. Le roi de Prusse me dit qu'il ménagerait plus la mère, qu'il rendrait le fils si on le voulait absolument, mais qu'il se flattait que de lui-même le jeune prince aimerait à rester auprès de lui. Sa Majesté prussienne partit ensuite pour Leipsick et pour Gotha, où il n'a rien déterminé.“

Von der Zeit an scheint Voltaire in einem gewissen vertrauteren Verhältnis zur Herzogin gestanden zu haben; sie gehört zu dem engeren Kreis, in dem er der sonst ängstlich gehüteten „Pucelle“ für einige Augenblicke erlaubt ans Tageslicht zu treten. Friedrich, der selbst gern von der verbotenen Frucht gekostet hat, vermerkt diese Bevorzugung der Herzogin übel in einem Brief an Voltaire vom 22. Februar 1747:

„Vous avez prêté votre ‚Pucelle‘ à la duchesse de Wurtemberg: apprenez qu'elle l'a fait copier pendant la nuit. Voilà les gens à qui vous vous confiez; et les seuls qui méritent votre confiance ou plutôt à qui vous devriez vous

abondonner tout entier sont ceux avec lesquels vous êtes en défiance."

Uebrigens scheint Voltaire trotz dieser Mitteilung keine Indiskretionen von seiten der Herzogin befürchtet zu haben; denn als die Markgräfin Wilhelmine von Bayreuth, Friedrichs Schwester, ihn von ihrem Verdacht in dieser Richtung benachrichtigt, antwortet er ihr in einem Brief vom 28. März 1752:

„Vraiment, Madame, je sais plus de nouvelles de la ‚Pucelle' que Votre Altesse ne croit. Il est vrai que Madame la duchesse de Wurtemberg passa une nuit chez vous à en transcrire quelques lambeaux. Mais ce qu'on a à Vienne des dépouilles de cette ‚Pucelle' vient de la bataille de Sorr; les housards, qui s'amusèrent à piller le bagage du roi pendant qu'il battait les troupes réglées d'Autriche, volèrent le ‚Siècle de Louis XIV' et ce que le roi avait de la ‚Pucelle': cela consiste en sept ou huit cents vers détachés du corps de l'ouvrage."

Voltaire ist zwar, wie man wohl aus der Wendung schliessen darf, die Herzog Karl im Brief No. 81 (Koresp. Stuttgart) gebraucht: „Charmé, Monsieur, si je pouvais . . . . faire votre connaissance personnelle", nie mit Herzog Karl persönlich zusammengetroffen; wohl aber scheint er die beiden Brüder des Herzogs, Ludwig Eugen und Friedrich Eugen kennen gelernt zu haben. (cf. auch den Brief Voltaires an Ludwig Eugen vom 14. Juni 1756 s. f. (s. p. 101.) Denn jedenfalls auf diese beiden, die sich 1748 auf einer längeren Reise in Frankreich befanden, vielleicht zugleich auch auf Herzog Karl Eugen selbst, der die Brüder im Sommer desselben Jahrs in Paris aufsucht, bezieht sich die Erwähnung der princes de Wurtemberg in einem Voltaireschen Briefe. Voltaire, dessen durchgehende Politik es ist, seine Beziehungen zu den fürstlichen Familien zu pflegen und auszudehnen, wendet sich an d'Arnaud, den litterarischen Agenten Friedrichs, den auch Herzog Karl Eugen zu demselben jährlichen Gehalt von 1000 fr. zu seinem agent littéraire bestellt hat, und bittet ihn, er möge ihn bei den württembergischen Prinzen in empfehlende Erinne-

rung bringen. Er beglückwünscht in einem Brief vom Juni 1748 d'Arnaud zu seiner neuen Stellung und zu seiner gerade veröffentlichten „épître à Manon".

„Les Manon sont bien heureuses d'avoir des amants et des poëtes comme vous. Je ne vous envie point Manon, mais je vous envie les princes de Wurtemberg. Je pars sans avoir pu leur faire ma cour; peut-être, à leur retour, ils passeront chez le roi de Pologne, en Lorraine. Il me semble que c'est leur chemin; en ce cas je réparerais la sottise que j'ai eue d'être malade, au lieu de leur rendre mes respects. Je vous prie de me mettre à leurs pieds . . . . . . Adieu, mon cher d'Arnaud; entre les princes et les Manon n'oubliez pas Voltaire."

Dieselbe Bitte kehrt wieder in einem Brief an d'Arnaud vom 25. Oktober 1748:

„Mon cher ami, votre lettre sans date me dit que vous m'aimez toujours, et cela ne m'apprend rien; j'ai toujours compté sur un cœur comme le vôtre. Elle m'apprend que Messeigneurs les princes de Wurtemberg m'honorent de leur souvenir. Je vous prie de leur présenter mes profonds respects et mes tendres remerciements."

Und ebenso in einem weiteren Brief vom Januar 1749:

„Mettez-moi aux pieds de messieurs les princes de Wurtemberg."

Wie der Fall d'Arnaud's uns Herzog Karl Eugen in einem gewissen Wettstreit mit dem preussischen Hof in der Pflege der französischen schöngeistigen Beziehungen zeigt, so macht uns die Korrespondenz zwei Jahre nachher zu Zeugen einer ähnlichen Konkurrenz zwischen dem herzoglich württembergischen und dem markgräflich bayreuthschen Hofe. Die Markgräfin Wilhelmine hat die Absicht den Marquis d'Adhémar in ihre Dienste zu ziehen und sucht zu diesem Zweck durch Vermittlung Voltaires auf ihn einzuwirken. So schreibt sie an Voltaire am 3. Januar 1751, um württembergischen Anerbietungen in derselben Richtung zuvorzukommen. Da Voltaire nicht recht gehört zu haben scheint, so erneuert und verdeutlicht sie ihre Bitte in sehr drastischer Weise

in einem Brief vom 23. Januar 1751. Derselbe Brief giebt uns einen interessanten Einblick in das mit Leidenschaft betriebene Theaterspiel am Bayreuther Hof, an dem auch die auf Besuch anwesenden württembergischen Fürstlichkeiten, der Herzog und seine Gemahlin, die Tochter der Markgräfin, teilnehmen. Sie schreibt:

„Il faut que je me sois très-mal expliquée dans ma dernière lettre, puisque vous n'en avez pas compris le sens. Peut-être étais-je dans ce moment-là inspiré du Saint-Esprit. Comme vous n'êtes pas apôtre, vous avez trouvé fort obscur ce que je croyais fort clair. J'en viens à l'explication. Le duc de Wurtemberg m'a marqué qu'il avait dessein d'engager le marquis d'Adhémar à son service. J'ai craint qu'il ne vous prévînt, et vous ai prié de faire en sorte que le marquis refuse les propositions qu'on lui fera de la part du duc . . . . . . Je crois que votre séjour en Allemagne inspire dans tous les cœurs la fureur de réciter des vers. La cour de Wurtemberg revient exprès ici pour histrioner avec nous. Le sensé Uriot*) nous a choisi, selon moi, la plus détestable pièce de théâtre qui'l y ait pour la versification: c'est ‚Oreste et Pylade' de Lamotte. J'admire les différentes façons de penser qu'il y a dans le monde. Vous excluez les femmes de vos tragédies de Potsdam, et nous voudrions, si nous avions un Voltaire, retrancher les hommes de celles que nous jouons ici. N'y aurait-il pas moyen que vous pussiez vous accommoder une de vos pièces et y donner les deux principaux rôles aux femmes? Le duc et ma fille jouent joliment, mais c'est tout. Le pauvre Montperny est encore trop languissant pour prendre un grand rôle, et le reste ne fait qu' estropier vos pièces. Je n'ai osé proposer Sémiramis, la duchesse mère ayant représenté cette pièce à Stuttgard . . . . . . Wilhelmine."

*) Joseph Uriot, nach Beuchot, geb. zu Nancy 1713, war zuerst Schauspieler in Bayreuth, ging dann nach Stuttgart, wo er Professor der Geschichte, Bibliothekar und Vorleser des Herzogs von Württemberg wurde; er starb 18. Oktober 1788. Voltaire hat mit ihm, wie auch mit dem in herzoglichen Diensten stehenden Balletmeister Noverre mehrfach Briefe gewechselt.

Mit Herzog Ludwig Eugen, der im März 1749 in die französische Armee eintrat und der sich von da an bis zum Jahr 1756 meist in Paris und Versailles aufhielt, ist Voltaire offenbar in Paris, wohin er nach dem Tod der Marquise du Châtelet im Oktober 1749 übersiedelte, in nähere Beziehungen getreten. Wir haben von diesem Prinzen aus dem Jahre 1750 die folgenden zwei Briefe an Voltaire. Der erste Brief ist undatiert; Moland setzt ihn auf Juni 1750 an:

„Que je suis fâché, monsieur, de n'avoir pu assister aux représentations de ‚Rome sauvée', que vous avez bien voulu accorder à Mme la duchesse du Maine! Les personnes qui ont été plus heureures que moi ne peuvent assez m'exprimer leur contentement. Je vous prie de ne pas douter de la part que j'y prends. J'en suis pénétré de joie, mais je ne m'en suis point étonné; vous êtes fait pour nous donner du parfait, et on doit l'attendre d'un génie tel que le vôtre. Mais pourquoi être ingrat à votre patrie? Pourquoi nous soustraire un morceau digne des Romains, que vous dépeignez si bien, pour l'emporter dans ces contrées éloignées? Est-ce pour nous priver du plaisir de vous applaudir? Ou est-ce que vous ne nous croyez pas dignes de posséder du bon? Je crois, à vous dire la vérité, avoir deviné juste, et ne puis que vous donner raison. Vous n'êtes pas fait, monsieur, pour être en concurrence avec l'auteur d',Aristomène' et de ‚Cléopâtre'. Quoi de plus insultant pour nous que de voir réussir ces deux pièces avec tant d'éclat? Quoi de plus cruel et de plus insultant pour la France que de voir son plus beau génie s'éloigner d'elle, lui à qui on devrait élever des autels, et qu'on devrait encenser comme un dieu! Et que de gloire pour vous d'être le seul, dans ce siècle lâche et efféminé, qui pensiez avec force et avec élévation! Je vous le répète encore, monsieur; rien ne m'a plus flatté que les adoucissements que mes amis vous ont justement accordés. Je désirais pouvoir vous prouver tout le plaisir que cela m'a fait et, en même temps, l'amitié et l'attachement avec lesquels je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur Louis, prince de Wurtemberg."

Der zweite Brief ist datiert: „Stuttgard ce 17 octobre“ und muss auch aus dem Jahr 1750 stammen:

„J'ai reçu, monsieur, la lettre dont il vous a plu m'honorer. J'y vois avec plaisir les raisons qui vous ont engagé à vous établir à la cour de Berlin; elles sont dignes de vous, et d'un sage qui cherche son pareil; vous le trouverez sur le trône. Il est à même de répandre sa vertu sur un peuple innombrable, et toutes ses actions tendent à ce but élevé. Quel bonheur pour vous de pouvoir l'admirer, et de voir de plus près les rayons divins qui partent de son génie! La Divinité a vengé la nature, en nous rendant un Marc-Aurèle. Il est temps actuellement de plaider ma cause. Vous dites, monsieur, que je me suis expatrié, et vous ne voulez point entrevoir les raisons qui m'invitent à servir en France. J'imagine que j'y suis plus à même de rendre des services importants à ma patrie que dans son sein même. Voilà, monsieur, ce qui m'y a engagé. Trouvez-vous encore que je lui sois rebelle, et oserez-vous encore me désapprouver? Le but de tout homme de bien doit être le bonheur de ses concitoyens. Je puis vous assurer que ce sont là mes vues, et que jamais je ne m'en écarterai. Vous me dites encore que le séjour de Paris est plus fait pour moi que pour vous. Les plaisirs brillants qu'on y rencontre ne me tentent nullement. J'en cherche de plus solides, et celui d'oser et de pouvoir me respecter est le seul que j'envie. Les fêtes agréables dont Paris est surchargé me paraissent insipides et maussades. J'y trouve un vide affreux, indigne de tout homme qui pense. J'envisage Paris d'un côté tout opposé; c'est un théâtre immense. Les acteurs qui le montent ne sont pas tous égaux; mais la représentation, la plupart du temps, en est fort comique. Le rôle que j'y veux remplir est difficile, mais il est convenable. Voilà mes plaisirs, monsieur; le dîner que vous me proposez n'est point de refus: au contraire il me flatte infiniment. J'ai une grâce à vous demander, et je suis persuadé d'avance que vous ne me l'accorderez pas; j'en conçois l'impossibilité; mais on me force à vous en parler. C'est la duchesse rég-

nante, ma belle-sœur, qui est très sensible à votre souvenir, qui désirerait lire votre ‚Rome sauvée‘, et vous fait sommer de la lui envoyer. C'est vous embarrasser cruellement. Il ne fait pas bon vous ennuyer plus longtemps; je finis donc en vous assurant de toute l'amitié et de tout l'attachement possibles, avec lesquels je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Louis, prince de Wurtemberg.“

Der erste Brief, der Voltaire zu dem glänzenden Erfolg der Aufführung seines Stücks „Rome sauvée“ im Schloss zu Sceaux bei der Herzogin von Maine beglückwünscht und den Plan seiner Uebersiedlung nach Berlin lebhaft bedauert, gleicht im Ton etwas den ersten Briefen Friedrichs an Voltaire und erinnert an den konventionellen Prinzenbrief, wie er im 18. Jahrhundert im Verkehr des grand seigneur mit dem bel-esprit üblich war und wie ihn Carlyle in seinem Frederick the Great so glücklich charakterisiert hat. Aber wenn in dem rhetorischen Pathos der Bewunderung und in den Ausfällen auf Voltaires litterarischen Gegner vieles lediglich Konvention ist, so finden sich doch schon im ersten Brief und noch mehr im zweiten mehr persönliche Accente, vor allem einige Noten, die dem künftigen Rousseau-Enthusiasmus des Prinzen präludieren. Schon seine Charakteristik des Jahrhunderts als des „siècle lâche et efféminé“ ist vor Rousseau nicht gewöhnlich und auch nicht ganz Voltairisch. Dass der Zweck, den der Mensch sich setzen soll, im Glück seiner Nebenmenschen besteht, könnte Voltaire in seinen Lehrgedichten allenfalls noch gesagt haben. Aber was der Prinz von seinen Pariser Eindrücken und von seiner Auffassung seines dortigen Aufenthalts verrät, klingt ganz schon wie das Leitmotiv der Briefe von Saint-Preux in der „Nouvelle Héloïse“. Und vor allem beachte man die Art, wie Ludwig Eugen seine Uebersiedlung nach Frankreich motiviert; — offenbar hatte sich nämlich Voltaire in der nicht vorhandenen Antwort auf den ersten Brief vom Juni 1750 für seine Emigration auf das Beispiel des Prinzen berufen —: man sieht aus den wenigen

Zeilen, dass die schöngeistige und höfische Welt des vornehmen Frankreich nicht die Luft ist, in der sich der junge Fürst mit seinen moralischen Prinzipien und idealistischen Empfindungen wohl fühlen kann.

Das für Voltaires inneres und äusseres Leben so kritische Jahr seines Bruchs mit Friedrich ist zugleich das Jahr, in dem er in persönliche Beziehungen finanzieller Art zu Herzog Karl Eugen tritt. Ja, die Lösung der alten Freundschaft mit dem König und die Anbahnung der neuen Beziehungen zum Herzog stehen in einem gewissen Verhältnis der Wechselwirkung. Bekannt ist, wie Voltaire in verhältnismässig früher Jugend auf Verbesserung seiner Finanzen mit Eifer und Erfolg bedacht, schon in den ersten Monaten seines Berliner Aufenthalts eine fieberhafte Thätigkeit in dieser Richtung entfaltet hat, die dann zu dem vielberufenen, hinsichtlich der Schuldfrage noch keineswegs ganz geklärten Handel mit dem Juden Hirsch geführt hat, der der Freundschaft mit Friedrich den ersten schweren Stoss gab. Durch den Tod der Marquise du Châtelet gewissermassen heimatlos geworden, sucht Voltaire, der sich über den prekären Charakter seiner Berliner Position nicht lange Illusionen hingiebt, die finanzielle Unabhängigkeit von der Gunst der Grossen, die ihm dann in der That, zusammen mit seinem litterarischen Genie, zu seiner europäischen Machtstellung verholfen hat. Zu den wirkenden Ursachen wenigstens des definitiven Bruchs mit Friedrich gehört, wie wir gewiss annehmen dürfen, die von Voltaire hinter dem Rücken Friedrichs angeknüpfte, vom König aber sofort bemerkte finanzielle Verbindung mit Herzog Karl Eugen. Das berühmte Wort von der Orange, die man presst und deren Schalen man wegwirft, war gefallen. Voltaire beschloss, wie er in seinen Memoiren sagt, die Orangenschalen in Sicherheit zu bringen:

„Je résolus dès lors de mettre en sûreté les pelures de l'orange. J'avais environ trois cent mille livres à placer. Je me gardai bien de mettre ce fonds dans les états de mon Alcine; je le plaçai avantageusement sur les terres que le duc

de Virtemberg possède en France. Le roi qui ouvrait toutes mes lettres, se douta bien que je ne prétendais pas rester auprès de lui.“

Zum erstenmal begegnet uns in der allgemeinen Korrespondenz die Nachricht von dieser Kapitalanlage in einem interessanten Brief, den Voltaire am 9. September 1752 von Potsdam an seine Nichte, Frau Denis, schreibt und in dem er zugleich eine Art Programm seiner Finanzpolitik giebt:

„Je commence, ma chère enfant, à sentir que j'ai un pied hors du château d'Alcine. Je remets entre les mains de M. le duc de Wurtemberg les fonds que j'avais fait venir à Berlin: il nous en fera une rente viagère sur nos deux têtes. La mienne ne lui coûtera pas beaucoup d'années d'arrérages, mais je voudrais que la vôtre fît payer ses enfants et ses petits-enfants. Cet emploi de mon bien est d'autant meilleur que le payement est assigné sur les domaines que le duc de Wurtemberg a en France. Nous avons des souverainetés hypothéquées, et nous ne serons point payés avec un ‚car tel est notre bon plaisir‘. Ce qu'il y a de douloureux dans une si bonne affaire, c'est que je ne pourrai la consommer que dans quelques mois. Elle est sûre; les paroles sont données: paroles de prince, il est vrai, mais ils les tiennent dans les petites occasions; et puis nous aurons un beau et bon contrat. Les princes ont de l'honneur; ils ne trompent que les souverains, quand il s'agit du peuple ou de ces respectables et héroïques friponneries d'ambition devant lesquelles l'honneur n'est qu'un conte de vieille. J'ai perdu quelquefois une partie de mon bien avec des financiers, avec des dévots, avec des gens de l'Ancien Testament, qui auraient fait scrupule de manger d'un poulet bardé, qui auraient mieux aimé mourir que de n'être pas oisifs le jour du sabbat, et de ne pas voler le dimanche; mais je n'ai jamais rien perdu avec les grands, excepté mon temps. Vous pouvez, en un mot, compter sur la solidité de cette affaire et sur mon départ. Je ferai voile de l'île de Calypso

sitôt que ma cargaison sera prête et je serai beaucoup plus aise de retrouver ma nièce que le vieil Ulysse ne le fut de retrouver sa vieille femme."

Kaum kann der nun in den schlimmen Maupertuis-Handel verwickelte Voltaire, wie wir aus einem Brief vom 1. Oktober 1752 an Frau Denis ersehen, den Abschluss des Geschäfts erwarten:

„Quel Platon! quelle Académie! quel siècle! et où suis-je? Ah, que M. le duc de Wurtemberg finisse bientôt notre marché et que je revienne auprès de vous oublier les fous et les géomètres."

Und 14 Tage darauf, in einem Brief an die Nichte vom 15. Oktober seufzt er:

„J'ai affaire à l'amour-propre et au pouvoir despotique, deux êtres bien dangereux. J'ai d'ailleurs tout lieu de présumer que mon marché avec M. le duc de Wurtemberg a déplu. On l'a su, et on m'a fait sentir qu'on le savait. Il me semble pourtant que Titus et Marc-Aurèle n'auraient point été fâchés contre Pline, si Pline avait placé une partie de son bien sur la tête de Plinia, dans le Montbéliard."

Am 18. Dezember endlich kann er der Nichte von Berlin den abgeschlossenen Kontrakt schicken:

„Je vous envoie, ma chère enfant, les deux contrats du duc de Wurtemberg; c'est une petite fortune assurée pour votre vie. J'y joins mon testament."

Wie zufrieden Voltaire mit dem Geschäft, das er gemacht hatte, war, sehen wir aus einer gelegentlichen Bemerkung in einem Brief vom 5. November 1757 an Dupont, wo zunächst von Friedrich, dann von einem finanziellen Kontrakt mit dem Kurfürsten Karl Theodor von der Pfalz (s. u. p. 89f.) die Rede ist.

„Quand je vous dis que j'ai renoncé aux rois, cela ne m'empêche pas de recevoir souvent des lettres du roi de Prusse. Je suis occupé depuis trois mois à le consoler: c'est une belle et douce vengeance. Il avoue que je suis plus heureux

que lui et cela me suffit. J'ai fait depuis peu, avec l'électeur palatin, une affaire aussi bonne qu' avec le duc de Wurtemberg. Voilà comme il faut en user avec les souverains, et ne jamais dépendre d'eux."

Und als er sich im November 1759 durch Vermittlung seines Freundes, des Grafen d'Argental, dem Herzog von Choiseul für diplomatische Dienste empfohlen haben möchte, da weist er unter anderem auch auf seine württembergischen Verbindungen hin.

„Voltaire est dans une correspondance suivie avec Luc*). Il est bien avec l'électeur palatin, avec le duc de Wurtemberg, avec la maison de Gotha, ayant eu des affaires d'intérêt avec ces trois maisons, qui sont contentes de lui et qui lui écrivent avec confiance. Il a été le confident du prince de Hesse, l'apostat. Il a des amis en Angleterre. Toutes ces liaisons le mettent en droit de voyager partout, sans causer le moindre soupçon et de rendre service sans conséquence."

Aus der Zeit der letzten stürmischen Monate Voltaires in Berlin und seiner bewegten Reise durch Deutschland mit ihrem tragikomischen Abschluss in der Frankfurter Affaire, d. h. aus der Zeit vom Dezember 1752 bis Juli 1753, giebt uns die allgemeine Korrespondenz nichts, das sich auf unsere Angelegenheit bezöge. Dafür erhalten wir nähere Aufschlüsse aus den Colmarer Aktenstücken, die in eben dieser Zeit einsetzen. Den Kontrakt selbst hat zwar weder das Stuttgarter noch das Colmarer Archiv. Dagegen haben wir in No. 1 unserer Korrespondenz ein einen Zahlungsbefehl enthaltendes Dekret des Conseil von Mömpelgard vom 11. Januar 1753 an den receveur général Lalance, in dem auf ein Reskript des Herzogs an den Conseil vom 26. Dezember 1752 Bezug genommen ist.

Wir ersehen aus diesem Aktenstück zwar nicht die Höhe der von Voltaire als Leibrente angelegten Summe, wohl aber den Betrag der jährlichen Leibrente, die für Voltaire auf 4200 Reichsthaler, beziehungsweise 15 750 l.,

*) So heisst Friedrich bekanntlich in der Korrespondenz Voltaires mit seinen vertrauteren Freunden.

für Voltaires Nichte, Frau Denis, auf 2000 Reichsthaler, beziehungsweise 7500 l. angesetzt ist. Die Nichte hat ihre Rente erst von Voltaires Tod an anzusprechen. Weiter entnehmen wir aus dem Dekret, dass der Kontrakt am 1. Oktober 1752 zum Abschluss gekommen oder doch auf diesen Termin datiert sein muss, da das erste Quartal der Rente im Betrag von 1050 Reichsthalern, beziehungsweise 3937 l. 10 s. am 30. Dezember 1752 verfallen ist. Sodann haben wir in No. 17 unserer Korrespondenz ein weiteres Dekret des Conseil von Montbéliard vom 6. März 1753 an den receveur Flachsland von Reichenweier, das auf ein Reskript des Herzogs an den Conseil von Mömpelgard verweist, demzufolge ein neuer Kontrakt zwischen dem Herzog und Voltaire abgeschlossen worden war, wonach Voltaire für sich selbst eine weitere, vom 1. Mai 1753 an laufende jährliche Leibrente im Betrag von 3300 Reichsthalern, beziehungsweise 12375 l. bezog, während seine Nichte wieder eine erst von Voltaires Tod an laufende jährliche Rente von 600 Reichsthalern erhalten sollte.

Auch hier erfahren wir nichts über die Höhe des von Voltaire auf diese Weise angelegten Kapitalbetrags. Hierfür stehen uns zwei etwas auseinandergehende Angaben Voltaires selbst zur Verfügung; einmal die oben (p. 85) erwähnte Angabe der Memoiren, wonach sich die geliehene Summe auf ungefähr 300000 l. belief; sodann eine Notiz in dem Brief Voltaires an Dupont vom 24. Oktober 1767 (s. unten p. 134). Er sagt dort: „Je n'ai point de grosse de contrat pour les engagements précédents de M. le duc de Wurtemberg en 1752 et 1753; ces objets sont considérables, ils montent à soixante-dix mille écus d'Allemagne.“ Nach Voltaires gleich zu besprechender Berechnung des Thalers würde das eine Summe von 280000 l. ergeben; nach württembergischer Rechnung nur 262500 l.

Auf die Summe von 280000 l. führt uns auch einer der in der Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins 1887 von Gothein veröffentlichten Briefe Voltaires an Baron von Beckers. Voltaire hatte sich im März 1757 an Kurfürst Karl Theodor mit dem Gesuch gewendet, 130000 livres als Leib-

rente für sich und seine Nichte bei der pfälzischen Kammer anlegen zu dürfen, und zwar wie aus dem ersten Brief an von Beckers hervorgeht, als 10%ige Rente für ihn selbst, als 6%ige von seinem Tod an laufende Rente für seine Nichte. Dem fügt er bei: „C'est à peu près, Monsieur, le traité, que je fis avec Monseigneur le duc de Virtemberg lorsque j'étais à Berlin et que j'étais moins vieux de six (sic!) ans." Der Summe, die Voltaire als Leibrente bezog, würde unter Zugrundelegung des 10%igen Zinsfusses ein Kapital von 281 250 l. entsprechen; was Frau Denis bezieht, wäre dabei allerdings nicht eine Rente zu 6%, sondern nur zu 3,466 %.

Die Colmarer Korrespondenz giebt uns nun zunächst einerseits die Verhandlungen der Mömpelgarder Beamten, des Gouverneurs von Gemmingen und des receveur général Lalance mit dem receveur Flachsland von Reichenweier, der die Auszahlung der Leibrente an Voltaire zu vermitteln hatte, andererseits den Briefwechsel zwischen Flachsland und dem Bankier von Türckheim in Strassburg in Sachen der Sendung eines Wechsels für Voltaire nach Berlin. Voltaire will aber, wie aus einem in No. 11 erwähnten, noch nicht aufgefundenen Brief von ihm vom 27. Januar 1753 hervorgeht, nichts von der Zusendung eines Wechsels wissen, sondern will direkt auf Lalance ziehen. Und damit beginnen schon die Schwierigkeiten, die Voltaire im Lauf der Verhandlungen macht.

Die erste ernstere hängt mit dem Kurs zusammen; Voltaire ficht die Ansetzung des Quartals auf 3937 l. 10 s. an, da er, wie aus seiner Erklärung an den Geschäftsfreund des Bankiers von Türckheim, den Bankier Schweigger in Berlin hervorgeht (s. No. 18), offenbar in brandenburgischen Thalern bezahlt sein will, — die nach dem Brief Türckheims No. 12 einen Kurs von 4 l. hatten, — und nicht in den in Württemberg und Oberdeutschland umlaufenden deutschen Thalern, deren Kurs nach dem Brief von Lalance No. 14 3 l. 15 s. betrug. Der Gouverneur von Gemmingen war bei dem Wortlaut des herzoglichen Reskripts nicht in der Lage, auf die Auffassung Voltaires einzugehen (s. No. 14).

Schon gleich zu Anfang giebt daher Türckheim einen leisen Wink zur Vorsicht für die Verhandlungen mit dem klugen Poeten: „Nous connaissons M. de Voltaire autant ingénieux en économie qu'en littérature" (No. 12), und er begleitet Voltaires Weigerung, dem Standpunkt des Mömpelgarder Conseil in der Kursfrage beizutreten, mit der nicht eben schmeichelhaften Bemerkung: „Voilà un philosophe qui n'a pas encore renoncé à l'attachement pour l'argent, il n'y a même pas de plaisir à lui en donner" (No. 19); und ähnlich No. 23: „J'aurais été charmé avec vous de trouver moins de fermeté chez ce monsieur-là qui ne lui fait pas honneur." Diese vorsichtige Stimmung hält noch nach Jahren an: „J'ai affaire à un homme avec lequel je n'aime pas (à) me brouiller" schreibt Türckheim im Oktober 1762 (s. No. 83).

Zu ganz ähnlichen Urteilen kommt nach den geschäftlichen Erfahrungen, die er mit Voltaire gemacht hat, der Gouverneur v. Gemmingen: „M. de Voltaire, à ce qu'il me paraît, est très difficile à manier" (No. 49); und in einem andern Briefe an Flachsland (No. 52) schreibt er: „Comme c'est un homme un peu difficile, à ce qu'on dit, vous aurez soin d'observer envers lui tous les ménagements convenables et les égards qui lui sont dus; par conséquent tâchez de l'entretenir toujours dans de bonnes dispositions." In No. 59 nennt er ihn einen „créancier peu complaisant" und in No. 64 einen „créancier inquiet, méfiant et peu accoutumé à donner quartier."

In die eben erwähnte, den Thalerkurs betreffende Streitfrage, um die sich nun längere Zeit die Colmarer Korrespondenz dreht, hatte inzwischen der Herzog selbst eingegriffen. In No. 26 ist die Rede von einem von Rom aus datierten herzoglichen Reskript vom 18. April 1753 an den Gouverneur von Gemmingen, in dem der Herzog die Frage prinzipiell insofern zu Gunsten Voltaires entscheidet, als er anordnet, dass der Mehrwert des brandenburgischen Thalers ihm, dem Herzog, zur Last fallen solle; und der Gouverneur giebt Flachsland schon Anweisung, die Rentenzahlungen dem herzoglichen Befehl gemäss einzurichten, allerdings mit der beigefügten Klausel: „au cas seulement qu'il persiste à vou-

loir être payé sur ce même pied“ (No. 26). Und in der That besteht Voltaire in einem in No. 38 erwähnten verloren gegangenen Brief an den Kammerpräsidenten von Hardenberg auf seiner Auffassung. Er tritt aber nun in persönliche Berührung mit unsern Korrespondenten: so hören wir in No. 39 von einer Unterredung, die er in Strassburg mit dem Bankier Türckheim hatte: und auffallenderweise gelingt es nun doch offenbar dem Bankier Türckheim, Voltaire, der von dem herzoglichen Reskript vom 18. April nichts weiss, dahin zu bringen, seinen anfänglichen Standpunkt aufzugeben und wenigstens vorläufig auf die höhere Kursberechnung zu verzichten (s. No. 41, 42 und 44). Voltaire, der inzwischen von Strassburg nach Colmar zu längerem Aufenthalt (Oktober 1753 bis November 1754) übergesiedelt ist, kommt allerdings in einer persönlichen Unterredung mit Flachsland noch einmal auf die alte Forderung zurück (s. No. 44), aber auf erneute Vorstellungen Flachslands lässt er sie schliesslich doch fallen (s. No. 48) und geht auf den Standpunkt der württembergischen Beamten ein, denen man das Zeugnis nicht versagen kann, dass sie in einem scheinbar aussichtslosen Fall das Interesse ihres Fürsten mit ebensoviel Ergebenheit als Klugheit glücklich wahrgenommen haben.

Nachdem sich die Aufregung Voltaires über die ihm in Frankfurt widerfahrene Beleidigung etwas gelegt hat, tritt nun auch in der allgemeinen Korrespondenz die württembergische Angelegenheit wieder zu Tage. So schreibt er am 2. September 1753 an die Freundin der Marquise de Pompadour, die Gräfin von Lützelburg, mit der ihn eine alte Freundschaft verbindet:

> . . . . „Croiriez-vous, madame, que cette destinée qui nous ballotte m'a fait presque Alsacien? Je me suis trouvé, sans le savoir, possesseur d'un bien sur des terres auprès de Colmar, et il se pourrait bien que j'y allasse. Je ne m'attendais pas à avoir une rente sur les vignes du duc de Wurtemberg; mais la chose est ainsi. Je ferais certainement le voyage si je croyais pouvoir vous faire ma cour dans le voisinage où

vous êtes; mais si vous revenez dans votre solitude auprès de Strasbourg, je ne ferai pas le voyage de Colmar.“

Und am 14. September 1753 schreibt er an dieselbe Freundin mit einem kleinen Seitenhieb auf Friedrich und unter Anspielung auf die überall Aufsehen erregende Nachricht, dass Herzog Karl Eugen bei seinem Besuch in Rom dem Papst den Pantoffelkuss verweigerte:

.... „Je ne sais pas quand j'irai dans le voisinage de ces vignes sur lesquelles j'ai une bonne hypothèque. Elles appartiennent au duc de Wurtemberg. Il ya des gens qui veulent me persuader que ce sera la vigne de Naboth, et que mon hypothèque est ‚le beau billet qu'a La Châtre‘; mais je n'en crois rien. Le duc de Wurtemberg est un honnête homme, Dieu merci; il n'est pas roi, et je pense qu'il croit en Dieu, quoiqu'il n'ait jamais voulu baiser la mule du pape ....“

Der Herzogin Louise Dorothea von Sachsen-Gotha macht er am 22. September 1753 in ähnlicher Weise Mitteilung:

„Le hasard, qui conduit tout, a voulu que j'eusse ici un bien assez considérable qui est dans une terre d'Alsace, appartenant à monseigneur le duc de Wurtemberg.“

Und am 1. Oktober 1753 kündigt er dem Advokaten Dupont von Colmar, mit dem er von da an in dauernder freundschaftlicher und geschäftlicher Korrespondenz bleibt, seinen Besuch in Colmar an:

„Je compte, monsieur, partir demain mardi pour arranger quelques affaires avec les administrateurs des domaines de monseigneur le duc de Wurtemberg. Il me sera sans doute beaucoup plus agréable de vous voir à Colmar que les fermiers des vignes de Riquewihr quelque bon que soit leur vin.“

In einem Brief Voltaires an seinen Freund den Grafen d'Argental vom 3. Oktober tritt nun erstmals ein Plan Voltaires in unseren Gesichtskreis, der, wenn er zur Ausführung gelangt wäre, eine noch engere Verbindung zwischen dem Patriarchen der französischen Aufklärung und dem Haus Württemberg zur

Folge gehabt hätte. Voltaire sucht sich eine neue Heimat, die ihm zugleich als Asyl und als Hauptquartier seiner Propaganda dienen sollte. Verschiedene Anträge waren ihm schon in dieser Richtung gemacht worden, so vom Grafen d'Argental der Vorschlag, das Schloss des Herrn von Sainte-Palaye bei Auxerre anzukaufen. Aus der oben erwähnten Antwort Voltaires sehen wir, dass sein erster Gedanke auf die württembergische Exklave Horburg gerichtet war. Er schreibt:

„J'ai un bien assez considérable en Alsace et je voulais bâtir sur les ruines d'un vieux palais qui appartient à M. le duc de Wurtemberg. Toutes mes idées s'évanouissent dès qu'il s'agit de me rapprocher de vous.“

Aber trotz der letzteren Versicherung nimmt er auf einem Ausflug von Lüttenbach aus, wohin er sich Mitte Oktober auf 14 Tage zurückgezogen hatte, das Horburger Schloss in Augenschein. Sein Sekretär Collini berichtet darüber in seiner Schrift „Mon séjour auprès de Voltaire“: „Dans le voisinage était le château de Horbourg . . . . Il pensait à en faire l'acquisition, pour peu que le château fût habitable. Le 23 octobre nous y fîmes une excursion. Nous ne trouvâmes que des masures et des terres mal cultivées, et nous revînmes le même jour dans notre manoir.“ (p. 117.)

In einem Brief vom 24. Oktober an die Gräfin von Lützelburg giebt Voltaire ausser der von Collini angedeuteten noch eine andere Schwierigkeit an, die sich seinem Projekt entgegenstellte. Er schreibt:

„Je retournerai bientôt de ma solitude dans la grande ville de Colmar. J'ai été voir les ruines du château de Horbourg, sur lesquelles j'avais quelque dessein de bâtir une jolie maison. Il s'y trouve quelque difficulté: le duc de Wurtemberg a un procès pour cette vénérable masure au conseil privé, et je n'irai pas bâtir un hospice qui aurait un procès pour fondement . . . . J'ai la meilleure partie de mon bien à la porte de Colmar. J'ai envie de me faire Alsacien pour vous: la fin de ma vie en sera plus douce . . . .“

Aus Nr. 48 der Colmarer Korrespondenz sehen wir, dass Voltaire den Plan, sich in der württembergischen Exklave

niederzulassen, in anderer Form doch wieder aufgenommen hat. Er macht der herzoglichen Herrschaft den Vorschlag, er wolle ein Landhaus in Ostheim auf seine Kosten bauen, das nach seinem Tod an die Herrschaft zurückfallen würde, unter der Bedingung, dass man ihm die nötigen Baumaterialen, bestehend in den Quadersteinen des alten Schlosses und in Bauholz aus den herzoglichen Wäldern liefern würde. Wohl eben in dieser Absicht hat Voltaire in einem bis jetzt noch nicht aufgefundenen Brief an Herzog Karl Eugen um Zustellung einer Kopie seines Kontraktes nach Colmar gebeten (s. No. 44 f. und 48 f.).

In der That hätte ja die württembergische Exklave in mancher Hinsicht den Ansprüchen genuggethan, die Voltaire an das von ihm gesuchte Asyl stellte. Er befand sich da in einem mannigfaltig parzellierten Grenzland, wo er gewissermassen mit einem Fuss immer noch in Frankreich stand und doch bei nahender Gefahr nach jeder Richtung leicht ausweichen konnte. Aber was nun auch der Grund gewesen sein mag, sei es die Weltabgeschiedenheit des Orts, der doch viel mehr von der grossen Heerstrasse des geistigen Verkehrs ablag, als Ferney mit der Genfer und Lausanner Nachbarschaft, sei es die Nähe der im Oberelsass sehr einflussreichen, Voltaire hier durchaus nicht günstig gesinnten Jesuiten in Colmar, seien es die in der Korrespondenz angedeuteten Schwierigkeiten — kurz, der Plan zerschlug sich und so kam es, dass der mächtige Führer der Philosophenpartei seinen Patriarchensitz nicht, wie zuerst geplant war, auf württembergischem Grund und Boden errichtete.

Im übrigen waren nun alle Anstösse, die sich in Betreff des Bezugs der Rente erhoben hatten, vorläufig beigelegt. Voltaire hatte nur noch den Wunsch, den er in einem Brief an den Gouverneur von Gemmingen ausspricht (s. No. 51), von der lästigen Auflage befreit zu sein, vierteljährlich certificats de vie vorlegen zu müssen. Denn er liebt es nicht, sich alle drei Monate einem Notar vorstellen zu müssen. „Je peux vivre dans une campagne éloignée des notaires et des juges et très aise de leur être inconnu.“ Da ihm der Wunsch vom

Gouverneur bereitwillig erfüllt wird (s. No. 53—55), so ist die Angelegenheit nun nach jeder Richtung in Ordnung; Voltaire ist zufrieden und er giebt seiner Zufriedenheit in einem Brief an die Marquise du Deffand vom 3. März 1754 einen drastischen, echt Voltaireschen Ausdruck. Er schreibt, nachdem er vorher von zwei Fällen von Selbstmord erzählt hat:

„C'est un parti que je ne prendrai point, du moins sitôt, par la raison que je me suis fait des rentes viagères sur deux souverains, et que serais inconsolable si ma mort enrichissait deux têtes couronnées. Si vous avez, madame, des rentes viagères sur le roi, ménagez-vous beaucoup, mangez peu, couchez-vous de bonne heure, et vivez cent ans.“

Aus dieser befriedigten Stimmung Voltaires dürfen wir es wohl erklären, wenn eine neue mit seiner Abreise von Colmar nach Lyon (November 1754) auftauchende Streitfrage wider Erwarten durch Nachgeben Voltaires rasch und glatt erledigt wird. Voltaire verlangte nicht nur, wie ihm kontraktmässig zustand, dass ihm inskünftige seine Renten auf Kosten der württembergischen Kasse an seinen neuen Aufenthaltsort geliefert wurden, sondern er dehnte diese Forderung auch auf ein schon verfallenes, von Flachsland an Türckheim ausbezahltes Quartal seiner Rente aus, über das er bereits Quittung ausgestellt hatte (s. No. 61 f.), erbietet sich dafür allerdings, sich nun mit halbjährlichen, statt wie bisher mit vierteljährlichen Zahlungen begnügen zu wollen. Da der Gouverneur auf die nicht dem Kontrakt entsprechende Ausdehnung der obigen Forderung auf das schon ausbezahlte Quartal nicht eingeht, so lässt Voltaire sein Verlangen stillschweigend fallen (s. No. 64 f.).

In eine ganz andere Sphäre versetzt uns die mit dem nun folgenden Jahre 1755 wieder einsetzende und, nach einer durch den siebenjährigen Krieg bezeichneten Pause, in den Jahren 1763 und '64 wieder aufgenommene Korrespondenz Ludwig Eugens mit Voltaire. Die Briefe Ludwig Eugens an Voltaire und der eine erhaltene Brief Voltaires an den Herzog mögen zunächst hier im Wortlaut nach Moland folgen:

De Louis-Eugène, Prince de Wurtemberg.

A Paris, le 28 février (1755).

Nous sommes deux à vous écrire cette lettre: l'un est un abbé qui écrit sur la musique, non pas en musicien, mais en philosophe, grand admirateur de M. de Voltaire, et qui réunit l'âme de Socrate et l'esprit de Pythagore; et l'autre, enfin, est un jeune Suève que vous avez grondé quelquefois, et qui n'a d'autre mérite que celui d'aimer beaucoup vous et la vérité, et un peu la gloire. Notre lettre sera rempli de questions. Nous voulons jouir de cet esprit philosophique qui voit, qui comprend, qui saisit, qui éclaire tous les sujets sur lesquels il se répand.

D'abord ce même abbé, qui peut dire la messe et qui ne la dit pas, qui adore vos ouvrages, quoiqu'ils renversent des préjugés, qui ne va point à vos tragédies, parce que les trop grandes émanations*) l'incommodent, voudrait savoir de vous, monsieur (vous voyez bien que je ne fais qu'écrire ce que l'on me dicte, car j'aurais dit: mon cher maître), si M. de Montesquieu, qui avait de la probité, ne renvoyait point en secret à nombre d'auteurs, qui assurément ne vous sont pas inconnus, une bonne partie de l'estime que le public lui a accordée. Pour moi, sans consulter Montesquieu, je serais bien aise de savoir de vous quelle doit être la philosophie des princes. L'abbé, car je ne sais quel démon l'a mis aux trousses de M. de Montesquieu, vous demande si le président a imaginé avant que de penser, ou s'il a pensé avant que d'imaginer. Et moi, je vous demande si un prince qui gouverne despotiquement peut ne pas craindre le diable; et si les loups bleus font plus de mal que les ours noirs**), qui travaillent sans relâche à rappeler la barbarie, que les arts et les sciences repoussent avec peine. A propos d'ours, l'archevêque***) est exilé. Autre question

*) So Beuchot und Moland; es wird wohl émotions statt émanations zu lesen sein.

**) Nach Beuchot bezeichnen die loups bleus und die ours noirs Soldaten und Priester.

***) Nach Beuchot: Christoph de Beaumont.

de l'abbé, qui s'imagine que la mère babillarde du marquis, dans votre comédie de „Nanine", est la parodie du babillard Polidore de la „Mérope" du marquis Maffei. Pour moi, qui aime fort à rendre justice aux héros, je vous prie de me dire s'il vaut mieux sacrifier le tout à une de ses parties, ou n'avoir pas leurs cinquante mille hommes, et faire le bonheur de son peuple. L'abbé et moi nous voulons bien vous épargner un millier de questions que nous avions encore à vous faire, pour nous livrer tout entiers à l'enthousiasme dont vous nous avez remplis. Maintenant que mon second ne s'en mêle plus, je vous prie de me dire s'il est vrai qu'on imprime „la Pucelle". Ce serait le comble de la perfidie, et vraisemblablement vous sauriez à qui vous en prendre. Je ne le crois pas. Le trait serait trop noir. J'aime toujours mon maître, car il est impossible de ne le pas aimer. C'est avec ces sentiments que je serai toujours votre très humble et très dévoué serviteur,

Louis-Eugène, duc de Wurtemberg.

De Louis-Eugène, Prince de Wurtemberg.

A Paris, le 2 mai (1755).

Le porteur de cette lettre, monsieur, est un garçon auquel je m'intéresse sincèrement. Il s'appelle Fierville, et il est attaché à la cour de Son Altesse royale M[me] la margrave de Baireuth. C'est un très bon acteur, et qui s'est surtout appliqué à remplir les rôles principaux de vos tragédies. Il vous a étudié avec beaucoup de soin, et il m'a demandé une lettre pour vous, que je lui ai accordée avec bien du plaisir. Je suis dans la douleur la plus profonde. Naguère que d'Han . . ., par sa mauvaise conduite, s'est montré indigne de l'opinion que j'avais conçue de lui, je dis mauvaise conduite pour n'en dire plus; et aujourd'hui je viens de perdre un ami qui était le vôtre; un homme dont les connaissances étaient aussi étendues, le génie aussi élevé que son âme était simple. M. de Lironcourt est mort. Je l'ai toujours regardé comme une machine merveilleuse; toute la

nature était rassemblée dans sa tête. O vous qui êtes sensible, jugez de mon affliction! il est mort le moment après m'avoir rendu les plus grands services. Il laisse une famille nombreuse, sans bien, désolée, et son malheur serait affreux si elle n'était appuyé du plus noble, du plus généreux, du plus aimable des hommes. Quand je vous dirai que ce protecteur est M. le duc de Nivernais, vous cesserez de la plaindre. Oui, les soins officieux qu'il daigne prendre pour elle m'attachent à lui pour toujours. Il est digne d'être aimé de vous; mais je finis, car la douleur et l'admiration m'empêchent également de vous en dire davantage. Je vous aime du fond de mon cœur.

Louis-Eugène, duc de Wurtemberg.

De Louis-Eugène, Prince de Wurtemberg.

A Paris, ce 4 juin (1755).

J'ai reçu les deux lettres, monsieur, que vous m'avez écrites: la première concernant notre calculateur, et la seconde dans laquelle vous me parlez de „la Pucelle“. D'abord, je vous promets de ne me plus rapporter au calcul des autres, et de laisser pendus ceux que leur mérite a élevés à ce sublime degré d'honneur; secondement, je vous assure de ne me plus livrer aux apparences, et d'approfondir le caractère de ceux qui voudront bien s'attacher à moi. Pour ce qui est de „la Pucelle“, je croirais vous manquer si j'acceptais vos offres, et j'ose vous engager ma parole d'honneur que je n'en ai pas le moindre lambeau. Soyez sûr que je vous l'aurais envoyée, et que je préfère infiniment votre tranquillité au plaisir que je pourrais goûter. J'en connais, à la vérité, quelques copies, mais elles sont dans des mains qui ne me permettent pas de les soupçonner. Rassurez-vous, et soyez bien persuadé que je conserverai votre lettre pour l'opposer à tout ce qu'on pourrait faire de contraire à vos intentions. Puissé-je trouver des occasions propres à vous témoigner la tendre amitié avec laquelle je suis, monsieur, etc.

Louis, duc de Wurtemberg.

De Louis-Eugène, Prince de Wurtemberg.

A Paris le 27 novembre (1755).

Je viens de recevoir dans le moment, monsieur, cet exemplaire imprimé de „la Pucelle“. Je me fais un scrupule de l'avoir autrement que par vous. Ainsi, je vous l'envoie tel qu'on me l'a apporté, sans l'avoir fait couper, et, par conséquent, sans l'avoir lu. Je crois que vous serez convaincu maintenant qu'on vous trompait en vous assurant que j'en avais sept chants. Je ne veux vos ouvrages que par vos mains, et non par celles de vos ennemis, qui ont intérêt à les falsifier. Je vous prie de m'aimer toujours un peu, et d'être persuadé de la tendre amitié avec laquelle je serai toujours, monsieur, votre très humble et très dévoué serviteur,

Louis-Eugène, duc de Wurtemberg.

Brief Voltaires an Louis-Eugène, Prince de Wurtemberg.

Aux Délices, 14 juin (1756).

Un Suisse, un solitaire, un de vos serviteurs les plus tendrement attachés, qui ne lit point les gazettes, qui ne sait rien de ce qui se passe dans ce monde, sait pourtant que Votre Altesse sérénissime est au milieu des coups de canon, dans une île de la Méditerranée, qui appartenait autrefois à Vénus, ensuite aux Carthaginois, qui n'est pas faite pour des Anglais, et qui sera bientôt tout entière à M. le maréchal de Richelieu. Si vous êtes là, monseigneur, comme je n'en doute pas, vous avez très bien fait d'y venir en si bonne compagnie. On ne peut pas toujours être à l'affût d'un canon ou au bivouac; on ne peut pas toujours exposer sa vie, quelque agréable que cela soit. Il y a toujours du temps de reste avec la gloire, et c'est ce qui m'encourage à écrire à Votre Altesse sérénissime. Je me donne rarement cet honneur, parce que les plaisirs ne sont pas faits pour moi. Un vieux malade retiré sur les bords d'un lac n'est plus fait pour entretenir un jeune prince guerrier, quelque philosophe que soit ce prince. Si, dans les moments de relâche que

vous donne le siège, vous vous occupez à lire, il paraît depuis peu de temps des Mémoires du feu marquis de Torcy, dignes d'être lus de Votre Altesse. Elle y verra un détail vrai et instructif des humiliations que Louis XIV eut à essuyer pendant qu'il demandait grâce aux Hollandais. Vous contribuez actuellement, monseigneur, à une gloire aussi grande que ces abaissements furent tristes. La Beaumelle, après avoir déterré, je ne sais comment, les Lettres de M[me] de Maintenon, en a inondé le public. Vous verrez dans ces lettres peu de faits, et encore moins de philosophie. Le même La Beaumelle a compilé sur des manuscrits six volumes de „Mémoires“ pour servir à l'histoire de Louis XIV et de sa cour; mais il a mêlé au peu de vérités que ces mémoires contenaient toutes les faussetés que l'envie de vendre son livre lui a suggerées, et toutes les indécences de son caractère. Peu d'écrivains ont menti plus impudemment. Je vous dirai la vérité, monseigneur, quand je vous dirai qu'il ne tient qu'à moi d'aller dans un pays*) où j'ai fait autrefois ma cour à Votre Altesse, et que ce n'est pas dans ce pays-là que je voudrais lui renouveler mes hommages. Je crois que M. le prince de Beauvau a souvent le bonheur de vous voir. C'est après vous, monseigneur, celui dont je suis le plus fâché d'être éloigné. Votre Altesse sérénissime sait à quel point et avec quel tendre respect je lui serai toujours dévoué.

De Louis-Eugène, Prince de Wurtemberg.

Renan**) 8 janvier (1763).

Le marquis de Genti, monsieur, s'est acquitté à son retour de Ferney de la commission dont vous m'avez fait l'honneur de le charger, avec cette politesse qui lui paraît naturelle, et avec toute la chaleur de l'amitié que vous avez su lui inspirer. Je sais tout le prix des offres qu'il vous a plu de me faire faire par lui. J'y suis sensible comme je

*) Preussen.

**) Landhaus des Prinzen bei Lausanne.

le dois, monsieur, mais certes je n'en abuserai pas, et parce que je serais au désespoir de paraître importun à une personne que j'aime tant que vous, et parce que les engagements que j'ai pris m'ont déjà fixé ailleurs. Mais je profiterai avec empressement du bonheur que j'ai d'être dans votre voisinage, et je compte, si vous voulez bien l'agréer, rendre mardi prochain mes devoirs à mon ancien maître et ami. Je me réjouis d'avance du plaisir que j'aurai de vous renouveler de bouche les assurances sincères de la tendre amitié et de la haute estime avec lesquelles je n'ai jamais cessé d'être, monsieur, votre etc.

Louis-Eugène, duc de Wurtemberg.

De Louis-Eugène, Duc de Wurtemberg.

A Renan ce 1er février 1763.

Je préfère, monsieur, les marques que vous voulez bien me donner de votre amitié aux faveurs des héros et des rois. Celles-ci sont intéressées et trompeuses, tandis que j'ose regarder vos sentiments pour moi comme une sorte de récompense due au tendre attachement que je vous ai voué depuis si longtemps. Ce n'est pas aujourd'hui seulement que vous daignez m'aimer, et que je vous chéris et vous admire avec tout l'enthousiasme que vous savez si bien inspirer. Je n'ai garde, monsieur, de charger mes épaules de l'orgueil d'un manteau; son poids m'accablerait. D'ailleurs, c'est pour pouvoir être en veste que je suis venu habiter la Suisse. Cependant, comme la véritable philosophie consiste principalement dans la jouissance du bonheur, je me crois, lorsque je suis à Ferney, plus philosophe que Socrate et que vous-même: car j'ose penser que vous ne fûtes jamais aussi heureux que je le suis alors. Encore suis-je heureux quand je me trouve auprès de la tendre épouse qui a su fixer mon cœur. Elle est simple, ingénue, pleine de douceur, de sens, et de vertus. Nous nous aimons avec une ardeur égale; le jour elle est mon amie, la nuit je suis son amant, et nous ne nous souvenons du titre d'époux que parce

qu'il constate notre bonheur, et que nous chérissons également tous les liens qui nous unissent davantage. Vous voyez bien, monsieur, que, dans ce sens, il m'est facile d'être un peu philosophe. Les regards de ses deux grands yeux noirs pleins de feu vous exprimeraient bien plus vivement que ma faible plume la reconnaissance qu'elle vous porte de l'intérêt que vous daignez prendre à notre situation. Aussi espère-t-elle, quand sa santé le lui permettra, de venir à Ferney vous rendre cette espèce d'hommage, qui certes ne vous déplaira pas. Voilà, mon cher maître, les nouvelles les plus fraîches de mon cœur, sur lequel vous vous êtes acquis tant de droits. Elles ne ressemblent pas à celles de la gazette, car elles sont toutes bien vraies. J'oubliais de vous dire que j'ai renoncé à toutes mes starosties. Je ne suis plus aujourd'hui que ce que j'ai toujours été, votre ami et votre admirateur; et ces titres me sont bien plus chers que tous ceux que la vanité accorde. C'est du fond de Renan et de nos brouillards que j'ose présenter mes hommages aux heureux habitants de Ferney. Sensible à l'honneur de leur souvenir et de leurs bontés, je me hâterai de venir les joindre, et de grossir votre cour le plus tôt qu'il me sera possible. Que le papa daigne se charger de mes vœux pour son aimable fille*). Je désire que le nouvel état qu'elle va embrasser la rende aussi heureuse que je le suis. C'est tout ce que je peux lui souhaiter de plus agréable et de plus doux. Je l'aime, puisqu'elle paraît ajouter à votre gloire la réputation de bienfaisance que vos actions respirent autant que vos écrits immortels. Recevez les assurances de l'amitié la plus sincère et la plus invariable.

De Louis-Eugène, Duc de Wurtemberg.

A Renan ce 14 février (1763).

J'apprends, monsieur, que madame votre nièce est malade; j'en suis très inquiet. Daignez, de grâce, me faire savoir ce qui en est. Je suis très fâché que vous ne m'en ayez

*) Fräulein Corneille, Voltaires Pflegetochter.

rien dit, car vous n'ignorez pas la part que je prends à ce qui vous intéresse. Ce procédé n'est pas dans l'ordre, et vous ne pouvez le réparer qu'en me donnant des nouvelles plus consolantes de sa santé. Je suis bien fâché que cet incident ait converti vos fêtes en des jours de tristesse; mais l'habileté et les soins de M. Tronchin me rassurent et me tranquillisent. Il faut bien que la vie de l'homme soit mêlée de plaisirs et de peines, puisque à Ferney même l'amertume en corrompt quelquefois la douceur. Les nouvelles d'aujourd'hui confirment la grande nouvelle de la paix. Un courrier de M. Werelst a apporté à la Haye la signature des préliminaires. Notre postérité aura de la peine à croire qu'on se soit, pendant sept ans, exterminé de part et d'autre en Allemagne pour se reposer ensuite dans le même système qu'on avait abandonné. En vérité, les hommes ont de singuliers conducteurs; mais ceux qui rampent aujourd'hui sur la surface de la terre en méritent-ils d'autres?

Croyez moi, les humains, que j'ai trop su connaître,
Méritent peu, mon fils, qu'on veuille être leur maître.

(Alzire acte I, scène 1.)

Vous les connaissiez dès lors, monsieur, et il semble que depuis ils sont devenus encore plus petits et plus méprisables. J'ai vu de près plusieurs de ceux que les siècles à venir illustreront sous la qualification de héros. Ils m'ont fait pitié, et je le dis non par rancune ou par amour-propre, mais par le respect que je porte à la vérité. Je voudrais avoir trouvé dans les espaces ce point qu' Archimède cherchait: je vous y placerais, mon cher maître, non pour soulever le monde, mais pour nous apprendre des vérités qui confondraient à jamais l'orgueil et l'imposture. Ma petite femme me charge de vous faire bien des compliments de sa part; et quoique fort incommodée, elle me paraît plus inquiète de vos inquiétudes que des maux qui l'affligent. Cette façon de penser est commune à tout ce qui m'appartient, et elle découle bien naturellement des sentiments de la tendre amitié que je vous ai vouée depuis si longtemps.

De Louis-Eugène, Duc de Wurtemberg.

Au château de Renan ce 20 mars (1763).

Ce n'est pas à ma philosophie, monsieur, qu'il faut attribuer l'ignorance dans laquelle j'ai laissé Mme la duchesse de Wurtemberg du lieu de mon habitation. Mais la fatalité des circonstances, qui m'a fait éprouver tant de caprices et de bizarreries différentes, et à qui je dois peut-être la douceur de ma vie présente, aurait aussi interrompu l'honneur qu'elle me faisait de recevoir et de me donner de ses nouvelles. Je suis fâché qu'une occasion si triste pour elle la rappelle à ses anciennes habitudes; mais je suis encore plus affligé d'ignorer absolument ce qui la regarde. Je désire du fond de mon cœur que des jours plus heureux puissent la consoler de tant de malheurs et de pertes qui l'ont frappée à la fois. Je prends la liberté, monsieur, de vous charger de l'incluse. Adoucissez, s'il se peut, les chagrins amers d'une femme charmante. Qui pourra essuyer ces pleurs, si ce n'est vous? C'est au patriarche à répandre de nouveau le sourire sur la physionomie d'une Grâce affligée. Vous êtes donc présentement aux Délices. Mais les élus qui ont le bonheur de pouvoir être les plus assidus auprès de votre personne ont l'avantage surtout sur vous d'y être sans cesse. M. Tronchin est digne sans doute de toutes vos préférences. Mais vous feriez encore mieux, monsieur, de le voir que de le consulter. Cependant, mon cher maître, je vous défie de devenir aveugle: car, quand même ces yeux brillants et si pleins du génie qui vous inspire se couvriraient, vous n'en seriez pas moins l'homme du monde qui voit le mieux. Selon les calculs faits à Vienne, il est prouvé que les dépenses dans lesquelles cette guerre a entraîné Sa Majesté l'impératrice montent à cinq cents millions de florins; mais ce qui est plus exorbitant et plus fâcheux encore, c'est que cette même guerre coûte à ses états un demi-million d'hommes. Je l'ai déjà dit, et j'ose le répéter encore, que la postérité aura de la peine à croire que l'Europe se soit exposée pour rien à tant de

pertes irréparables. Est-ce là le siècle de lumières que vous embellissez et que vous éclairez? Hélas, les temps et les hommes se ressemblent et se ressembleront toujours. La multitude aveugle se courbera sans cesse sous le joug d'un petit nombre d'hommes puissants, et l'ambition des rois de la terre foulera toujours les lois sacrées de l'humanité. Daignez présenter mes hommages à Mme Denis, recevoir ceux de ma petite femme, et ne pas douter de la tendre amitié que vous m'avez inspirée depuis si longtemps. J'apprends tout à l'heure, monsieur, que c'est à vous que je dois le chocolat excellent que je prends depuis quelques jours. C'est le présent le plus convenable qu'on puisse faire à un homme marié; aussi ma petite femme vous en est-elle très obligée.

De Louis-Eugène, Duc de Wurtemberg.

A Renan ce 29 juin (1763).

Quoique mon bonheur, monsieur, soit femelle, il est devenu de tous les genres par le tendre intérêt que vous daignez y prendre. Comme je n'ai pas cru devoir désirer un fils plutôt qu'une fille, ma joie à la naissance de cet enfant, a été aussi grande qu'elle aurait pu l'être à celle d'un garçon. Voilà de nouveaux devoirs qui me sont imposés. J'ai tâché jusqu' à présent de remplir de mon mieux ceux d'un époux tendre, je ferai des efforts pour remplir de même les devoirs d'un bon père. Je ne me flatte pas d'avoir assez de force et de lumières pour satisfaire à tant d'obligations diverses, mais du moins je ferai tout mon possible. La nature et mon cœur seront les sources où je puiserai. Je tâcherai de rendre la vertu aimable aux yeux de ce cher enfant, et je suis plus convaincu que personne que le meilleur moyen de la lui inspirer est de lui en donner l'exemple: car la plupart des pères sont la cause principale des déréglements et des vices de leurs enfants. Mon bonheur sera durable, parce que je sais borner mes désirs, parce que je n'ai rien à me reprocher, qu'il n'est pas fondé sur le mal-

heur d'autrui, et parce que je sens que je jouis de cette satisfaction intérieure qui est la plus grande de toutes les félicités; enfin mon bonheur sera durable, parce que je le partage avec une femme que j'adore, et qui me donne tous les jours de nouvelles preuves de la simplicité et de l'excellence de son caractère. Ce bonheur m'est cher, monsieur, parce qu'il est inhérent à mes devoirs, et parce que vous l'aimez; vous l'aimez parce qu'il est fondé sur la vertu et que depuis longtemps déjà vous vous plaisez à vous intéresser à moi. Trissotin représenté par vous, „les Femmes savantes" deviennent nécessairement une fort mauvaise pièce. Eh! qui pourrait n'être pas enchanté de ce nouveau Trissotin? Je suis persuadé qu'au lieu du grec, ces dames vous auraient prié de leur parler votre français. La nature, si prodigue envers vous, vous refuse quelquefois la santé. C'est à M. Tronchin à vous donner ce qu'elle semble vouloir vous dérober. Puisse-t-il l'emporter sur elle, et il sera mon héros! Enfin puisse-t-il vous arriver tout le bien que je vous souhaite, et vous serez le plus heureux des mortels! Daignez présenter mes hommages à madame votre nièce, et accepter ceux de ma petite femme, qui est bien sensible à toutes les choses obligeantes que vous avez bien voulu lui faire parvenir.

De Louis-Eugène, Duc de Wurtemberg.

A la Chablières ce 4 février (1764).

Je sais bien bon gré, monsieur, à cette belle princesse de me rappeler dans l'honneur de votre souvenir. C'est une marque bien précieuse qu'elle me donne de son amitié, et je saisis cette occasion avec tout l'empressement possible pour vous en remercier tous deux. Si le titre de philosophe est le partage de ceux qui sont véritablement heureux, je conviens, monsieur, que j'y ai quelque droit. Je coule ma tranquille vie entre une épouse et un enfant que j'aime de tout mon cœur. Mes occupations domestiques sont à la fois mes devoirs et mes plaisirs, et je borne tous

mes désirs à les remplir avec tendresse et avec exactitude. Ce sont ces mêmes devoirs qui me privent du bonheur d'aller vous voir à Ferney. Ma femme, qui me charge de vous présenter ses hommages, est déjà assez avancée dans sa nouvelle grossesse, et je n'ai garde de l'abandonner dans une situation que mon absence lui rendrait encore plus pénible; et il me semble que ceci suffit pour vous prouver combien je l'aime. J'ignore parfaitement quelles seront les fêtes de Stuttgard et de Louisbourg; mais ce que je sais, c'est que tous les jours, que dis-je? tous les instants sont des fêtes pour moi; car il ne me faut qu' une caresse de ma femme et un sourire de mon enfant pour les rendre tels. Après cela, vous sentez bien, monsieur, que je ne désire pas de changer de manière d'être. Mais, si toutefois la fortune avait résolu de me faire passer dans une autre situation, encore ne désespérais-je pas de vivre heureux, et voici comme je ferais: je vivrais avec beaucoup de simplicité; je m'environnerais, autant qu'il me serait possible, d'honnêtes gens; je n'aurais pour but de ma conduite que le bonheur de ceux qui me seraient confiés, et je n'écouterais, pour le remplir, que la voix de ma conscience, et ce motif si louable et si consolant par lui-même. Voilà mon secret, et je suis bien persuadé que vous daignerez l'approuver. Je ne vous en dirai pas davantage, car que pourrais-je vous dire après cela? Mais ce qui est bien sûr, c'est que l'avenir n'altérera jamais ma façon de penser à votre égard, et que je me ferai toujours un plaisir de vous convaincre des sentiments d'attachement que je vous ai voués, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre, etc.

Louis-Eugène, duc de Wurtemberg.

Du Prince Louis de Wurtemberg

(April 1764.)

Je serais trop heureux, monsieur, de mériter l'éloge que vous me donnez dans votre lettre. La bonne opinion que vous avez de moi me pénètre et m'encourage à m'en rendre

digne. Il est plus singulier que difficile de suivre le bien, et c'est cette singularité qui écarte le grand nombre d'un chemin si peu battu. L'approbation d'un homme comme vous sert d'aiguillon à un cœur fait pour connaître la vertu, et de guide pour l'y conduire. Je serais trop heureux si je pouvais encore avoir le bonheur de vous voir ici. Je ne partirai qu' après l'arrivée du roi à Berlin, et je ne doute nullement que j'aurai la satisfaction de vous assurer de bouche que l'on ne saurait être, avec des sentiments plus distingués que les miens, votre, etc.

Louis.

De Louis-Eugène, Prince de Wurtemberg.

A la Chablières ce 28 septembre (1764).

Il est bien naturel, monsieur, que je seconde le juste empressement que M. le comte de Sinzendorf m'a témoigné avoir de rendre ses hommages à cet homme illustre qui a enchanté l'Europe par ses écrits immortels, et qui remplit l'univers du bruit de son nom. Le comte de Sinzendorf, frère de celui qui est à la tête des finances de Sa Majésté l'impératrice, est un jeune homme plein d'esprit et de connaissances, et je ne doute pas que vous n'en soyez très-content. Il voyage en philosophe, et je puis dire avec vérité qu'il a beaucoup vu, et très-bien vu. Il vous a réservé pour la bonne bouche, monsieur, et certes il ne pouvait pas mieux couronner la fin de ses voyages. Veuillez donc l'admettre au bonheur de vous voir, et daignez croire que je vous serai infiniment obligé de tous les moments délicieux que vous lui ferez passer. Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances sincères de l'attachement inviolable avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Louis-Eugène, duc de Wurtemberg.

Ein Vergleich der Briefe des Jahres 1755 mit denen von 1750 (s. o. p. 82—84) zeigt uns, wie sich das Jahrhundert zu wenden beginnt. Dem Theaterdichter Voltaire vor allem

hat die Bewunderung und Begeisterung der ersten Briefe gegolten, jetzt wendet sich der junge Prinz, der einen für die geistigen Eindrücke der Zeit empfänglichen Sinn zeigt, an den Philosophen. Er hat in seiner Umgebung einen Abbé, der über Musik schreibt, aber keineswegs als Musiker, sondern als Philosoph, der wohl Messe lesen könnte, aber nicht Messe liest, der die Seele des Sokrates mit dem Geist des Pythagoras vereinigt, der Voltaires Werke bewundert, obwohl sie mit den Vorurteilen aufräumen. Der Prinz und der Abbé legen nun dem Dichter einen philosophischen Fragebogen vor. Neben einigen etwas suggestiven Fragen über Montesquieu, die dem Rivalen des berühmten Geschichtschreibers die Zunge lüpfen sollen, finden sich Fragen, in denen wir den moralistischen Zug im Charakter Ludwig Eugens wieder erkennen: er fragt nach der Philosophie der Fürsten; er drückt seinen Abscheu vor dem militärischen und klerikalen Despotismus aus. Das Glück des Volks ist seine Devise. Voltaire nennt er seinen Meister; und dass Rousseau es noch nicht ist, zeigt klar die gelegentliche Bemerkung über die Barbarei, die von den Künsten und Wissenschaften nur mit Mühe zurückgedrängt wird. Ein echter Rousseauschüler durfte nach dem 1750 erschienenen „Discours sur les sciences et les arts" sich nicht mehr so ausdrücken.

In seinem zweiten Brief hat Ludwig Eugen von trüben Erfahrungen zu berichten. Einmal nämlich hat sich d'Han..., der kein anderer ist als unser Abbé mit der Seele des Sokrates und dem Geist des Pythagoras, durch seine schlechte Aufführung der guten Meinung unwert gezeigt, die der Prinz von ihm hegte. Der gutherzige Prinz drückt sich sehr schonend aus. Worin die etwas euphemistisch so bezeichnete „mauvaise conduite" bestand, erfahren wir aus einem Brief Voltaires an den Kriegsminister d'Argenson vom 20. August 1755. Voltaire schreibt ihm; „Voilà de bons citoyens dans ce siècle philosophe et calculateur. Le prince de Wurtemberg avait auprès de lui un philosophe de cette espèce qu'il me vantait fort et qu'il mettait au-dessus de Platon; ce sage a fini par lui voler sa vaisselle d'argent."

Von unverkennbarer Herzlichkeit ist der Ton, in dem

Ludwig Eugen den Verlust seines Freundes, des Herrn von Lironcourt, beklagt, wenn uns freilich die Ausdrucksweise des 18. Jahrhunderts etwas fremdartig anmutet: „Ich habe ihn immer als eine wunderbare Maschine angesehen; die ganze Natur war in seinem Kopf konzentiert“ und: „Wenn ich Ihnen sage, dass der Beschützer der Familie der Herzog von Nivernais ist, so werden Sie sie nicht mehr beklagen.“

Was Voltaires „Pucelle“ betrifft, so hat der Prinz keineswegs die Neugierde der Herzogin-Witwe, wie wir aus den Briefen vom 4. Juni und vom 27. November 1755 sehen. In der vornehmen Gesellschaft des 18. Jahrhunderts steht unser Herzog mit dem Zug wohl einzigartig da, dass er ein ihm von dritter Seite übersendetes Exemplar der Pucelle unaufgeschnitten und ungelesen dem Verfasser zusendet; und Voltaire ging weit fehl, wenn er in seinen damaligen Aengsten wegen der indiskreten Publikation dieses schlimmen Gedichts, das ihn in eine so schiefe Lage brachte, auch Ludwig Eugen nicht trauen wollte.

Der einzige noch erhaltene Brief Voltaires an Ludwig Eugen, vom Juni 1756 datiert, ist dem Prinzen auf den Kriegsschauplatz nach Minorca nachgesandt, wo er unter den Befehlen des Marschalls von Richelieu sich an den Kämpfen gegen die Engländer und an der Eroberung der Insel beteiligte. Schon im März vorher hatte er Richelieu gebeten, ihn beim Prinzen zu empfehlen: „Oserai-je vous demander une grâce? Ce serait de daigner vous souvenir de moi avec M. le prince de Wurtemberg, qui sert, je crois, sous vos ordres, et qui m'honore des bontés les plus constantes.“ Der Brief an den Prinzen ist recht geeignet, uns die glänzenden Qualitäten Voltaires als Briefschreiber, wie seine Unarten vor Augen zu führen. Er ist unnachahmlich in der charmanten Art, wie er Verbindlichkeiten zu sagen weiss, aber dicht neben Sätzen, die kleine Meisterwerke seiner Kunst der feinen Komplimente sind, die schmeicheln ohne abzustossen, stehen die stärksten Ausfälle und die denkbar gröbsten Injurien gegen den litterarischen Gegner, diesesmal La Beaumelle: „Wenige Schriftsteller haben unverschämter gelogen als er“ u. s. f.

Der siebenjährige Krieg geht vorüber, ohne dass die Korrespondenz Voltaires von dem Anteil des württembergischen Hauses daran Notiz nimmt; weder die wenig ruhmvollen Feldzüge des regierenden Herzogs, noch die tapferen Waffenthaten der in feindlichen Reihen gegen einander fechtenden beiden anderen Brüder, nicht einmal Friedrich Eugens glänzende Heldenthaten finden irgend eine Erwähnung; eine flüchtige Anspielung auf den Freibeuterzug der württembergischen Truppen gegen Wittenberg und Dessau in einem Brief an die Herzogin von Sachsen-Gotha vom September 1760, in dem sich Voltaire nach dem Sohn der Herzogin, dem Prinzen Ernst, erkundigt, ist alles: „La lettre (de Votre Altesse) me fait trembler pour le prince Ernest. Ah, qu'il vive, madame, et que le duc de Virtemberg mange tout! La guerre est bien affreuse, mais la crainte pour un fils l'est mille fois davantage."

Aber im letzten Jahr des Krieges finden wir Ludwig Eugen wieder in den Reihen der Voltaireschen Korrespondenten. Eben liegt die grosse innere und äussere Umwandlung hinter ihm, die, wie seine Voltairebriefe zeigen, zwar schon in seiner Natur angelegt war, die aber, wie Schanzenbach in seiner Schrift: „Ein Rousseaujünger im Hause Württemberg" nachgewiesen hat, in ihrer ganzen Form und Erscheinung nur aus den starken Eindrücken der grossen Rousseauschriften der sechziger Jahre zu erklären ist. Der Herzog verlässt plötzlich im Jahr 1762 den österreichischen Dienst, mit dem er 1757 den französischen vertauscht hatte, vermählt sich mit der Tochter des Grafen von Beichlingen, Sophie Albertine, einer sächsischen Hofdame, und verzichtet durch diesen Schritt einer unebenbürtigen Heirat auf das Successionsrecht für seine Nachkommen in Württemberg. Er zieht mit seiner Gemahlin an die Ufer des Genfer Sees, seit Rousseaus „Neuer Heloïse" das Wallfahrtsziel aller schönen Seelen, und richtet sich in Lausanne häuslich ein.

Die Korrespondenz Voltaires zeigt, dass der Philosoph sofort von diesem Ereignis Notiz genommen hat. So lesen wir in einem Brief vom 10. Januar 1763 an die Herzogin von Sachsen-Gotha:

„J'attends ce soir, madame, dans mon ermitage paisible, un prince qui a été un peu ballotté dans toutes ces secousses: c'est le frère du duc régnant de Wurtemberg, et ce n'est pas le Prussien: aussi n'a-t-il pas épousé la nièce d'un roi, mais une demoiselle de Saxe fort jolie. Je crois qu'il l'amènera. On dit que ce mariage n'est approuvé que de ceux qui savent aimer, et que le baron de Thunder-ten-tronckh*) en serait fort mécontent. Les nouveaux mariés ont loué une maison dans le pays de Vaud. Ces aventures ne sont pas si funestes que celles de Russie."

Und am 12. Januar 1763 schreibt er an den Abbé d'Olivet, nachdem er ihm die schöne Lage seines Gartens gerühmt hat: „Le prince de Wurtemberg a tout quitté pour venir s'établir dans le voisinage." Am 17. Januar meldet er dem Grafen Algarotti: „Le prince Louis de Wurtemberg, que vous avez vu à Berlin, a renoncé à cet art (militaire) comme au roi de Prusse et est venu s'établir dans mon voisinage." In einem späteren Brief an die Herzogin von Sachsen-Gotha, vom 16. April 1763, kommt er auf den Prinzen zurück:

„Je crois avoir mandé à Votre Altesse sérénissime que M. le prince Louis de Wurtemberg était devenu philosophe suisse, et qu'il était retiré à quelques lieues de chez moi avec madame sa femme, qu'il veut faire déclarer princesse. Ces déclarations sont sujettes à quelques inconvénients. On dit que M[me] la duchesse de Wurtemberg, la régnante ou non régnante, qui n'à plus ni père, ni mère, ni mari, pourrait bien se retirer avec son frère et se faire philosophe aussi. Pour moi chétif, j'avoue, madame, que c'est à votre cour que je voudrais bien philosopher."

Auch scheint er den Prinzen sogleich nach seiner Ankunft eingeladen zu haben, bei ihm in Ferney Wohnung zu nehmen. Der Prinz lehnt die Einladung mit höflichem Dank ab, sagt aber für einen Besuch zu, den er auch, wie wir in seiner Korrespondenz mit Rousseau lesen und wie aus

*) Candide cap. I.

Voltaires Brief an die Herzogin von Sachsen-Gotha (s. o. 113) hervorgeht, ausgeführt hat.

Und nun folgt eine Reihe von Briefen des Herzogs, wie sie an Voltaire wohl selten gerichtet worden sind. Zwar kann er es nicht ganz verleugnen, dass er einst in der Welt der beaux esprits der Pariser Salons sich gebildet hat. Noch weiss er die Voltaireschen Artigkeiten mit zierlichen Komplimenten zu erwidern, die nur, eben weil sie ihm nicht natürlich sind, vielleicht etwas zu preziös ausfallen. Voltaire befindet sich in seinem Genfer Landhaus „les Délices“: „Sie sind also gegenwärtig im „Paradies“ (aux Délices). Aber die Auserwählten, die so glücklich sind, Ihnen stets persönlich zeigen zu dürfen, wie sie Sie verehren, sie haben eines vor Ihnen voraus: sie sind immer dort.“ Voltaire ist augenleidend: „Indessen, teurer Meister, ich wette, dass Sie gar nicht blind werden können; denn selbst wenn eine Hülle sich über diese leuchtenden Augen legte, aus denen der Geist strahlt, der Sie beseelt, Sie wären darum doch nicht weniger der Scharfsichtigste unter den Menschen.“ Er möchte den archimedischen Punkt im Weltenraume gefunden haben, und dort möchte er Voltaire haben, nicht damit er die Welt aus den Angeln hebe, sondern damit er Wahrheiten lehre, die auf ewig den Hochmut und die Lüge zu schanden machen. „Wenn Sie den Trissotin spielen“, schreibt er ein anderesmal, „dann müssen die Femmes savantes ein sehr schlechtes Stück werden; denn wer wäre nicht entzückt von dem neuen Trissotin.“

Aber daneben treten die uns von früher her bekannten stoischen Töne jetzt schärfer markiert hervor und haben die eigentümliche Rousseausche Klangfarbe angenommen. Er will seine Schultern nicht mehr mit dem Prunk eines Mantels belasten, er ist in die Schweiz gezogen, um sich im bequemen Hausanzug bewegen zu können. Auf alle seine „Starostien“ hat er verzichtet. Der Ruhm der Helden des grossen Krieges blendet ihn nicht. Wie auch die Nachwelt sie verherrlichen wird, er hat sie zu sehr in der Nähe gesehen, sie flössen ihm Mitleid ein. Der Krieg, der eben zu Ende geht, scheint ihm ein Wahnsinn und eine Schande für

das Zeitalter der Aufklärung. Sein Urteil über die Menschen nimmt eine ungewöhnliche Herbheit an; seine Zeitgenossen — oder wie er mit echt Rousseauscher Wendung diesen Ausdruck umschreibt: „ceux qui rampent aujourd'hui sur la surface de la terre" scheinen ihm immer verächtlicher zu werden. Ja sogar die revolutionäre Beredsamkeit des ‚contrat social' findet in diesen Briefen ihr Echo, wenn er von dem Ehrgeize der Könige dieser Erde redet, die fort und fort die heiligen Gesetze der Menschlichkeit mit Füssen treten. Und wieder ganz von Rousseau inspiriert ist der Seufzer der pessimistischen Resignation: „Ach, die Zeiten und die Menschen sind immer die gleichen und werden immer die gleichen bleiben. Immerfort wird sich die blinde Masse unter das Joch einer kleinen Zahl mächtiger Menschen beugen." Auch die weicheren Züge des Rousseauschen Empfindens, jener feinere Selbstgenuss der inneren Befriedigung des guten Gewissens, jenes Auskosten der in der selbstgeschaffenen, eng befriedeten Welt sich wohl fühlenden Stimmungen: die wohlbekannten Züge des Rousseauschen Eudämonismus finden sich wieder im Spiegelbild der Seele seines Jüngers.

Doch ganz er selbst wird dieser Rousseaujünger doch erst da, wo ihm der Mund übergeht von dem, des das Herz voll ist. Es hat, ich möchte sagen etwas Rührendes, zu sehen, wie der schwärmerische Prinz mit all dem Feuer und der Zärtlichkeit, die ihm seine Liebe einflösst, dem alten Spötter von seinem jungen Eheglück, von seinem „bonheur femelle", wie er es einmal nennt, erzählt, — von seinen häuslichen Freuden, über denen er die Festlichkeiten von Stuttgart und von Ludwigsburg ganz vergisst —, ist ihm doch jeder Augenblick ein Fest: eine Liebkosung seiner Frau, ein Lächeln seines Kindes macht ihn dazu, — und wie er dann, als ihm die erste Tochter geboren wird, in einem Brief, der fast einem Gelöbnis gleicht, seine hohe und ernste Auffassung der Vaterpflichten entwickelt. Es wäre interessant zu wissen, wie Voltaire es angegriffen hat, auf diesen Ton einzugehen. Aber wir haben nichts von ihm als eine kurze Bemerkung in einem Brief an Richelieu vom 21. Juli 1764: „Der Bruder des Herzogs von

Württemberg ist immer noch mein Nachbar; il mène la vie du monde la plus philosophique.“

Die Korrespondenz bricht dann von seiten des Herzogs ab mit der Empfehlung des Grafen von Zinzendorf, des Neffen des Stifters der Brüdergemeinde, der als Philosoph reist und Voltaire aufgespart hat „pour la bonne bouche“. Obwohl die Korrespondenz selbst nichts darüber giebt, so können wir doch über die inneren Gründe wie über den äusseren Anlass dieses Abbrechens der brieflichen Beziehungen Vermutungen von einiger Wahrscheinlichkeit aufstellen. Auch einem Idealisten wie Ludwig Eugen musste schliesslich der grosse Kontrast in Charakter und Lebensauffassung zwischen ihm und Voltaire zum Bewusstsein kommen. Er musste finden, dass Rousseau mehr sein Mann war und eher ein Herz hatte für das was ihn bewegte. Und so hat er ja bekanntlich, noch während er mit Voltaire korrespondierte, den Verfasser des Emile über die Erziehung seiner erstgeborenen Tochter Sophie konsultiert und ist mit ihm in jenen Briefwechsel getreten, aus dem der Brief Rousseaus mit dem Eingang: „Si j'avais le malheur d'être né prince“ eine gewisse Berühmtheit erlangt hat.

Und dabei ging es dem Herzog wie vielen seiner Zeitgenossen, die meinten, die Bewunderung für Voltaire mit der Verehrung Jean Jacques' vereinigen zu können, er musste empfinden, dass man diesen beiden Meistern nicht zugleich dienen konnte. Je enger der Herzog Freundschaft schliesst mit dem einsamen Verbannten in den Bergen von Motiers, desto mehr geht dessen tiefe Antipathie gegen seinen glücklicheren Rivalen, den gefeierten Herrn von Ferney, auf ihn über. Zusehends werden die Urteile Ludwig Eugens über Voltaire in seinen Rousseaubriefen schärfer und abfälliger; seine Voltairekorrespondenz zeigt in den letzten Stücken eine merkliche Abkühlung im Ton und wird endlich vom Prinzen ganz abgebrochen, der offenbar seine Loyalität nicht kompromittieren wollte durch eine weitere Fortsetzung des Verkehrs mit Voltaire.

Dazu kam, dass Voltaire, wie aus den unten angeführten Briefen (s. p. 125 ff.) hervorgeht, den Herzog offenbar verletzt hat, indem er die von Ludwig Eugen rein ideal gemeinte Korre-

spondenz für seine württembergischen Finanzoperationen zu fruktifizieren suchte. Denn in Geldsachen ist der sonst in der Kunst des geselligen Verkehrs unübertroffene Schlossherr von Ferney von einem so naiven Egoismus, dass ihn nicht nur die höfische Sitte, sondern auch sein sonst bewährter psychologischer Scharfblick gänzlich im Stich lässt.

Damit sind wir nun wieder zu den geschäftlichen Beziehungen zwischen Voltaire und Herzog Karl Eugen zurückgeführt, die wir mit der Abreise Voltaires nach Lyon im Jahr 1754 verlassen haben und die wir jetzt weiter verfolgen müssen.

Es setzt mit diesem Jahr eine bis zu Voltaires Todesjahr fortlaufende, allerdings durch eine Lücke von 10 Jahren (1758 bis 68) unterbrochene Reihe von Briefen Voltaires an den receveur von Reichenweier ein, Briefe die er an Stelle der ursprünglich verlangten certificats de vie zu schreiben hatte, die aber trotz ihrem eigentlich rein notariellen Charakter des Interesses keineswegs entbehren. Sind sie doch geradezu typisch für die Voltairesche Finanzrhetorik, die hier ihr ganzes ungemein reichhaltiges Register spielen lässt. Dabei muss man immer im Auge behalten, dass in diesen Briefen ein Mann redet, der nach einer niederen Berechnung am Schluss seines Lebens über ein jährliches Einkommen von wohl einer Viertelmillion Francs Renten verfügte.

Manchmal lauten die Mahnbriefe sehr verbindlich und schlagen den höflichen, heiteren und liebenswürdigen Ton an, der Voltaire so gut steht. Von Herrn Rosé erwartet er sein Neujahrsgeschenk (No. 93 und 139). Herrn Rosé wünscht er ein gutes neues Jahr und erwartet ein solches von ihm (No. 145 f.); er wird ein schlechtes neues Jahr haben, wenn Herr Rosé ihm die 14000 l. nicht schickt (No. 99). No. 122 bittet er sehr inständig um sein Quartal: „je vous demande cette justice comme une faveur dont je vous serai très obligé.“ Er weiss gewiss, dass Herr Rosé seiner Durchlaucht Freude macht, wenn er ihn recht regelmässig bezahlt (No. 110). Er beehrt Herrn Rosé mit mille tendres compliments (No. 151). Er gratuliert Herrn Rosé höflich zu seiner Beförderung (No. 139).

Aber meist sind die Mahnungen im Stil der inständigen Bitte des bedrängten Mannes gehalten. Hie und da blickt dabei der Schalk durch, wie in No. 79: „Ich bin ein trockenes Land, das man alle Halbjahre begiessen muss; diesmal sterbe ich vor Trockenheit.“ So verbreitet sich auch der Geruch der Frömmigkeit des Herrn v. Voltaire in dieser geschäftlichen Korrespondenz. Er bittet um seine fällige Rente unter Hinweis auf den religiösen Gebrauch, den er von seinem Geld macht, indem er die Kirche zu Ferney baut. Er wagt allerdings nicht, Herrn von Türckheim, den er zu sich einlädt, die Messe zu lesen, aber er wird ihm dafür in dem Theater, das er zugleich mit seiner Kirche baut, eines seiner Schauspiele vorspielen (No. 80 und 82). Vorwiegend aber sind die ganz prosaischen, durch keinerlei gute Laune gemilderten Hinweise auf sein dringendes Bedürfnis (No. 106, 110, 123) und auf die beträchtlichen Auslagen, die er Tag für Tag hat (No. 105); „Die Unterhaltung meines Hauses hängt einzig und allein von dieser Rente ab“ (No. 75, 89, 112); die württembergische Rente ist ihm so durchaus unentbehrlich, dass er ohne sie nicht bestehen kann (No. 76); alles was er zum leben hat, sind seine Renten auf den Herrn Herzog (No. 91, 115, 148). Er müsste sein Haus geradezu auflösen, wenn man ihn nicht bezahlen würde (No. 149). Ohne die Rente kann er seine Gläubiger nicht befriedigen (No. 102).

So eindringlich werden diese Vorstellungen, dass der Humor dann doch wieder, allerdings in der mehr unfreiwilligen Form der grotesken Uebertreibung, zu seinem Rechte kommt. Seine Gläubiger bellen um ihn herum, und er bittet Herrn Rosé aufs inständigste, ihm aus seiner Lage herauszuhelfen, die die denkbar unleidlichste ist (No. 140 und ähnlich 142). Er bittet Herrn Rosé, ihm mitzuteilen, bis wann er sich seines Fleischers, seines Bäckers, seines Schneiders, seines Maurers, seines Tischlers u. s. w. erbarmen könne (No. 115). Er giebt sich der Hoffnung hin, dass Herr Rosé mit seinen Gläubigern Mitleid haben und ihn nicht Hungers sterben lassen wird (No. 143). Dem Herzog selbst schreibt er drei Viertel Jahre vor seinem Tod, ihm drohe die Gefahr, sterben zu müssen, ohne dass er

seine Schulden habe bezahlen können. Er braucht das Geld, um die dringendsten und heiligsten Schulden zu bezahlen und um eine gemeinnützige Gründung aufrecht zu erhalten, die vom Untergang bedroht ist (No. 144). Es hat etwas unendlich Komisches, zu sehen, wie in einem Brief (No. 150) dieser fürstlich reiche Mann eigenhändig den Zeilen seines Sekretärs die Worte beifügt: „Je n'ai pas le sou, mais je suis, Monsieur, votre très humble (et) obéissant serviteur.“ Aber auch die Tragik, die der comoedia humana innewohnt, ist unserem Empfinden nicht fern, wenn unser Blick auf diesen mit zitternder Greisenhand geführten Schriftzügen verweilt.

Die württembergischen Beamten verhalten sich in der Korrespondenz ziemlich spröde gegen Voltaires Rhetorik und verlassen fast nie den trockenen Geschäftston. Höchstens dass einmal Jeanmaire auf Voltaires Drohung, er werde Hungers sterben, wenn man ihn länger warten lasse, in einem Brief an seinen Kollegen malitiös bemerkt: Wenn das nur wahr wäre, so könnte man ja vielleicht Mittel und Wege finden, die Zahlung noch hinauszuschieben (No. 71). Als aber Rosé Voltaire selbst gegenüber den scherzhaften Ton anschlägt und von Apollo und Plutus redet, die er zu Gönnern habe (No. 90), da muss man sehen, mit welcher Begierde er das aufgreift und wie er einen ganzen Brief hindurch auf der angeschlagenen Saite weiterspielt. So schreibt er an Dupont am 18. Oktober 1768:

Mon cher ami, le sieur Roset me paraît un virtuose. Il me mande que je suis fils d'Apollon et de Plutus; mais s'il ne m'envoie point d'argent, Plutus me deshéritera, et Apollon ne me consolera pas. Il dit qu'il a dépensé son argent à fouiller des mines; mais il allonge beaucoup la mienne. Il n'est point dit dans notre marché qu'il cherchera de l'or, mais qu'il m'en donnera; et le vrai moyen de n'avoir pas à m'en donner, c'est d'imaginer qu'il y en a dans les montagnes des Vosges. Les véritables mines sont dans ses vignes bien cultivées; elles font de fort bon vin, qu'on vend très-bien à Bâle, où on le vendrait encore mieux s'il y avait encore un concile. Le chapitre seul de Porentruy

en boit assez pour que M. Roset ait de quoi me payer. Puisqu'il est un bel esprit, j'implore auprès de lui la protection de Bacchus, le dieu des raisins, celle d'Apollon, qui doit me donner des lettres de recommandation pour lui, et point du tout celle de Pluton, quoiqu'il soit le dieu des mines; j'implore surtout la vôtre, qui savez ce que vaut une délégation acceptée. Je ne vis plus que de ces délégations: j'ai donné le reste à ma famille; M. Roset doit considérer que, m'étant dépouillé de mon justaucorps et de mon manteau, il ne me reste que ma veste et ma culotte; que s'il m'en prive, j'irai tout nu, et que je mourrai de froid l'hiver prochain. Je lui demande en grâce qu'il m'envoie ce qu'il pourra au plus tôt, et que le reste ne vienne pas trop tard. Voici une petite lettre galante*) que je lui écris: je vous supplie de la lui faire tenir.

Nichts ist besser geeignet uns einen Begriff von den verbindlichen Formen Voltaires zu geben, als eine Vergleichung seiner Mahnbriefe mit denen Duviviers, des zweiten Gatten seiner Nichte Denis (No. 159 f.), deren barscher Ton uns in eine ganz andere gesellschaftliche Welt versetzt.

Freilich nicht immer hat Voltaire sich auf den Zauber und die Reize seiner finanziellen Rhetorik allein verlassen; er hat auch kräftigere Mittel nicht verschmäht, um auf den säumigen Schuldner einzuwirken. So z. B. im Juli 1764, wo er einem Brief an den Rat Tronchin zufolge die finanzielle Situation des Herzogs für sehr bedenklich ansieht und in Gefahr zu stehen glaubt, alles zu verlieren. Er wendet sich da an seinen Freund und Rechtsbeistand, den Advokaten Dupont in Colmar in einem Brief vom 12. Juli 1764 und bittet ihn beim Conseil souverain des Elsasses Schritte zu thun zur Garantie der Zahlung seiner Renten. Er schreibt:

„On a recours à ses amis dans l'occasion. Je commence, mon cher philosophe, à recouvrer la vue. Ma fluxion sur les yeux est tombée sur la gorge, et la première chose que j'aie lu de mes yeux dans les nouvelles publiques, c'est que

*) Anm. No. 91 der Colmarer Korrespondenz.

M. le duc de Wurtemberg a quitté ses États, que ses affaires sont dérangées, tous les payements arrêtés. La seconde, c'est que le duc a emprunté beaucoup d'argent sur la terre de Horbourg et de Riquevir, qui fournissait jusqu' à présent au payement d'une rente de 28000 livres que j'ai sur lui, rente qui compose la meilleure partie de mon bien. Je n'ai d'autres titres qu'une promesse de passer contrat, signée de la main du duc. Je crois même que je vous laissai en partant de Colmar un double de cette promesse. Si vous avez ce double, je vous prie de le faire homologuer au conseil souverain d'Alsace, et de le faire signifier au receveur de Horbourg et de Riquevir. Ne pouvez-vous pas même, pour prévenir tout abus, lui faire signifier défense de payer à d'autres qu' à moi, en attendant la signification de la promesse du duc valant contrat? C'est ce que j'ignore, et ce que je ne propose qu' en cas que votre jurisprudence le permette. Si vous n'avez pas ce double, mandez-moi, je vous prie, si je dois vous envoyer l'original, ou si je peux me contenter d'envoyer une copie légalisée. Il est probable, mon cher ami, qu'on est instruit à Colmar de tout ce qui regarde cette affaire. Ayez la bonté de me dire ce que vous en savez, et aimez votre vieil ami. V."

Es müssen inzwischen von Montbéliard aus Schritte gethan worden sein, die Voltaire beschwichtigten, denn er schreibt an Dupont am 4. August 1764:

„Je reçois dans le moment des nouvelles de Montbéliard qui m'obligent de tout suspendre. Je réclamerai vos bontés quand il faudra agir; mais dans ce moment où rien n'est à craindre, je ne dois pas précipiter une démarche qui déplairait."

Und so schreibt Voltaire schon wieder beruhigt am 28. August 1764 an Dupont:

„J'espère que mon affaire ira bien. Il est question d'assurer la créance, sans déplaire au débiteur. J'attends des nouvelles de M. le prince de Wurtemberg; je vous manderai quelles sont ses résolutions; nous nous conduirons en conséquence."

Ja aus einem Brief Voltaires an Dupont vom 25. September 1764 sehen wir, dass ein neuer Kontrakt zwischen ihm und dem Herzog abgeschlossen worden ist:

„Voici, mon cher ami, de quoi il s'agit: j'ai donné déjà 100000 livres ces jours-ci au sieur Jean Maire sur son simple billet. Monseigneur le duc de Wurtemberg doit être content de ce procédé. Je vous envoie une lettre de change de 79995 livres que je vous prie de faire remettre audit sieur Jean Maire quand vous aurez la bonté de lui faire passer l'acte. Je lui envoie encore 20005 livres: ainsi il aura 200000 livres net. Je joins ici un croquis d'acte qui n'est pas prolixe, mais qui dit tout et que je soumets à vos lumières et à vos bontés. Vous serez peut-être étonné de ma confiance dans les princes; mais il y a longtemps que je sais qu'il vaut mieux placer sur eux que sur les particuliers. M. le duc de Wurtemberg a 600000 livres de rente en France de biens libres. M. Jean Maire est chargé de vous présenter vos honoraires. Voilà en peu de mots ce qui regarde cette affaire pécuniaire, sur laquelle je vous demande le secret. J'ai été bien tenté de venir vous voir, mais il aurait fallu aller chez le duc de Wurtemberg et l'électeur palatin."

Wir dürfen annehmen, dass wir es bei diesem Kontrakt, bei dem die von Voltaire geliehene Summe sich auf 200000 l. belief, mit einer Kapitalanlage von ganz derselben Art zu thun haben, wie bei den Kontrakten von 1752 und 1753. Und zwar muss die Rente auf die württembergischen Besitzungen in der Franche-Comté, d. h. also auf Mömpelgard fundiert gewesen sein, wie die frühere Rente auf die elsässischen Besitzungen des Herzogs fundiert war. Das geht hervor aus dem folgenden Brief Voltaires an Dupont vom 12. Oktober 1764, mit dem die p. 125 und p. 133 angeführten Briefe vom 20. November 1764 und vom 24. Oktober 1767 zu vergleichen sind:

„Vous avez dû recevoir, mon cher ami, la lettre de change payable à Lyon au 12 octobre préfix; nous sommes aujourd'hui à ce 12. M. Jean Maire m'avait promis en partant de chez moi, le 22 septembre, que j'aurais de ses nou-

velles les premiers jours d'octobre, qu'il serait alors à Colmar, et qu'il finirait tout avec vous: je n'entends point parler de lui, je suppose que les affaires de M. le duc de Wurtemberg l'ont arrêté. Vous êtes au fait de tout, je ne crois pas qu'il y ait le moindre risque à courir; j'ai en main une procuration spéciale de M. le duc de Wurtemberg au sieur Jean Maire, qui suffirait en cas de besoin pour constater tous mes droits. M. Jean Maire m'a paru le plus honnête homme du monde; ma créance est établie sur des terres qui sont en France, et qu'on m'assure n'être hypothéquées à personne qu'à moi; ainsi j'ai tout lieu de croire qu'il ne s'agit que d'une simple formalité que M. Jean Maire remplira dès qu'il aura conféré un moment avec vous; je vous assure que je voudrais bien être à sa place."

Aus einem Brief Voltaires an Dupont vom 13. November 1764 erfahren wir sogar schon wieder von einem neuen Kontrakt mit dem Herzog. Nach den folgenden Briefen handelte es sich auch wieder um eine Kapitalanlage in Form einer Leibrente, in deren Genuss nach dem Tod Voltaires seine andere Nichte Frau de Fontaine, geb. Elisabeth Mignot, beziehungsweise deren Sohn, der spätere Rat Dompierre d'Hornoy, sowie sein Neffe, der Abbé Mignot (s. o. p. 66) ganz oder teilweise eintreten sollten; in ähnlicher Weise wie die Rente vom Kontrakt von 1752 und nach dem Brief an Dupont vom 27. Oktober 1767 auch die Rente des Kontrakts vom Sept. 1764 der Nichte Denis zu gut kam (vergl. den Brief an Dupont vom 20. November 1764 und das unten zu erwähnende Aktenstück aus dem Stuttgarter Archiv vom Jahr 1819). Die geliehene Summe belief sich nach dem Brief vom 29. Dezember 1764 offenbar auf 80000 l. Voltaire fühlt sich nun enge mit Württemberg verbunden. Er wird von Herzog Karl eingeladen (s. auch No. 81). Er steht mit Herrn von Montmartin in einem Briefwechsel, der leider verloren ist, er denkt sogar an eine zeitweilige Uebersiedelung auf Schloss Mömpelgard, das, wie es scheint, ihm vom Herzog zum Winteraufenthalt angeboten wird, wie aus einem Brief vom 20. Oktober und aus dem vom 13. November 1764

zu ersehen ist. Er schreibt am 20. Oktober 1764 an Dupont:

„Oui, mon cher ami, vous serez avocat de monseigneur le duc de Wurtemberg, ou je mourrai à la peine; je ferais plutôt le voyage de Stuttgard. Je vais écrire à M. le comte de Montmartin, que j'ai l'honneur de connaître, et qui m'honore de ses bontés. Monseigneur le duc de Wurtemberg et monseigneur l'électeur palatin ont daigné m'inviter à venir chez eux; mais en vérité j'ai plus d'envie de vous embrasser que de faire ma cour à des princes. Si je ne m'étais pas fait une famille aussi considérable que celle à la tête de laquelle je me trouve, ... je vous jure que j'accepterais bien vite votre proposition de m'établir à Montbéliard; je serais votre voisin, nous philosopherions ensemble."

Und am 13. November schreibt er an Dupont:

„Je vous fais mon compliment, mon cher ami, sur la place d'adjoint à M. de Bruge, au conseil de M. le duc de Wurtemberg. M. le comte de Montmartin me mande qu'on vous la donne avec grand plaisir. J'aurais bien envie de venir à tâtons vous embrasser à Colmar. ...... M. le duc de Wurtemberg a la bonté de m'accorder le château de Montbéliard; je pourrais y aller passer les hivers avec tout mon train; mais j'ai bien peur de trouver des neiges partout. Je voudrais savoir ce que c'est que ce Montbéliard; vous savez combien il me plairait, puisqu'il n'est pas loin de Colmar. Vous pouvez aisément vous informer de tout ce qui concerne cette habitation; M. Jean Maire pourrait vous dire s'il n'y a point quelque autre demeure dans le voisinage, où je serais commodément; il me faut bien peu de chose pour moi, mais il en faut beaucoup pour tout ce qui m'entoure. Je suis honteux de ne pouvoir marcher qu'avec vingt-cinq ou trente personnes. Je puis faciliter mes transmigrations par une nouvelle négociation entamée avec M. le duc de Wurtemberg; elle se consommera dans les premiers jours de janvier au plus tard, et nous pourrons faire ce nouveau contrat dans peu de temps, comme nous avons fait le premier; je trouve ces emplacements très con-

venables et très-sûrs. Tâchez, je vous prie, mon cher ami, de savoir de M. Jean Maire s'il loge quelqu'un dans le château de Montbéliard, et si je l'aurais tout entier à ma disposition."

Und noch am 16. August 1765 versichert er Dupont:

„J'ai toujours le château de Montbéliard pour point de vue; et vous pouvez être bien sûr qu'une de mes plus grandes consolations sera de vous y voir."

Aber Briefe vom 20. November und vom 7. Dezember 1764 an Dupont zeigen, dass er für die Zukunft und für den Fall des Todes des Herzogs aufs neue in Unruhe ist wegen der Sicherheit seiner Rente, so dass er sich sogar durch eigene staatsrechtliche Studien über die rechtlichen Verhältnisse der französischen Besitzungen des Hauses Württemberg zu unterrichten suchte. Er schreibt am 20. November:

„Vous voilà, mon cher ami, du conseil de M. le duc de Wurtemberg; mais songez que vous êtes aussi à la tête du mien. Soyez arbitre entre lui et moi, entre la grandeur et l'amitié. Il me semble que quelques publicistes allemands prétendent que toutes les terres dépendantes du comté de Montbéliard sont substituées à perpétuité par des pactes de famille. Si cela était, comme je le présume, ma famille risquerait beaucoup; ma nièce surtout aurait à se plaindre et il se trouverait que je l'aurais dépouillée de mon bien en voulant le lui assurer. Je sais que M. le duc de Wurtemberg s'oblige pour lui et pour ses hoirs; mais ses hoirs pourront fort bien ne se point croire obligés. M. le prince Louis-Eugène de Wurtemberg, frère du duc régnant, semble même refuser de s'engager par une simple parole d'honnêteté et de générosité qu'on lui demandait: peut-être avec le temps pourrait-on obtenir de lui cette démarche, que l'âme noble d'un prince ne doit pas refuser. Mais enfin nous n'avons fait jusqu'ici, auprès de lui, que de vains efforts. Vous sentez bien, mon cher ami, que ce n'est pas mon intérêt qui me guide. Je tombe dans une décrépitude infirme, et le duc régnant me survivra sans doute; mais M[me] Denis peut lui survivre, et vous savez que j'étais près de passer

un autre contrat avec lui, en faveur de mon autre nièce et de mes neveux. La difficulté qui se présente arrête la conclusion de l'affaire, et fait trembler pour les précédentes. Vous êtes à portée de savoir si en effet le duc régnant a pu stipuler pour ses hoirs, si les domaines de Franche-Comté et d'Alsace répondent de la dette, et quelles mesures on pourrait prendre pour nous donner toutes les sûretés nécessaires. J'avoue que je n'avais jamais douté que M. le prince Louis, qui m'a honoré de ses bontés depuis son enfance, et qui est aujourd'hui mon voisin, pût faire la moindre difficulté d'acquitter un jour une dette si légitime, en cas qu'on eût le malheur de perdre son frère aîné. Je compte encore sur l'honneur qui dirige toutes ses actions, et qui ne lui permettra pas de faire une chose si contraire à l'élévation de son âme et à la noblesse de son rang; mais enfin il vaut mieux dépendre de la sanction des lois que de la volonté des hommes. Je m'en remets à vous, mon cher ami; je vous prie de conduire ce pauvre aveugle, qui l'est surtout en affaires, et qui vous aime de tout son cœur. V.

N.B. Je présume que les terres du duc de Wurtemberg qui sont en France sont régies selon les lois de la France; et il me semble que nos lois ne permettent plus les substitutions perpétuelles, excepté sur les duchés-pairies, mais j'ai cherché en vain ces règlements dans les conférences de Bornier. Il est rare de trouver dans les livres ce qu'on y cherche. Je vous supplie de conférer de tout cela avec M. de Bruge qui doit être depuis longtemps au fait des affaires de la maison de Wurtemberg.“

Am 7. Dezember 1764 schreibt er an denselben:

„Je suppose, mon cher ami que vous avez reçu, il y a environ trois semaines, une lettre que je vous ai envoyée par Mme du Fresney. Il était question de votre arbitrage entre M. le duc de Wurtemberg et moi chétif. J'essuie de très grandes difficultés par rapport à ma famille. Je sais bien qu'à mon âge je ne risque rien pour moi; mais mes héritiers, en faveur de qui j'ai stipulé, peuvent survivre au duc régnant. Je suis très sûr à présent que les terres sont

substituées. Les successeurs de monsieur le duc seront en droit de refuser l'exécution d'un contrat auquel il n'ont pas consenti. Ils auraient pour prétexte que cette dette n'a pas été acceptée par les états de Wurtemberg: mes héritiers n'auraient pour ressource que la loi de l'honneur et de la bienséance. Je suis bien sûr que les princes frères du duc régnant ne manqueraient pas à cette loi sacrée; mais par malheur cette loi de l'honneur, qui est dans leur cœur, ne peut entrer dans un contrat, et il faut d'autres sûretés dans une affaire aussi importante. J'ignore si les états de Wurtemberg voudraient accepter le nouveau contrat proposé, et ratifier en même temps les autres. J'attends votre sentence d'arbitrage.

Wie aus den beiden letzten Briefen und aus dem Brief an Dupont vom 28. August 1764 zu sehen ist, sucht er nun bei dieser Gelegenheit seine Beziehungen zu Ludwig Eugen für seine Geschäftsinteressen zu verwerten durch eine Bitte an den Herzog um Garantie für die von seinem Bruder ihm ausgestellten Renten, ein Versuch, den ihm aber der Prinz ganz entschieden übel genommen hat. Denn alle Bemühungen Voltaires sind vergeblich, so auch eine persönliche Einwirkung auf Ludwig Eugen durch Vermittlung eines Lausanner Juristen, Herrn von Brenles, dem Voltaire am 23. November 1764 schreibt:

„Il s'agit de savoir s'il y a quelqu'un à Lausanne qui ait un peu de crédit sur l'esprit du prince de Wurtemberg, et qui pût seconder la noblesse de ses sentiments, en le portant à faire une action digne de lui, action juste et honnête, et qui n'exige de sa part qu'un seul mot qui ne peut le compromettre."

Aber der ehemalige Verehrer hüllt sich in tiefstes Schweigen und Voltaire berichtet sichtlich verstimmt am 14. Dezember d. J. an Dupont:

„M. le prince Louis de Wurtemberg, qui est à Lausanne, persiste à ne pas même écrire un mot de bonté et d'honnêteté sur cette affaire. Je veux respecter ses motifs, et croire que si malheureusement on perdait un jour monsieur le duc

régnant, le prince Louis, son successeur, ne manquerait pas de faire justice à mes héritiers; il a trop d'honneur pour ne pas s'acquitter des dettes si légitimes."

Trotz dieses Schweigens, ja selbst der formellen Weigerung des Prinzen auf Voltaires Bitte einzugehen lässt er sich beruhigen und wir hören in seinen Briefen an Dupont vom 8. und vom 29. Dezember 1764 vom Abschluss des neuen Kontrakts.*) Er schreibt am 8. Dezember:

„Votre lettre du 1er décembre, mon cher ami, doit entièrement dissiper les alarmes de ma famille. J'en avais fait part à M. le comte de Montmartin parce qu'en affaires je ne connais d'habileté que la franchise. Je mande aujourd'hui à M. de Montmartin que c'est vous qui avez dissipé tous mes doutes, et qui consommez la nouvelle négociation que j'ai l'honneur de faire avec monseigneur le duc de Wurtemberg. Je crois que cette nouvelle ne lui déplaira pas, et que ce nouveau contrat que nous allons faire sera l'époque de la confiance du prince en vous et de votre considération dans sa cour. Il vous regardera comme un homme dont l'intelligence et la probité lui auront été utiles. Je vous prie donc, mon cher ami, de faire le contrat en vertu de la nouvelle procuration donnée par monseigneur le duc de Wurtemberg à M. Jean Maire, et de le faire dresser avec toutes les clauses qui peuvent en assurer le stabilité. M. Jean Maire se charge de payer vos honoraires, en attendant que je puisse venir vous marquer ma reconnaissance à Colmar, où je serai certainement au printemps prochain si je suis en vie."

Am 29. Dezember schreibt er:

J'ai donc, mon cher ami, lâché mes filets en votre nom; et quoique je n'ai point reçu de vos nouvelles, j'envoie aujourd'hui le complément des quatre-vingt mille livres en or, à l'adresse de M. Jean Maire, par le coche de Genève et de Berne, à Strasbourg. Je suppose, mon cher ami, que

*) Nach dem unten erwähnten Aktenstück im Stuttgarter Archiv ist der Vertrag am 24. Dezember 1764 geschlossen worden.

vous avez fait faire à M. Jean Maire le contrat en la meilleure forme possible, et que jamais les héritiers de M. le duc de Wurtemberg ne pourront inquiéter les miens. Je crois même que M. le prince Louis de Wurtemberg, malgré tout ses refus formels et réitérés d'accéder au traité, le ratifierait s'il était jamais souverain; il ne voudrait pas sans doute trahir l'honneur de sa maison pour un si petit objet. D'ailleurs, il me paraît que la dette est très assurée sur les terres de France, qui ne sont point sujettes à substitution. Je m'imagine que le contrat est en chemin, tandis que mon argent est au coche. .... Vous avez vu sans doute les derniers édits; ils sont un peu obscurs; le parlement, en les enregistrant, donne de bons avis au roi, et lui recommande d'être économe. Je prie le conseil souverain d'Alsace d'en dire autant à M. le duc de Wurtemberg. Me voilà intéressé à le voir le prince le plus sage de l'Allemagne. Je vous embrasse bien tendrement, mon cher ami.

Voltaire.

Doch ganz traut dieser „créancier inquiet et méfiant“, wie ihn von Gemmingen bezeichnet, dem Frieden nie. Wenn eine Zeit lang kein konkreter Anlass zu einer Beschwerde oder Beunruhigung für ihn selbst vorliegt, so leiht er andern Unglückspropheten sein Ohr. So werfen die Kämpfe des Herzogs mit dem ständischen Ausschuss manchmal ihre Schatten in unsere Korrespondenz und geben Voltaire zu Betrachtungen Anlass, in denen eine gewisse bedenkliche Stimmung sich ausspricht, so sehr er versichert, Herrn von Montmartin, dem „rechtlichen und loyalen Edelmann“, zu vertrauen. Er schreibt so am 15. Januar 1765 an Dupont:

„J'ai suivi vos conseils, mon cher ami, j'ai demandé une belle ratification du traité, avec une expédition des registres de la chambre de Montbéliard. On aime tant à se flatter que j'ose toujours espérer, malgre mon triste état, de vous voir au printemps, et d'examiner ce Montbéliard. Il y a des gens devers la Franche-Comté qui prétendent que la créance n'est nullement assurée; mais je m'en rapporte plus à vous, qui êtes instruit du fond de l'affaire, qu'à ces mes-

sieurs qui n'ont que des doutes vagues, et fondés seulement sur la défiance qu'on a toujours des princes. Cette défiance est encore fortifiée par les querelles de M. le duc de Wurtemberg avec ses états. On dit que ces querelles sont plus vives que jamais; elles n'ont heureusement rien de commun avec les terres d'Alsace et de Franche-Comté. M. de Montmartin est un brave et honnête gentilhomme qui n'aurait pas voulu me tromper; ainsi je crois que je puis me livrer à une douce sécurité."

Und in einem Brief an Dupont vom 20. April 1765 lesen wir:

„J'ai attendu, mon cher ami, pour vous répondre, qu'on m'eût écrit de Stuttgard. On ne veut point vendre.*) On est comme des assiégés manquant de vivres, qui font accroire aux assiégeants qu'ils font bonne chère. Les finances sont un peu dérangées comme partout ailleurs, et le différend avec les états est un peu embarrassant. Je ne sais si M. de Montmartin pourra venir à bout d'arranger cette grande affaire. Le duc de Wurtemberg sera peut-être obligé de plaider contre ses sujets devant la cour aulique. Cela est plus désagréable que d'essuyer des remontrances des parlements, et les états de Wurtemberg paraissent plus têtus que ceux de Bretagne."

Schon nach der kurzen Ruhepause eines Jahres beginnen denn auch die Schwierigkeiten mit der württembergischen Rente aufs neue. Voltaire schreibt am 15. November 1765 an Dupont:

„Mon cher Cicéron d'Alsace, que ne puis-je être utile à votre famille! Si le pays que vous habitez eût pu me convenir, j'aurais acheté le château d'Horbourg au lieu de celui de Ferney, et j'aurais bien trouvé le moyen de placer quelques-uns de vos enfants. . . . Je suis actuellement un peu embarrassé. J'ai entrepris des bâtiments et des jardins, sur la parole positive que M. Jean Maire m'avait donnée qu'il me payerait avec la plus grande exactitude. Les rentes

*) Es handelt sich wohl um den Kauf des Schlosses Mömpelgard.

viagères exigent qu'on ne manque jamais l'échéance; il me fait un peu languir, et je suis obligé de renvoyer mes ouvriers, au hasard de voir l'hiver, qui est bien rude dans nos quartiers, détruire les ouvrages commencés pendant l'été. Je vous prie d'écrire un petit mot à M. Jean Maire pour l'engager à ne pas m'oublier. Je suppose qu'il n'a pas d'argent actuellement, mais il peut me fournir des lettres de change, en me faisant bon de l'escompte. Je lui ai proposé tous les tempéraments possibles; ayez la bonté de le faire souvenir sérieusement de ses engagements, et de lui faire sentir que l'accumulation des arrérages deviendrait pour lui aussi désagréable que l'est pour moi la privation de ce qui m'est dû."

Aber die Schuld lag nicht an dem Rentmeister. Hatte doch Herr von Montmartin selbst Voltaire gestanden, dass die chambre des finances von Montbéliard eine „chambre de la confusion et de la pauvreté" sei. Und so sieht sich Voltaire schliesslich zu einem im Elsass und in Schwaben Aufsehen erregenden gerichtlichen Einschreiten veranlasst, das übrigens, wie er meint, in keiner Weise dem schuldigen Respekt gegen den Herzog Eintrag thun konnte, da man ja auch in Frankreich tagtäglich gegen den König prozessiere. Die folgende Briefreihe giebt uns näheren Aufschluss darüber:

Brief Voltaires an Dupont.

A Ferney 29 septembre (1767).

Il faut que je vous avoue, mon cher ami, que j'ai soixante et quatorze ans; que j'ai donné tout mon bien à M. le duc de Wurtemberg, qui ne me paye point. Il me doit une année entière; il doit beaucoup à M. Dietrich sur ses terres d'Alsace; je ne sais ce qu'il doit sur celles de Franche-Comté; mais je n'ai pas le temps d'attendre. Les dissensions de Genève m'ont attiré un régiment entier en garnison dans mes terres. Donnez-moi, je vous prie, un procureur qui puisse saisir les terres d'Alsace; j'en chercherai un pour celles de Franche-Comté, sans quoi il faut que je demande

l'aumône, moi et ma famille. M. le duc de Wurtemberg devrait savoir qu'il faut payer ses dettes avant de donner des fêtes. Je vous embrasse de tout mon cœur, et je me recommande à votre justice.

Voltaire.

Brief Voltaires an Dupont.

A Ferney 13 octobre (1767).

Depuis ma dernière lettre, mon cher ami, j'ai reçu de nouveaux éclaircissements touchant les terres dépendantes du comté de Montbéliard situées en France. Les tristes connaissances que j'ai acquises me mettent dans la nécessité indispensable d'assurer mes droits et mon revenu par des actes juridiques; j'ai besoin même de la plus grande célérité. Je suis comptable à ma famille de ce bien, qui est presque la seule chose qui me reste. Je vous prie donc de faire agir sans délai mon fondé de procuration, de m'envoyer son nom, et d'avoir l'œil sur lui. Je vous prie aussi très instamment de me faire avoir une copie authentique des anciens actes de M. le duc de Wurtemberg, énoncés dans les contrats que vous avez passés en mon nom. Ces anciens actes sans doute doivent tenir lieu de contrats, et vous n'aurez pas manqué de les faire homologuer au conseil d'Alsace. Je m'en rapporte à vous pour assurer mes droits et ceux de ma famille; je vous demande en grâce d'envoyer la copie de ces contrats bien conditionnée à l'adresse de M. Damilaville, premier commis des bureaux du vingtième, quai Saint-Bernard, à Paris avec une double enveloppe, l'une à moi, l'autre à lui. En même temps ayez la bonté de m'écrire ce que vous aurez fait. Vous m'avez mandé que vous aviez bien voulu solliciter en ma faveur la chambre des finances de Montbéliard; mais sachez que cette chambre des finances est la chambre de la confusion et de la pauvreté; M. de Montmartin m'a fait cet aveu; c'est un naufrage, il me faut une planche pour me sauver et je ne puis trouver ma sûreté que par la voie de la justice. Je ne prétends point

en cela manquer de respect à M. le duc de Wurtemberg; je ne m'attaque qu'à ses fermiers et à ses régisseurs; on plaide tous les jours en France contre le roi; je ne dois point trahir les intérêts de ma famille par une vaine considération; en un mot, je vous prie d'agir sans délai. Mme Denis joint ses remerciements aux miens; je vous embrasse bien tendrement, et je fais mes compliments à toute votre famille

V.

Brief Voltaires an Dupont.

A Ferney 24 octobre (1767).

Mon cher ami, je reçois votre lettre du 18. Je commence par les plus sincères et les plus tendres remerciements; je vous dirai ensuite que si le juste soin d'assurer mes droits faisait quelque bruit en Alsace et en Souabe, ce serait tant pis pour la cour de Wurtemberg, qui ne paye point ses dettes. J'ai été forcé d'envoyer un avocat de mes amis en Franche-Comté pour assurer mes créances, et je me flatte que vous voudrez bien faire pour moi dans le district de Colmar ce qu'il a fait dans celui de Besançon. Il y a longtemps que j'ai prévenu votre conseil, en écrivant à M. le duc de Wurtemberg les lettres les plus pressantes*), auxquelles il n'a pas seulement fait réponse. Il faut absolument mettre cette affaire en règle, et forcer la chambre des finances de Montbéliard à me donner des délégations irrévocables sur des fermiers que je puisse contraindre. Je vous répète que j'ai cent personnes à nourrir, et que cette dépense journalière ne permet aucun ménagement. Je crois qu'on peut faire saisir les revenus des terres en Alsace, sans faire une saisie réelle; je m'en rapporte à vos lumières sur cette formalité. Il aurait été bien convenable et bien utile que les lois eussent donné autant de force à la copie authentique d'un contrat qu'à la grosse: car cette grosse peut se perdre par mille accidents, par le feu, par la guerre,

*) Die Briefe sind nicht vorhanden.

par la négligence d'un héritier, par la mauvaise foi d'un homme d'affaires. Il aurait donc fallu, pour prévenir tant d'inconvenients, ordonner qu'on délivrât deux grosses, comme les banquiers délivrent deux lettres de change pour la même somme, les deux lettres ne valant que pour une. Je vous supplie de remarquer surtout que je n'ai point de grosse de contrat pour les engagements précédents de M. le duc de Wurtemberg en 1752 et 1753. Ces objets sont considérables, ils montent à soixante-dix mille écus d'Allemagne. Je crois vous avoir mandé, mon cher ami, que j'ai remis entre les mains de mon avocat de Franche Comté le contrat de deux cent mille livres que vous passâtes en ma faveur en 1764; c'est en vertu de ce contrat qu'il agit actuellement dans les terres de Franche-Comté. Je lui manderai de vous envoyer mon contrat dès qu'il aura rempli les formalités nécessaires. J'ai gardé par-devers moi pour quatre-vingt mille livres de contrats, uniquement pour ne point multiplier les frais du contrôle que l'on paye dans le comté de Bourgogne. Si malheureusement quelques discussions arrêtaient trop longtemps en Franche-Comté l'avocat qui s'est bien voulu charger de mes affaires, dites-moi, je vous prie, comment vous pourriez vous y prendre pour me faire rendre justice avec les seules pièces qui sont entre vos mains. Il est d'une nécessité absolue qu'on agisse en forme juridique dans la confusion totale où sont les affaires. J'ai écrit à M. Jean Maire; ma lettre*) est pleine de respect pour M. le duc de Wurtemberg, et ne parle que de la nécessité où je suis de prendre des mesures contre ceux qui pourraient me disputer mes hypothèques. Je prie même M. Jean Maire de communiquer ma lettre à la chambre des finances de Montbéliard. Je vous ai rendu un compte exact de ma situation; tout mon embarras actuellement est de savoir comment nous ferons pour faire valoir les promesses de contrat de M. le duc de Wurtemberg, faites en 1752 et 1753; promesses qui sont rappelées, si je ne me trompe, dans le contrat de 1764,

*) Der Brief fehlt.

que vous avec bien voulu signer. Ses promesses valent-elles en effet contrat? Je les ai toutes deux par-devers moi; ne faudra-t-il pas que je vous les envoie? Dites-moi, je vous prie, quel usage vous en ferez, et quelle est, sur ce point délicat, la jurisprudence du conseil souverain d'Alsace? Toutes ces affaires ne laissent pas d'être fort tristes pour un homme de mon âge, dont la santé est très languissante; ma consolation est dans votre amitié. Je vous embrasse de tout mon cœur. V.

Brief Voltaires an Christin*).

A Ferney 27 octobre (1767).

Mon cher ami, je vous écris à tout hasard, ne sachant où vous êtes, et je prie M. Le Riche**) de vous faire tenir ma lettre. J'ai écrit à M. Jean Maire, receveur de M. le duc de Wurtemberg; je lui ai mandé que la nécessité de soutenir mes droits et ceux de ma famille contre les créanciers du prince m'oblige de mettre les affaires en règle; que vous êtes chargé de ma procuration; que vous devez être incessamment dans le baillage de Baume, et qu'il est de l'intérêt du prince que la chambre de Montbéliard prenne sans délai des arrangements avec vous, pour prévenir des frais ultérieurs; qu'il n'y a qu'à me déléguer mes rentes et celles de ma famille, sur des fermiers solvables et sur des régisseurs, en stipulant que leurs successeurs seront tenus aux mêmes conditions, quand même ces conditions ne seraient pas exprimées dans les contrats que la chambre de Montbéliard ferait un jour avec eux. Si la chambre de Montbéliard a une envie sincère de terminer cette affaire, elle le pourra très aisément; et il sera nécessaire que M. le duc de Wurtemberg, ratifie ces conventions. Si les terres de Franche-Comté étaient tellement chargées, qu'elles ne pussent suffire à mon payement, il faudrait faire déléguer

*) Avocat à Saint-Claude.

**) Directeur et receveur général des domaines du roi à Besançon.

le surplus sur les terres de Richwir et d'Horbourg, situées près de Colmar. Mais, dans toutes ces délégations, il faut stipuler que les fermiers ou régisseurs seront tenus de me faire toucher ces revenus dans mon domicile, sans aucuns frais, selon mes conventions avec M. Jean Maire, bien entendu surtout que l'on comprendra dans la dette tous les frais que l'on aura faits, tant pour la procédure que pour les contrôles et insinuations, que pour le payement de votre voyage. S'il est impossible d'entrer dans cet accommodement raisonnable, vous ferez saisir toutes les terres dépendantes de Montbéliard en Franche-Comté; après quoi je vous prierai d'envoyer le contrat de deux cent mille livres, par la poste, à M. Dupont, avocat au conseil souverain de Colmar, à Colmar, avec la précaution de faire charger le paquet à la poste. M. Le Riche m'écrit d'Orgelet, qu'il faut faire insinuer mon contrat de deux cent mille livres, parce que, dit-il, on pourrait un jour prétendre que j'aurais seulement placé sur la tête de ma nièce, sans que ce soit à son profit." Je ne conçois point du tout cette difficulté, puisqu'il est stipulé dans le contrat que ma nièce ne jouira qu'après ma mort. Certainement cette jouissance exprimée est au profit de Mme Denis; mais il ne faut négliger aucune précaution, et je payerai tout ce que M. Le Riche jugera convenable. Au reste, je me rapporte de toute cette affaire entièrement à vous; mais je crois qu'il ne faut pas se presser de faire l'insinuation, si la chambre des finances se prête à un prompt accommodement. Mandez-moi, je vous prie, ce que vous pensez de tout cela, et ce que vous aurez fait. Adieu, mon cher ami; on ne peut vous être plus tendrement attaché que je le suis.

Brief Voltaires an Dupont.

A Ferney 31 octobre 1767.

Mon cher ami, je reçois votre lettre, et celle du procureur que vous avez choisi; je vous demande en grâce d'exiger de lui qu'il fasse sur-le-champ une opposition entre les mains

des régisseurs de Richwir et des fermiers du Martinet. Il est essentiel que mes démarches soient faites en même temps en Alsace et en Franche-Comté; je crois qu'on peut toujours faire une opposition sans avoir la grosse en main, sauf à la produire ensuite: tout mon but est de forcer M. le duc de Wurtemberg de mettre de l'ordre dans ses affaires, à ne pas se ruiner, et à ne pas ruiner ses créanciers. Quand il verra qu'on fait des saisies en France, tandis que la commission impériale lui impose des lois en Souabe, il faudra bien qu'il prenne un parti raisonnable dans la crainte de se voir en tutelle; il aurait même la douleur de ne pouvoir s'opposer à la vente de ses terres, s'il ne prenait incessamment une résolution digne de son rang. Il est fort mal à M. Jean Maire de ne m'avoir point averti du désordre des affaires, et de m'avoir toujours donné des paroles qu'il savait bien ne pouvoir tenir. Il m'a envoyé, en dernier lieu, quatre mille cinq cents livres, au lieu de soixante-deux mille qu'il m'avait promises; ce n'est pas*) sa faute de promettre ce qu'il ne peut exécuter! M. de Montmartin a été plus sincère que lui. En un mot, mon cher ami, je compte sur vous comme sur ma seule ressource: je vous embrasse du meilleur de mon cœur. Voltaire.

Je vous prie de me mander à quoi se monte la créance du baron banquier Dietrich, et celle des marchands de Lyon qui ont fourni de belles étoffes à des filles.

Brief Voltaires an Damilaville.

2 novembre (1767).

. . . . . Je reçois une lettre d'un des nôtres, nommé M. Dupont, avocat au conseil souverain d'Alsace, qui me mande vous avoir adressé des papiers très importants pour moi. Il faut bien, quelque philosophe que l'on soit, ne pas négliger absolument ses affaires temporelles; ces papiers me seront

*) Note Beuchots: Si l'autographe porte „ce n'est pas", qu'on lit dans toutes les éditions il me semble que c'est un lapsus calami. Je crois qu'il faut lire „n'est ce pas". B. G.

très utiles dans le délabrement des affaires de M. le duc de Wurtemberg. Personne ne me paye, et j'ai, depuis six semaines, le régiment de Conti, auquel il faut faire les honneurs du pays . . . . .

Brief Voltaires an Dupont.

7 novembre 1767.

Je reçois à la fois, mon cher ami, vos deux lettres du 29 octobre et du 1er novembre. Je ne demande autre chose, sinon que mon procureur s'oppose (en vertu de mon hypothèque antérieure) à toutes délivrances d'argent ou fruits aux créanciers de Lyon; l'arrêt viendra ensuite quand il pourra; peut-être qu'avant l'arrêt le sieur Jean Maire aura pris un parti raisonnable; mais il faut l'y forcer. Il m'a donné cent paroles, qu'il ne m'a point tenues; il me devra soixante et dix-sept mille livres au 1er janvier; et ayant reçu ordre, il y a au moins six semaines, de m'envoyer trois cents louis d'or, il ne m'a donné que des lettres de change pour quatre mille cinq cents livres. Il ne sait pas la triste situation où il me réduit. Il vient de m'écrire une lettre très ridicule; je lui ai fait une réponse catégorique, dont j'enverrai copie, s'il le faut, à M. le duc de Wurtemberg lui-même: je veux absolument que les choses soient en règle, c'est une justice que je dois à ma famille; mais je ne manquerai jamais de respect ni d'attention pour ce prince . . . . . Je vous supplie de vouloir bien m'envoyer les noms des marchands de Lyon, et de me faire savoir la somme de la créance du baron banquier Dietrich.

Brief Voltaires an Dupont.

17 novembre (1767).

Mon cher ami, j'écris quand je peux, et les lettres arrivent aussi quand elles peuvent: la vôtre du 7 novembre m'apprend qu'il y a encore un usurier qui me coupe l'herbe sous le pied; je ne sais si cet usurier est juif ou chrétien;

vous me ferez plaisir de m'apprendre son nom. Le royaume des cieux est souvent comparé à l'usure dans saint Matthieu, dont le premier métier était d'être usurier. Je vois que le sieur Jean Maire s'est toujours moqué de moi, et ne m'a jamais dit un mot de vérité. J'ai écrit à la chambre des finances de Montbéliard*), et je lui ai fait proposer de me payer moitié comptant, de me donner pour le reste des délégations irrévocables sur des fermiers ou régisseurs, bien acceptées, bien autorisées, et bien légalisées; je n'ai pas le temps d'attendre, et j'ai bien la mine de mourir avant d'avoir obtenu de quoi vivre. J'ai fort à cœur que votre baron banquier**) n'ait rang et séance qu'après moi au conseil souverain de Colmar, pour l'article des dettes. Quand il s'agira d'une diète de l'Empire, il peut passer devant moi tant qu'il voudra. Si l'indigente chambre des finances de monseigneur ne me fait pas une réponse catégorique, j'enverrai certaine grosse en vertu de laquelle Simon Magus instrumentera vigoureusement; „interea patitur justus“. Adieu, mon cher ami; on ne peut vous aimer ni vous regretter plus sincèrement que l'ermite de Ferney.

Nicolardot (Ménage et finances de Voltaire I, 329f) giebt ohne Quellenangabe einen Brief Voltaires an die seigneurie de Montbéliard vom 8. Dezember 1767, den ich weder in der Beuchot'schen noch in der Moland'schen Ausgabe finde, der aber zweifellos echt ist:

Messieurs, je reçois la lettre, dont vous m'honorez du quatre décembre. Permettez moi d'abord de vous dire que le compte de M. Jean Maire n'est pas juste. Il prétend par votre lettre qu'au 1er octobre dernier on me doit environ 55700 livres, après déduction faite de 4500 livres qu'on m'a fait passer en lettres de change sur Lyon, payables au 12 novembre. Or, messieurs, par le compte de MM. Jean Maire et Surleau, du 30 septembre 1767, et par leur compte joint

*) Der Brief ist nicht vorhanden.

**) Note Molands: Dietrich.

à leur lettre, il m'est dû, d'une part, 61041 livres, et de l'autre 150; le tout faisant 61191 livres. De ces 61191 livres, il faut déduire 4500 livres que j'ai touchées à Lyon à la fin de novembre, sans préjudice de mes droits. Reste 56191 livres qui me sont dues. Et, à la fin du mois où nous sommes, il me restera dû un quartier, montant à la somme de 15531 livres. Total au 1er janvier: 72 222 livres. Ajoutez à ce compte, qui est très juste, 900 livres qu'il m'en a coûté, tant à Besançon qu'à Colmar, pour m'opposer aux poursuites illégales de mes cocréanciers, et pour soutenir l'antériorité de mes hypothèques, desquelles 900 livres je produirai l'état. Le tout se monte, au 1er janvier à 73 122 livres. Voilà, messieurs, sur quoi vous pouvez tabler. Il s'agit donc maintenant de me payer cette somme et de m'assurer le courant. J'entre dans ma soixante-quinzième année, je n'ai pas de temps à perdre, et ce courant ne vous sera pas longtemps à charge. Vous ne pouvez m'envoyer actuellement que 10 000 livres: soit. Ayez donc la bonté d'abord de me les faire envoyer en lettres de change sur Lyon, payables à vue. Vous me promettez 10 000 francs au mois de janvier; très volontiers encore. Donnez-moi donc, messieurs, des délégations acceptées pour le reste, délégations en bonne forme, délégations irrévocables tant pour ma vie durant que pour celle de mes neveux et nièces, pour ce qui leur appartiendra après ma mort. Cela finira toute discussion. Vous sentez, messieurs, à quel triste état vous m'avez réduit en ne me payant point. Je dois actuellement plus de 25 000 livres. Je suis un père de famille à la tête d'une grosse maison. Je ne puis trouver à emprunter, n'ayant que du viager. Je me flatte que vous ne voudrez pas remplir de tant d'amertume la fin de ma vie.

Brief Voltaires an Dupont.

Au château de Ferney, par Genève, 14 décembre (1767).

Monsieur, vous n'ignorez pas qu'après les saisies faites par des marchands de Lyon sur les terres de Richwir au préjudice de mes droits, après les payements exigés

par d'autres créanciers postérieurs à moi, j'ai éte forcé de recourir aux voies judiciaires pour assurer mes intérêts et ceux de ma famille. Vous savez que cette démarche était indispensable. Messieurs de la chambre des finances de Montbéliard ont reconnu la justice de mes droits et la circonspection de mes procédés. Vous êtes avocat de monseigneur le duc de Wurtemberg, et vous pensez comme lui; vous ne pouvez désapprouver aucune de mes démarches. On me devra environ soixante-douze mille livres à la réception de ma lettre: j'en demandais dix au mois de décembre et dix au mois de janvier, avec le payement de mes frais; et le reste en délégations sur les fermiers.

La chambre de finances m'a mandé qu'il y avait dix mille livres pour moi à Colmar, mais elle ne me les a point envoyées. Ni mon âge de soixante-quatorze ans passés, ni mes besoins pressants, ni ma famille, ne me permettent d'attendre: j'ai l'honneur de vous en donner avis; je vous supplie d'envoyer cette lettre à Montbéliard*) et de me croire avec tous les sentiments que je vous dois, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Brief Voltaires an Dupont.

14 décembre 1767.

Vous voyez, mon cher ami, que je mets vos intérêts en sûreté par cette lettre ostensible, après laquelle je poursuivrai mes droits si on ne me rend une très-prompte justice. Mes frais en Franche-Comté montent à présent à sept cent trente livres. Je vous prie de me dire à quoi montent ceux de Colmar. Voilà une affaire bien triste à mon âge.

Aus einem Brief Voltaires an Dupont vom 20. Juni 1768: „J'ai compté mon cher ami, sur votre protection auprès du sieur Roset, fermier ou régisseur de Richwir. Pourriez-vous avoir la bonté de me faire savoir quand et comment

*) Der Brief fehlt.

il veut me faire toucher au commencement de juillet les sept mille livres qu'il doit me faire compter tous les quartiers? Il faut que dans cette affaire où j'ai eu tant de peines, je vous doive toutes les consolations."

Aus einem Brief Voltaires an Dupont vom 15. Oktober 1768:

...... „En attendant je vous prie, mon cher ami, de contribuer à me faire vivre en voulant bien recommander à M. Roset de me payer le quartier qu'il me doit; j'ai trente personnes à nourrir et trente mille francs à donner par an à ma famille: vous concevez bien qu'il faut que M. Roset m'aide."

Unter diesen Verhandlungen scheint Voltaire nach einer Andeutung in einem Brief an Graf d'Argental auch einmal die Absicht gehabt zu haben, den Herzog persönlich aufzusuchen, um so die Schwierigkeiten zu bereinigen. Er schreibt an d'Argental am 13. Januar 1767:

„S'il était nécessaire que moi, Voltaire, j'allasse arranger mes affaires avec M. le duc de Wurtemberg, vous concevez bien que les discours de Paris ne m'en empêcheraient pas."

In demselben Brief ist die Rede von der Protektion, die er für seine württembergischen Angelegenheiten bei dem Minister von Choiseul zu finden hofft.

Von der Reise zur Regelung der Geschäfte mit dem Herzog von Württemberg spricht Voltaire auch in einem Brief vom gleichen Tag an den Herzog von Richelieu.

Einmal scheint die Möglichkeit gedroht zu haben, dass sich die französischen Finanzbehörden mit Ansprüchen auf Kontrollgebühren in Voltaires württembergische Geschäfte mischten. Darauf bezieht sich der folgende Brief Voltaires an Christin vom 16. August 1768:

Mon cher avocat, mon cher philosophe, je ferai tout ce qu'on voudra et quand on voudra. Je ne connais point ce législateur Furgole; mais il me paraît évident qu'il n'y a pas l'ombre de donation dans tout ceci. C'était autrefois votre avis; il me semble que vos premières idées sont toujours meilleures que les dernières des autres. Un prince

souverain étranger stipule une pension en monnaie d'empire; je voudrais bien savoir ce que les sangsues des domaines du royaume de France ont à dire à cela? Chose promise, chose due. S'il refusait de payer dans l'empire, on l'actionnerait en France: alors on contrôlerait, et on payerait aux fermiers du domaine ce malheureux contrôle. Toutes les craintes qu'on témoigne me semblent entièrement chimériques. D'ailleurs, l'objet le plus fort, qui est de deux cent mille livres, a été dûment contrôlé et insinué. Faut-il payer deux fois la même chose? Et ne suffirait-il pas que M[me] Denis mît au bas du contrat qu'elle accepte la rente? Pour moi, c'est mon avis. De plus, comment faire avec monsieur l'électeur palatin, qui a fait le même marché, signé à Manheim? Ce n'est pas un contrat, c'est un simple acte; il vaut contrat à Colmar, où il n'y a point de contrôle. Enfin il n'est pas présumable que des souverains veuillent se déshonorer pour si peu de chose; cela est dans le rang des impossibilités morales. J'écris sur cette affaire à M[me] Denis, après quoi je serai à vos ordres . . . . . . Adieu, mon cher ami; je recommande toujours la vérité à votre zèle; méprisez les sots, détestez les fanatiques, et aimez-moi.

Aus den Briefen, die Voltaire mit dem Herzog im Januar, Februar und November 1768 (No. 84 f. und 92) wechselt, sowie aus dem Dekret des Conseil von Montbéliard (No. 86) geht hervor, dass durch persönliches Eingreifen des Herzogs die Beschwerden erledigt wurden und Voltaire so zufriedengestellt war, dass nun wieder eine neue geschäftliche Verbindung zwischen Voltaire und dem Herzog sich anbahnt. Zunächst handelt es sich nach No. 84 nur um die Vermittlung Voltaires bei einer neuen Geldanleihe des Herzogs, falls nicht etwa der Genfer, von dem der genannte Brief redet, lediglich ein Strohmann oder ein Produkt der Voltaireschen Rhetorik ist. Jedenfalls ist nach dem Dekret des Conseil von Montbéliard vom 13. September 1769 (No. 97) ein neues Geschäft zwischen Voltaire selbst und dem Herzog zum Abschluss gekommen, wonach Voltaire dem Herzog ein zu 4 % verzinsliches Kapital von 96000 l. leiht, das in 4 Jahren

in vierteljährlichen Raten zurückzuzahlen war und zwar in der Weise, dass in den beiden ersten Jahren je 28000 l., in den beiden letzten Jahren je 24800, im ganzen also 105600 l. zur Auszahlung kommen sollten. Die erste der vierteljährlichen Raten, deren Zahlung die Kasse von Horburg zu übernehmen hatte, war am 1. Juli 1769 verfallen. Ueber die Vorgeschichte der Verhandlungen instruieren uns die drei hier folgenden Briefe, von denen der zweite in den Worten „en pareil cas la reconnaissance est de l'argent comptant" eine Wendung enthält, die unter Voltaires geflügelte Worte gerechnet zu werden verdiente.

Brief Voltaires an Dupont vom 30. März 1769.

„Mon cher ami, il est très convenable que j'aie entre les mains le contrat du baron banquier Dietrich, et je vous prie instamment de me le faire avoir. Il n'importe pas dans quel temps vous rédigiez mon contrat; cela sera aussi bon à la fin de juin qu'au commencement. Je fournis 96000 livres à M. le duc de Wurtemberg. Il est déjà payé de 70000 livres par ses deux billets que je lui rends. J'ai donné 7000 livres que Roset me devait à la fin de mars; 15000 livres que le sieur Moiner, receveur des forges de Montbéliard, me devra à la fin du mois de juin; et 4000 livres sur les 7000 livres que Roset me devra à la fin du même mois de juin. Cela fait juste les 96000 livres avec lesquelles M. Jean Maire peut rembourser le baron banquier Dietrich. Voilà donc une affaire réglée, et on aura trente jours pour faire venir les papiers du baron, et pour faire le contrat dans la forme la plus honnête et la plus valable. Il n'y a point d'affaire plus nette et plus aisée. Je sais bien que je serais très embarassé si les payements dont les receveurs de Montbéliard et de Richwir sont chargés n'étaient pas exacts; car je dois, moi, être très-exact à fournir à ma famille une pension de plus de 30000 livres. Je bâtis des fermes qui coûtent considérablement, et je n'aurais aucune ressource sur la fin de ma vie, si les gens

de M. le duc de Wurtemberg me manquaient. En un mot, mon cher ami, je m'en remets entièrement à vous. Ayez la bonté de vous arranger avec Jean Maire, qui a toujours besoin d'être un peu excité."

Am 4. April 1769 schickt Voltaire an Dupont die Kopie eines Briefs, den er an Jeanmaire geschrieben hat. Der Brief fehlt.

Brief Voltaires an Dupont.

Ferney 14 juillet 1769.

Je reçois, mon cher ami, votre lettre du 9 juillet. Lorsque je vous écrivis, je fis mes remontrances à Jean Maire par le même ordinaire; et, dans ces remontrances, je lui dis que, si son affaire était manquée avec Dietrich, si le duc, son maître, avait besoin d'argent pour la consommer et pour se libérer, j'offrais de lui chercher, sur mon crédit, à Genève, la somme dont Son Altesse pourrait avoir besoin, que je me tiendrais trop heureux de la servir, etc. Je me suis flatté qu'avec de pareils procédés je m'assurais l'estime et les bonnes grâces du prince: je crois ne m'être pas trompé. J'ai reçu enfin une lettre de Jean Maire*); il me mande qu'il s'est nanti de quatre-vingt-seize mille livres à moi appartenant, savoir: vingt-six mille en argent comptant, et soixante et dix mille livres que Son Altesse me doit par des billets à ordre signés d'elle-même. Mais il a si peu de soin, il est si négligent, il traite cette affaire si cavalièrement, qu'il ne m'a pas seulement expliqué comment, en quoi, de qui il a reçu ces vingt-six mille livres. Un trésorier doit avoir ses comptes en règle; il paraît qu'il n'emploie pas avec moi cette méthode. J'ignore encore quelle conduite il aura. Tout ce que je sais, c'est qu'il a mon argent, et qu'il faut ou qu'il me le rende, ou qu'il m'envoie des mandats pour recevoir en quatre années la somme dont il est convenu avec vous, payable par quartiers à commencer du 1er avril dernier.

*) Der Brief fehlt.

Je vous prie, mon cher ami, de me mander ce qu'il vous aura répondu. On ne peut guère être plus embarrassé que je le suis; mes arrangements avec ma famille en souffrent. Mandez-moi, je vous prie, ce que c'est que cette terre dont Dietrich s'était emparé, ce qu'elle vaut et si elle est bâtie; je vous serai très obligé.

N.B. Voici les propres mots, que m'écrit Jean Maire, du 2 juillet: „Notre bonne foi et notre reconnaissance égaleront la générosité avec laquelle vous vous êtes prêté à nos arrangements.“ Cela est positif, et il n'y a plus moyen de reculer; mais en pareil cas, la reconnaissance est de l'argent comptant, et Jean Maire doit comprendre qu'on me doit un quartier commençant au 1er avril. Il faudra bien qu'il remplisse tous ses engagements; il ne voudra pas rougir devant vous.

N.B. Je vous envoie, mon cher ami, la copie de la lettre que je vous écris; il faut tirer cette affaire au clair.

Je vous embrasse, mon cher ami, de tout mon cœur.

Brief Voltaires an Jean Maire.

A Ferney 23 auguste 1769.

Monseigneur le duc de Wurtemberg me doit, par billet à ordre au mois de mars passé, trente-cinq mille livres, et autant l'année prochaine. Son Altesse sérénissime propose de me subroger à la créance du sieur Dietrich de Strasbourg, auquel elle doit 96 000 livres, moyennant que je lui prête ces 96 000 livres, remboursables en quatre ans, à 24 000 livres par an avec les intérêts légitimes. Pour cet effet, on veut que je rétrocède les deux billets de 70 000 francs, et que je fournisse le reste argent comptant. Quoique à mon âge de soixante-quinze ans ce marché soit peu avantageux, je l'accepte; et même, pour marquer à son Altesse sérénissime mon attachement respectueux, je me relâche des cinq pour cent d'intérêt que j'aurais si cet acte était passé à Genève ou à Montbéliard. Je me réduis à quatre pour

cent, et j'espère que monseigneur le duc de Wurtemberg sera content de mon procédé.

Voici un compte net du payement à faire de ces 96000 livres, avec l'intérêt à quatre pour cent en quatre années*).

Il observerá que j'emprunte à six, et que je prête à quatre. Je me flatte que M. Dupont rédigera le tout dans la meilleure forme; que je serai payé de tout ce qu'on me doit, exactement par quartiers, n'ayant plus que ces effets pour subsister, moi et ma famille, et que son Altesse sérénissime me continuera l'honneur de ses bontés*). . . . . . .

Je prie M. Jean Maire de communiquer cet écrit à M. l'avocat Dupont.

Son très humble et très obéissant serviteur.

Voltaire.

Vom Abschluss dieses neuen Kontrakts an bis gegen die letzten Lebensjahre Voltaires hin tritt eine Zeit der verhältnismässigen Ruhe in den geschäftlichen Beziehungen Voltaires zu den württembergischen Beamten ein. Natürlich fehlt es auch in diesem Zeitraum, wie schon die fünf folgenden Briefe zeigen, nicht ganz an Lebenszeichen von dem ewigen Mahner und Beschwerdeführer von Ferney.

Brief Voltaires an Dupont vom 11. Januar 1770.

Tâchez, mon cher ami, de tuer quelque gros prélat dont le bénéfice soit à la nomination de M. le duc de Wurtemberg, car il m'a promis que la première place serait pour monsieur votre fils, et M. de Montmartin m'en a donné aussi sa parole. Mais sur quelle parole peut-on compter? Je n'entends parler ni de M. Roset, ni de la subrogation sur la terre du baron banquier Dietrich, ni du remboursement „di questo barone“. On s'est moqué de moi dans cet arrangement; mais, après tout, le sieur Roset s'est soumis à me payer quatorze mille francs tous les trois mois jusqu'à

*) Beuchot-Moland deuten hier eine Lücke an.

fin de compte; et quand même il dirait: „le beau billet qu'a La Châtre“, il faut qu'il me donne de l'argent. Je vous prie de vouloir bien le faire souvenir très-sérieusement de ses engagements, et d'avoir la bonté de me dire en quels termes on est avec le baron. Je soupçonne qu'il n'a jamais été question de le rembourser; il est assez vraisemblable que tout mon argent a été donné à M. le prince de Wurtemberg*), qui est à Montbéliard avec quatre enfants. Il est juste qu'étant prince et père de famille il passe avant nous; mais il est juste aussi que Roset me paye, car j'ai aussi une nombreuse famille à nourrir. Je vous demande en grâce de me recommander à ses bontés, afin que je ne sois pas forcé de demander la protection du conseil souverain d'Alsace auprès de lui.

Brief Voltaires an Jean Maire.

25 mai 1773.

Lorsque vous êtes venu à Ferney, monsieur, vous avez pu voir les maisons que je fais bâtir pour ma colonie et vous avez pu vous douter des dépenses énormes auxquelles cet établissement m'engage. Vous savez que malgré ces frais continuels je me suis défait entre vos mains de tout l'argent comptant qui me restait; je n'ai en vue que l'envie de marquer mon zèle à monseigneur le duc de Wurtemberg. J'ai prêté mon bien uniquement pour vous épargner la perte considérable que vous auriez fait en empruntant à Genève. J'ai compté sur votre parole d'honneur que je serais remboursé exactement, vous m'avez promis que le sieur Rosé me ferait tenir dans les premiers jours de mai dix mille cinq cents livres, cependant je n'entends point parler de lui. Le sieur Messier m'a envoyé encore des lettres de change qui souffrent des retardements, je suis pressé de tous côtés, il faut que je paye mes ouvriers tous les huit jours sans aucun délai.

*) Friedrich Eugen.

J'attends l'effet de vos promesses; j'ai tout fait pour vous obliger, et j'espère que je ne m'en repentirai pas.

J'ai l'honneur etc.

Voltaire.

A Messieurs de la Régence de Montbéliard.

A Ferney 21 décembre (1773).

Messieurs, ayant eu l'honneur de vous écrire que je sacrifierais avec grand plaisir mes intérêts et mes besoins les plus pressants à mon respectueux attachement pour Son Altesse sérénissime et à l'envie de vous plaire, je vous marquai en même temps qu'il ne m'était plus possible, à mon âge de quatre-vingts ans, de négocier des lettres de change.

Le sieur Meiner*) m'en envoie dix, par le dernier ordinaire, pour le payement de l'ancien quartier échu le dernier septembre, de 8531 livres 5 sous. De ces lettres de change, il y en a quelques-unes sur des villes de Suisse avec lesquelles on n'a aucun commerce. Souvent on renvoie ces lettres, souvent aussi on demande beaucoup de temps pour les payer; et quand on les négocie à Genève, il en coûte beaucoup, tant pour le change que pour la conversion de l'argent courant de Genève en argent de France. Je vous ai suppliés, messieurs, et je vous supplie encore de m'épargner ces pertes et l'extrême désagrément de ces détails. Monseigneur le duc de Wurtemberg a eu la bonté de s'engager à me faire payer chez moi, en espèces. Permettez-moi de réclamer ses promesses et les vôtres, et de remettre entre vos mains les lettres de change du sieur Meiner. Il lui sera bien plus aisé qu'à moi de se faire payer ces lettres de change. Les négociants ont des facilités que je ne puis avoir. Je serais fâché de vous jeter dans le moindre embarras; mais je vous supplie de me tirer de celui où je suis. J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois, messieurs, etc.

---

*) Nach dem Hochfürstlichen württ. Adresskalender: directeur de la forge d'Audricourt.

A Messieurs de la Régence de Montbéliard.*)

Messieurs, votre lettre du 30 octobre**) me jette dans un funeste embarras. Vous ignorez peut-être que j'ai établi à Ferney une colonie et des manufactures qui ne peuvent subsister que par les secours que je me suis engagé à leur fournir tous les trois mois. Je n'ai point manqué jusqu'ici à mes promesses, et tout est détruit si je manque un seul payement. Je vous prie de considérer qu'à mon âge de quatre-vingts ans, une année de délai est un siècle. Cependant mon respectueux attachement pour Son Altesse sérénissime l'emportera dans mon cœur sur le contre-temps cruel que j'éprouve. Je vous prie du moins de me faire payer des quartiers qui me sont dus, d'ailleurs, sur la caisse de Montbéliard; sans quoi il me serait absolument impossible de soutenir ma maison et de vivre. Vous ne voudrez pas réduire ma vieillesse à l'indigence pour le prix du petit service que j'ai eu le bonheur de rendre à monseigneur le duc. Ayez la bonté de me mander sur quel pied vous comptez me rembourser des derniers 80000 francs que je vous ai prêtés, quels arrangements vous prenez, quels ordres vous donnez à vos receveurs ou fermiers. Vous pouvez m'envoyer un tableau des sommes et des échéances, signé de vous. Il n'y a rien que je ne fasse pour témoigner mon entier dévouement à Son Altesse sérénissime et pour vous plaire.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, messieurs, votre etc.

A Messieurs de la Régence de Montbéliard.

Ferney 12 février 1775.

Messieurs, je vous écris pour la troisième fois***), j'épuise tous les égards et toutes les déférences. Votre receveur de

---

*) Der nicht datierte Brief muss nach Zeile 8 etwa vom Jahr 1774 sein.

**) Der Brief fehlt.

***) Schon auf den ersten oder zweiten Brief Voltaires — beide sind nicht mehr vorhanden — hatte der Conseil von Montbéliard dem receveur Rosé den in No. 130 (Corresp. Colmar) enthaltenen Vorhalt gemacht.

Colmar a employé à d'autres usages l'argent qui m'appartient. Je ne me suis réservé pour achever ma vie que cet argent que je vous ai prêté; je n'ai aucune ressource, et vous ne me faites aucune réponse. J'ai l'honneur d'être . . . .

Voltaire.

Nach dem zweiten der 5 Briefe hat der Generaleinnehmer Jeanmaire Voltaire in Ferney einen persönlichen Besuch abgestattet. Ein früherer Besuch Jeanmaires in Ferney im September 1764 ist angedeutet in dem Brief an Dupont vom 12. Oktober 1764 (s. o. p. 122). Ebenso besuchte nach No. 137 der Colmarer Korrespondenz der receveur Rosé Voltaire in Ferney im Juni 1776. Sein Bericht an den Conseil von Montbéliard über diesen Besuch ist von hohem Interesse, da wir aus ihm Authentisches über Voltaires Bauthätigkeit in Ferney und über seine finanziellen Beziehungen zu den Kolonisten erfahren. Beim Anblick von Voltaires Bauthätigkeit wundert sich Rosé nicht mehr über Voltaires Drängen. Er hat 83 Häuser im Dorf gebaut, 18 andere sind im Bau begriffen. Er streckt den Kolonisten das zum Bau nötige Geld vor; sie haben 7 %ige Renten zu bezahlen, dürfen aber nach seinem und seiner Nichte Tod Haus und Kapital behalten. Auch Voltaire selbst hat seinem Freund Dupont von Rosés Besuch erzählt in einem Brief vom 15. Juni 1776: „Le bon M. Roset arriva hier avec ses mille louis, qui disparaissent aujourd'hui. Il en faudrait encore quatre mille pour les folies utiles que j'ai entreprises.“

Nach No. 114 (Korrespondenz Colmar) scheint in diesem Zeitraum die Régence von Montbéliard einen neuen Versuch gemacht zu haben, Geld aufzunehmen durch Vermittlung Voltaires, der aber nicht in der Lage war, den gewünschten Dienst zu leisten. Eine Bestätigung und Erläuterung für das in No. 114 Angedeutete finden wir in einem Brief Voltaires vom 27. Oktober 1772 an Jeanmaire:

„Je suis obligé encore, Monsieur, de vous mander que tous les capitalistes de Genève qui pourraient vous prêter de l'argent et auxquels je me suis adressé pour vous servir

m'ont dit qu'ils ne pourraient me rendre une réponse qu'au mois de janvier; c'est le temps où ils font la balance de leurs comptes, et je doute que vous en puissiez trouver auparavant. Cependant, Monsieur, je vous prie instamment de vouloir bien recommander au sieur Roze de me payer mon quartier, dont j'ai un extrême besoin. Il y a une grande différence entre l'argent que l'on prête et l'argent que l'on doit."

Auch sehen wir Voltaire in dieser Zeit in einem Höflichkeitsaustausch mit dem Bibliothekar Uriot (s. o. p. 81). Uriot hatte ihm seine Schrift: „Discours sur la richesse et les avantages du duché de Wurtemberg" überreicht und Voltaire antwortet ihm in dem folgenden Brief vom 7. Mai 1770:

„Il y a deux ans, Monsieur que je passe ma vie dans mon lit. Si ma vieillesse et mes maladies ne me retenaient pas dans cette triste situation, je viendrais remercier Monseigneur de Wurtemberg de tout le bien qu'il fait à ses sujets. Vous en avez rendu un compte si vrai et si touchant que le voyage serait aussi pour vous. Je ne puis vous dire à quel point je vous suis obligé de m'avoir gratifié d'un ouvrage si intéressant, puisque c'est la vérité qui l'a dicté: il fait autant d'honneur au panégyriste qu'au prince. Je vous prie de me mettre aux pieds de Son Altesse sérénissime. J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que vous méritez, etc.

Voltaire."

Der letzte Akt der finanziellen Transaktionen Voltaires in der württembergischen Sache — und es ist nicht der uninteressanteste — spielt sich in der Korrespondenz Voltaires mit Friedrich dem Grossen ab. Es ist kein Geringerer als Friedrich selbst, den Voltaire in seiner Not — du sein de sa décrépitude et du fond de sa misère — als Vermittler zwischen sich und dem Herzog anruft. Welches Elend Voltaire droht, erfahren wir aus seinem Briefe an den Notar Dutertre vom 16. Juli 1777:

„Son Altesse sérénissime monseigneur le duc de Wurtemberg qui me doit aussi beaucoup d'argent, me paye en politesses. Mes maçons, mes charpentiers, et mon boucher, qui ne sont pas si polis, me feraient mettre en prison pour être payés si Dieu ne m'avait pas accordé le bénéfice d'âge de quatre-vingt-trois ans."

Darum hatte er auch am 26. April 1777 in einem Brief an den Neffen Mignot über den Herzog geklagt:

„Je pourrais être beaucoup plus piqué encore contre M. le duc régnant de Wurtemberg, qui me traite comme un de ses sujets, c'est-à-dire qui me prend mon argent."

Und Friedrich, dem das komische und das ironische Moment in der ihm so angemuteten Situation offenbar nicht übel zusagt, geht auf die naive Bitte des alten Freundes ein. Kann er doch in dieser Rolle seinen sarkastischen Humor spielen lassen, zunächst auf Kosten des Herzogs, der nach dem 7jährigen Krieg freilich von Friedrichs scharfer Zunge keine Schonung erwarten durfte. Sichtlich bereitet es dem alten Sparer von Sans-souci Vergnügen, seinem verschwenderischen Zögling von ehemals in seinen Verlegenheiten einen guten Rat geben zu dürfen. Aber ein nicht minder grausamer Hohn auf Voltaire selbst versteckt sich geschickt zwischen den Zeilen in den pompösen Lobsprüchen auf den „Patriarchen der denkenden Wesen", den „Philosophen auf den Höhen der Menschheit", den prompt zu bezahlen eine Ehrenpflicht gegen das ganze Menschengeschlecht ist. Schwerlich war diese Art von Weihrauchduft ein angenehmer Geruch für Voltaires feine Nase; aber er hat dem alten Gönner, der ihn so gründlich kannte, über den ja auch er durchaus im Klaren war, gewiss seine bösen Floskeln von Herzen verziehen; denn Friedrichs ciceronische Beredsamkeit hat wirklich, wie wir aus den folgenden Briefen ersehen, dem „diamantharten Felsen" die „paktolischen Wasser" entlockt, mit denen Voltaire stets zufrieden zu stellen war.

Aus einem Brief Voltaires an Friedrich vom 8. November 1776.

„Je n'ose lever les yeux vers vous du sein de ma décrépitude

et du fond de ma misère. Je ne sais plus où j'irai mourir. M. le duc de Wurtemberg régnant, oncle de la princesse que vous venez de marier si bien*), me doit quelque argent qui aurait servi à me procurer une sépulture honnête; il ne me paye point: ce qui m'embarrassera beaucoup quand je serai mort. Si j'osais, je vous demanderais votre protection auprès de lui, mais je n'ose pas; j'aimerais mieux avoir Votre Majesté pour caution. Sérieusement parlant, je ne sais pas où j'irai mourir. Je suis un petit Job ratatiné sur mon fumier de Suisse; et la différence de Job à moi, c'est que Job guérit, et finit par être heureux."

Aus einem Brief Friedrichs an Voltaire vom 25. November 1776:

„En attendant, j'ai écrit dans le Wurtemberg pour vous donner assistance pour une dette qui m'est connue. Je crois cependant vous devoir avertir que je ne suis pas trop bien en cour chez Son Altesse sérénissime, et plus encore que ladite Altesse a une forte fluxion sur les oreilles chaque fois que ses créanciers la haranguent. On fera néanmoins ce qu'on pourra. Il est singulier que ma destinée ait voulu me rendre le consolateur des philosophes."

Aus einem Brief Voltaires an Madame de Saint-Julien von Ferney, 5. Dezember 1776:

. . . . „Si vous voulez, madame, je vous conterai encore que . . . . , j'ai reçu une lettre de M. le duc de Wurtemberg**), qui me doit cent mille francs, et qui me mande qu'il ne peut me payer un sou qu'au commencement de l'année 1778. Il y a dans ce procédé je ne sais quoi de digne de la grandeur d'un roi de France; et ce qu'il y a de bon, c'est que sûrement je serai mort de vieillesse et de misère; et ceux qui ont bâti mes maisons seront morts de faim avant l'an de grâce 1778."

*) Prinzessin Sophie Dorothea von Württemberg, Tochter des Herzogs Friedrich Eugen, vermählt 7. Oktober 1776 mit Grossfürst Paul von Russland.

**) Der Brief ist nicht vorhanden.

Aus einem Brief Voltaires an Friedrich vom 9. Dezember 1776:

„La même main qui instruit les rois et qui console d'Alembert daigne aussi s'étendre pour moi. Votre majesté est trop bonne d'avoir bien voulu écrire un mot en ma faveur dans le Wurtemberg; c'est malheureusement dans le comté de Montbéliard qu'est ma dette, et cette principauté de Montbéliard ressortit au parlement de Besançon: ce sont des affaires qui ne finissent point, et moi je vais bientôt finir. M. le duc de Wurtemberg me donne aujourd'hui sa parole de me satisfaire dans le courant de l'année prochaine: sa régence me doit cent mille francs: cela ruine un homme qui se ruinait déjà à faire bâtir une petite ville. Mais il faut que je prenne patience, et que j'attende le payement de M. le duc de Wurtemberg, ou la mort, qui paye tout. Je mets mes misères aux pieds de Votre Majesté, puisqu'elle daigne me l'ordonner. La postérité rira, si elle sait jamais qu'un chétif Parisien a conté ses affaires à Frédéric le Grand, et que Frédéric le Grand a daigné les entendre."

Aus einem Brief Friedrichs an Voltaire vom 26. Dezember 1776:

„Jai fait écrire dans le Wurtemberg pour solliciter vos arrérages. Voici la réponse que je reçois. Je crois que, sans faire remarquer au duc le peu de confiance que vous avez au présidial de Besançon, il serait peut-être utile de lui faire insinuer que, faute d'obtenir de lui les sommes que vous répétez, vous seriez obligé de recourir à l'assistance de la justice; la peur prendra le duc, et il vous satisfera: il sera plus touché de cette menace que des meilleures raisons que vous pourriez lui alléguer. Voilà tout ce que j'imagine de mieux à l'égard du duc."

Aus einem Brief Friedrichs an Voltaire vom 13. August 1777:

„Vous savez que je ne me suis jamais rendu garant du duc de Wurtemberg; je le connais pour ce qu'il est. Si vous

croyez que mon intercession puisse vous être utile, j'écrirai volontiers à ce prince, quoique vous sachiez tout comme moi qu'à l'exemple des grandes puissances il a embrouillé le système de ses finances de telle sorte que peut-être ses arrière-héritiers seront occupés à payer ses dettes. J'attends votre réponse sur cet article."

Aus einem Brief Friedrichs an Voltaire vom 24. September 1777.

„Si j'exécute votre commission, j'aurai opéré un miracle plus grand que celui de Jean-Jacques à Venise: j'aurai comme Bacchus ou Moïse, fait jaillir une fontaine d'un rocher. Mais ce rocher, sur lequel je dois faire mes opérations, est plus dur que le diamant; et vous voulez que j'en fasse sortir les eaux du Pactole! Je crains que mon soi-disant pupille ne me perde de réputation, et qu'il ne m'arrive comme à ces prophètes des Cevennes qui voulurent à Londres ressusciter un mort, et qui n'en purent venir à bout. Cependant j'ai repassé tout mon Cicéron et tout mon Démosthène pour composer une lettre bien pathétique à Son Altesse sérénissime, où, par une belle peroraison, je m'efforce d'amollir ses entrailles d'airain, lui représentant que le grand homme auquel il doit a mérité la reconnaissance de toute l'Europe, et qu'ainsi c'est une double dette dont il doit s'acquitter envers lui. Je lui parle d'une vieillesse respectable qu'il faut honorer et soulager, et de la réputation qui rejaillira sur lui d'avoir aidé à tranquilliser sur la fin de sa carrière ce patriarche des êtres pensants, et un homme dont le nom durera plus longtemps que celui de la Forêt-Noire et du Wurtemberg. Enfin, si des phrases peuvent trouver quelque chose dans des bourses vides, peut-être en ferai-je sortir les derniers écus. Mais je n'en réponds pas, car „de nihilo nihil", etc., comme vous savez."

Aus einem Brief Friedrichs an Voltaire vom 9. November 1777:

„Vous voyez que dans l'Empire on ne restitue pas même l'argent qu'on a emprunté des philosophes. Je vous en-

voie ci-joint la copie de la réponse que j'ai reçue de M. le duc de Wurtemberg. Ce prince, qui tend au sublime, veut imiter en tout les grandes puissances: et comme la France, l'Angleterre, la Hollande, et l'Autriche, sont surchargées de dettes, il veut ranger son duché de Wurtemberg dans la même catégorie. Et s'il arrive que quelqu'une de ces puissances fasse banqueroute, je ne garantirais pas que, piqué d'honneur, il n'en fît autant. Cependant je ne crois pas que maintenant vous ayez à craindre pour votre capital, vu que les états de Wurtemberg ont garanti les dettes de Son Altesse sérénissime, et qu'au demeurant il vous reste libre de vous adresser aux parlements de Lorraine et d'Alsace. J'avais bien prévu que son Altesse sérénissime serait récalcitrante sur le fait des remboursements; et je vous assure de plus que ce soi-disant pupille n'a jamais écouté mes avis ni suivi des conseils. Que ces misères ne troublent point la sérénité de vos jours: tranquille, du palais des sages, vous pouvez contempler de cette élévation les défauts et les faiblesses du genre humain, les égarements des uns, et les folies des autres: heureux dans la possession de vous-même, vous vous conserverez pour ceux qui savent vous admirer, au nombre desquels, et en première ligne, vous compterez, comme je l'espère le solitaire de Sans-souci. Vale.

Fédéric."

Aus einem Brief Friedrichs an Voltaire vom 17. Dezember 1777:

„Pour mon très indigne pupille, le duc de Wurtemberg, je suis bien loin de vouloir excuser ses mauvais procédés. Il ne faut pas se rebuter; on gagne plus avec lui en l'importunant qu'en le convainquant de son droit. Et j'espère encore de pouvoir ériger un trophée ‚à Voltaire vainqueur du duc'."

Aus einem Brief Voltaires an Friedrich vom 6. Januar 1778:

A Ferney 6 janvier (1778).

„Je vous ai plus d'obligations que vous ne pensez; votre pupille vient enfin de se laisser un peu attendrir; il ma payé vingt mille francs sur les quatre-vingt mille que je lui avais prêtés, et peut-être avant ma mort me payera-t-il le reste; c'est vous que j'en dois remercier.“

Aus einem Brief Voltaires an d'Alembert vom 26. November 1777.

„Julien*) est en train de faire du bien. Il vient de m'accorder deux grandes bontés: l'une a été de daigner être mon solliciteur auprès de son neveu le duc régnant de Wurtemberg, sur lequel j'ai placé tout mon bien, et qui veut que je meure de faim, moi qui ne voulais mourir que de vieillesse. . . . .

Den Dankbrief Voltaires an den Herzog für dessen briefliche Zusicherung einer vorläufigen Zahlung von 20 000 l. haben wir in No. 144 (Korrespondenz Stuttgart). Der Brief des Herzogs an Voltaire ist nicht vorhanden.

In dem unter dem Namen des „livret“ bekannten Budget Voltaires vom Juli 1775 figuriert der Name des Herzogs von Württemberg zweimal, einmal unter den Renten mit 62 500 l., sodann in einem besonderen Posten: „à recouvrer du duc de Wurtemberg: 70 000 l.“ Die letztere Note bezieht sich aller Wahrscheinlichkeit nach auf die vom Herzog im Jahr 1769 aufgenommene, in 4 Jahren zurückzuzahlende Summe von 96 000 l., mit deren Abzahlung der Herzog demnach noch ziemlich im Rückstand gewesen wäre. Nach dem oben erwähnten Brief No. 144 schuldete der Herzog die 70 000 l. noch im Jahr 1777; die obengenannten 20 000 l. waren eine Abschlagszahlung für diese Summe. Unter den 62 500 l. Renten sind einmal die c. 28 000 l. von den Kontrakten von 1752 und 1753 inbegriffen. Die übrigen 34 500 l. bilden wohl die Leib-

*) Gemeint ist Friedrich.

rente aus den in den 2 Kontrakten des Jahres 1764 dem Herzog übergebenen Summen von 200 000 l. und von 80 000 l.

Aus der Korrespondenz Rosés mit Frau Denis, beziehungsweise mit Duvivier, ihrem zweiten Gatten, entnehmen wir, dass Frau Denis nach dem Tod Voltaires eine jährliche Rente von 25 750 l. bezog. Nach den Verträgen von 1752 und 1753 hatte sie nach dem Tod Voltaires eine Rente von 9748 l. anzusprechen. Das Plus von 16 002 l., das diese Summe zu den genannten 25 750 l. ergänzt, war jedenfalls aus dem Vertrag vom September 1764 hinzugekommen. Frau de Fontaine war schon 1771 gestorben, dafür bezog nach der Korrespondenz Colmar ihr Sohn Dompierre d'Hornoy, Voltaires Grossneffe, und ebenso noch der Neffe Abbé Mignot eine Rente, über deren Betrag die Briefe selbst nichts ergeben. Nach dem sofort zu erwähnenden Aktenstück betrugen die Renten von Mignot und d'Hornoy wohl je 2000 l. Frau Denis, die nach einer Witwenschaft von 35 Jahren im Alter von 67 (oder 69) Jahren, ein Jahr nach Voltaires Tod (1779), sich zum zweitenmal vermählt hatte, starb im Jahr 1790. Der Grossneffe d'Hornoy, der 1742 in Abbeville geboren war, 1763 Parlamentsrat und 1780 Präsident geworden war, starb im Alter von 86 Jahren im Januar 1828.

Das letzte auf Voltaires württembergische Kapitalanlagen bezügliche Aktenstück befindet sich im Stuttgarter Archiv. Danach hat auf Grund des am 26. Dezember 1764 abgeschlossenen Vertrags zwischen Herzog Karl Eugen und Voltaire der französische Staatsrat Dompierre d'Hornoy im Jahr 1819 von dem König von Württemberg eine lebenslängliche Rente von 2000 livres zugesichert erhalten.

Mit dem finanziellen Charakter der Beziehungen Voltaires zum Herzog ist es gegeben, dass der rein menschlich interessierende Gehalt ihrer Korrespondenz ein sehr dürftiger ist. Aus No. 81 erfahren wir, dass Voltaire auch den Herzog von Württemberg nicht vergass, als er im Jahr 1761 die grosse Subskription auf seinen Corneillekommentar zu Gunsten seiner Pflegetochter, M[lle] Marie Corneille, inscenierte; der Herzog entsprach der Bitte durch eine Subskription auf 20 Exemplare

und lud Voltaire an seinen Hof ein. Als Voltaire im November 1768 hört, dass der Herzog eine Bibliothek gründet (es ist wohl die öffentliche Bibliothek zu Ludwigsburg gemeint), überreicht er ihm eine neue Ausgabe seines „Siècle de Louis XIV“ (No. 92); und ebenso schickt er ihm im April 1775 ein kleines neues Buch, das aber nicht näher bezeichnet ist, für seine Bibliothek, wofür der Herzog höflich dankt (No. 132 f.).

Dagegen scheint Voltaire in einem herzlicheren Verhältnis zu der Herzogin Elisabeth Friederike Sofie, der Tochter der Markgräfin Wilhelmine von Bayreuth, gestanden zu sein. Er hat wohl etwas von der Sympathie, die ihn mit der Mutter verband, welche ihm auch in den schwersten Zeiten treu blieb, auf die Tochter übertragen. Einst hat er auf die Prinzessin, die ihn bei einem souper Papa nannte, eines jener Stegreifgedichte gemacht, die Goethes Bewunderung bildeten:

„Oh! le beau titre que voilà!
Vous me donnez la première des places:
Quelle famille j'aurais là!
Je serais le père des Grâces.“

Aus der Korrespondenz Voltaires mit Ludwig Eugen sehen wir, wie nahe die Herzogin mit dem Freund ihrer Mutter stets verbunden blieb. Nach den Briefen Ludwig Eugens vom 20. März 1763 und vom 4. Februar 1764 macht Voltaire eine Zeit lang den Vermittler in dem Verkehr des Prinzen mit seiner Schwägerin. Nur ein Brief Voltaires an sie ist uns erhalten; aber wir haben nach dem Gesagten darin gewiss nur den Rest einer noch nicht aufgefundenen grösseren Korrespondenz Voltaires mit der Herzogin zu sehen. Er schreibt ihr am 10. Juli 1773, als sie, wie aus den folgenden Briefen hervorgeht, den Arzt Tissot in Lausanne konsultierte:

„Madame, on me dit que Votre Altesse sérénissime a daigné se souvenir que j'étais au monde. Il est bien triste d'y être sans vous faire sa cour. Je n'ai jamais ressenti si cruellement le triste état où la vieillesse et les maladies

me réduisent. Je ne vous ai vue qu'enfant, mais vous étiez assurément la plus belle enfant de l'Europe. Puissiez-vous être la plus heureuse princesse, comme vous méritez de l'être! J'étais attaché à madame la margrave avec autant de dévouement que de respect, et j'avais l'honneur d'être assez avant dans sa confidence, quelque temps avant que ce monde, qui n'était pas digne d'elle, eût perdu cette princesse adorable. Vous lui ressemblez: mais ne lui ressemblez point par une faible santé. Vous êtes dans la fleur de votre âge: que cette fleur ne perde rien de son éclat; que votre bonheur puisse égaler votre beauté; que tous vos jours soient sereins; que les douceurs de l'amitié leur ajoutent un nouveau charme! Ce sont là mes souhaits; ils sont aussi vifs que le sont mes regrets de n'être point à vos pieds. Quelle consolation ce serait pour moi de vous parler de votre tendre mère et de tous vos augustes parents! Pourquoi faut-il que la destinée vous envoie à Lausanne, et m'empêche d'y voler. Que Votre Altesse sérénissime daigne agréer du moins le profond respect du vieux philosophe mourant de Ferney."

Aber wenn Voltaire nicht nach Lausanne kommen konnte, so hat dafür die Herzogin den Genfer See nicht verlassen, ohne die Wallfahrt nach Ferney gemacht zu haben. Wir erfahren von diesem Besuch durch ein Billet des Rats Tronchin vom 9. September 1773.

„Une très grande dame, belle comme le jour, souverainement aimable, et qui laisse sa grandeur à la porte des particuliers qu'elle fait l'honneur de visiter, veut bien achever d'immortaliser les Délices en y acceptant un dîner après-demain samedi. Il faut vite informer le seigneur de Ferney qu'elle y désire son papa et la bonne nièce: ils n'ont pas besoin qu'on leur apprenne la valeur d'un tel désir, ni combien il plaît à Philémon et Baucis."

Tronchin hat diesem Billet eine interessante Note beigefügt. Sie lautet:

Voltaire n'arriva aux Délices qu'après le dîner. Madame la duchesse devait en partir pour Paris; ses voitures étaient prêtes; et pendant que ma femme s'entretenait avec Voltaire, madame la duchesse, me prenant sous le bras, me dit: „Venez, je ne veux dire adieu au bon vieillard.“ Mais bientôt nous vîmes Voltaire accourir. Elle lui sauta au cou et tous deux, sans se rien dire, se tenaient embrassés, fondant en larmes. J'eus de la peine à terminer cette scène attendrissante, en retirant madame la duchesse et la faisant entrer dans sa voiture. Voltaire l'avait vue enfant, et elle avait conservé beaucoup d'amitié pour lui. Voltaire m'avait quelquefois représenté le roi de Prusse comme étant d'un caractère timide; j'imaginais que ce ne pouvait être que du roi à Voltaire, en fait de littérature. Je rapportai à madame la duchesse sa nièce le propos de Voltaire; elle me le confirma, et non seulement dans le sens que je l'avais pris, mais dans la manière de se présenter à sa cour.

Voltaire selbst berichtet uns in einem Brief an Friedrich vom 22. September 1773 über diesen Besuch:

„Sire, il faut que je vous dise que j'ai bien senti ces jours-ci, malgré tous mes caprices passés, combien je suis attaché à Votre Majesté et à votre maison. Mme la duchesse de Wurtemberg, ayant eu comme tant d'autres la faiblesse de croire que la santé se trouve à Lausanne, et que le médecin Tissot la donne à qui la paye, a fait, comme vous savez, le voyage de Lausanne; et moi qui suis plus véritablement malade qu'elle, et que toutes les princes qui ont pris Tissot pour Esculape, je n'ai pas eu la force de sortir de chez moi. Mme de Wurtemberg, instruite de tous les sentiments que je conserve pour la mémoire de Mme la margrave de Baireuth sa mère, a daigné venir dans mon ermitage et y passer deux jours. Je l'aurais reconnue, quand même je n'aurais pas été averti, elle a le tour du visage de sa mère, avec vos yeux. Vous autres héros qui gouvernez le monde, vous ne vous laissez pas subjuguer par l'attendrissement; vous l'eprouvez tout comme nous, mais

vous gardez votre décorum. Pour nous autres chétifs mortels, nous cédons à toutes les impressions: je me suis mis à pleurer en lui parlant de vous et de madame la princesse sa mère; et quoiqu'elle soit la nièce du premier capitaine de l'Europe, elle ne put retenir ses larmes. Il me paraît qu'elle a l'esprit et les grâces de votre maison, et que surtout elle vous est plus attachée qu'à son mari."

Druckfehler-Berichtigung.

S. 9, Zeile 2 v. u. lies Voilà statt Volà.